



RAPPORT D'ACTIVITE

2022



Association Un Toit en Gâtine



Crions notre désir d'utopie !

❖ MOT DE LA PRESIDENTE

Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette Assemblée Générale. Je remercie tous les membres présents ainsi que tous nos partenaires et élus.

L'association "Un Toit en Gâtine" a besoin de votre soutien et de votre engagement pour qu'elle puisse perdurer et développer de nouveaux projets.

A près ces deux dernières années chaotiques, nous avons voulu créer une nouvelle dynamique, à savoir:

- Renforcer une cohésion de travail
- Avoir une ligne directrice commune à l'ensemble des acteurs (bénévoles, salariés, adhérents)

Un dispositif local d'accompagnement (DLA) a été sollicité auprès de France Active Nouvelle Aquitaine (opérateur en Deux-Sèvres) pour la mise en place de ce projet.

Le travail vient de se terminer avec 6 objectifs à réaliser sur une période de trois ans minimum.

- Renforcer la gouvernance de l'association
- Améliorer l'organisation du travail au sein de l'association
- Favoriser l'expression et la participation des usagers
- Construire et déployer la communication externe de l'association
- Poursuivre et développer la coopération avec les partenaires
- Affirmer le positionnement social, politique, écologique et innovant de l'association

Certain objectifs sont déjà opérant en 2022.

Cette année, nous avons adhéré à la **Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)** qui agit en faveur de la lutte contre les exclusions. Cette fédération propose, entre autre, des rencontres d'échanges de pratiques, des formations et des outils méthodologiques. Elle porte des expérimentations et des projets innovation sociale.

Le contrat de projet CAF a été reconduit pour 5 ans. Nous avons eu un échange très constructif lors de sa présentation auprès des administrateurs et techniciens de la CAF, partenaire important qui nous apporte un réel soutien. Le seul point que nous n'avons pu résoudre: l'Aide Personnalisée au Logement (APL) pour les tiny house.

Un partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis de Parthenay vient d'être mis en place. Il accueille la maison HOUMMI pour l'expérimenter et peut-être bientôt une tiny house. Un logement leur a été réservé pour pallier le manque de place d'internat.

Les personnes migrantes, familles, adultes, adolescents, peuvent bénéficier d'un soutien psychologique car notre association a renforcé son partenariat avec l'association Expression d'Exil.

En employant deux personnes en contrats aidés, nous avons pu faire des travaux de rénovation dans les logements de la **Résidence Habitat Jeunes**.

Des projets toujours en cours:

- Le développement d'un service logement en lien avec la future résidence de Coulonges-sur-l'Autize
- Le développement d'un partenariat privilégié avec le Centre socioculturel du Pays Ménégoûtais porteur d'un chantier d'insertion maraichage
- Le développement d'une maison relais pour laquelle nous sommes à la recherche d'un terrain

Sur le plan financier, nous accusons un léger déficit de 18 616€. Nous avons été impactés par la revalorisation du salaire des travailleurs sociaux dans le cadre du SEGUR. L'Etat a versé l'équivalent de la prime pour les salariés des services qu'il finance, alors que nous n'avons toujours pas de réponse de la part du Conseil Départemental pour les travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement des **Mineurs Non Accompagnés**. Dans un souci d'égalité entre les salariés, de reconnaissance et de pérennité des équipes, l'association a fait le choix de revaloriser l'ensemble des salariés. Nous espérons que ce déficit sera comblé par une décision positive et rétroactive du Conseil départemental.

Nicole Perrin, Présidente

❖ LE PROJET ASSOCIATIF

La vision :

Un Toit en Gâtine contribue à la construction d'un monde où :

- La singularité et les droits de chaque être humain sont respectés dans les relations entre les personnes, et priment sur toutes autres considérations et toutes formes de profits ;
- Chaque personne bénéficie de conditions d'existence lui permettant de répondre à l'ensemble de ses besoins ;
- Chacun s'implique dans une démarche écologique en faveur de la nature et solidaire avec son environnement ;
- L'expérimentation, la créativité et l'innovation sont encouragées et valorisées.

Dans ce monde, toute personne évolue à son rythme vers l'autonomie, et trouve des lieux d'expression où elle est entendue et respectée.

Au travers d'échanges bienveillants, la diversité des expériences et des connaissances permet à chacun de s'enrichir et de développer son pouvoir d'agir pour devenir un citoyen épanoui qui contribue au bien commun.

Les missions :

- Accueillir, informer et orienter toute personne ou ménage rencontrant des difficultés liées au logement.
- Proposer des solutions diversifiées d'habitat allant de l'hébergement d'urgence au logement adapté pour toute personne ou ménage rencontrant des difficultés pour accéder au logement de droit commun.
- Développer l'autonomie des personnes en mettant en oeuvre des accompagnements adaptés aux spécificités des publics accueillis.
- Faire émerger la parole de tous les usagers pour développer leur pouvoir d'agir.
- Contribuer à l'insertion des personnes en proposant un accompagnement global à la fois individuel et collectif, en collaboration avec les partenaires du territoire.
- Contribuer à l'expertise territoriale en lien avec les partenaires, collectivités sur les questions relatives à l'habitat, la jeunesse et la précarité sur le territoire de Gâtine.
- Contribuer à l'expertise sur les questions relatives aux modalités d'accompagnement des publics vulnérables.
- De manière transversale au sein des différents services de l'association :
 - Favoriser la mixité et le vivre ensemble en développant des espaces de vie collective dans une démarche d'éducation populaire.
 - Amplifier les actions de sensibilisation aux enjeux et aux projets de développement durable, notamment à l'égard des usagers mais également dans les pratiques professionnelles.
 - Innover et produire du changement dans les conduites et les représentations, en étant force de proposition pour développer de nouvelles visions et de nouveaux projets, méthodes ou techniques.

Ce projet comporte également un diagnostic territorial qui a permis à l'association d'identifier les besoins, les attentes et d'engager une dynamique d'évolution.

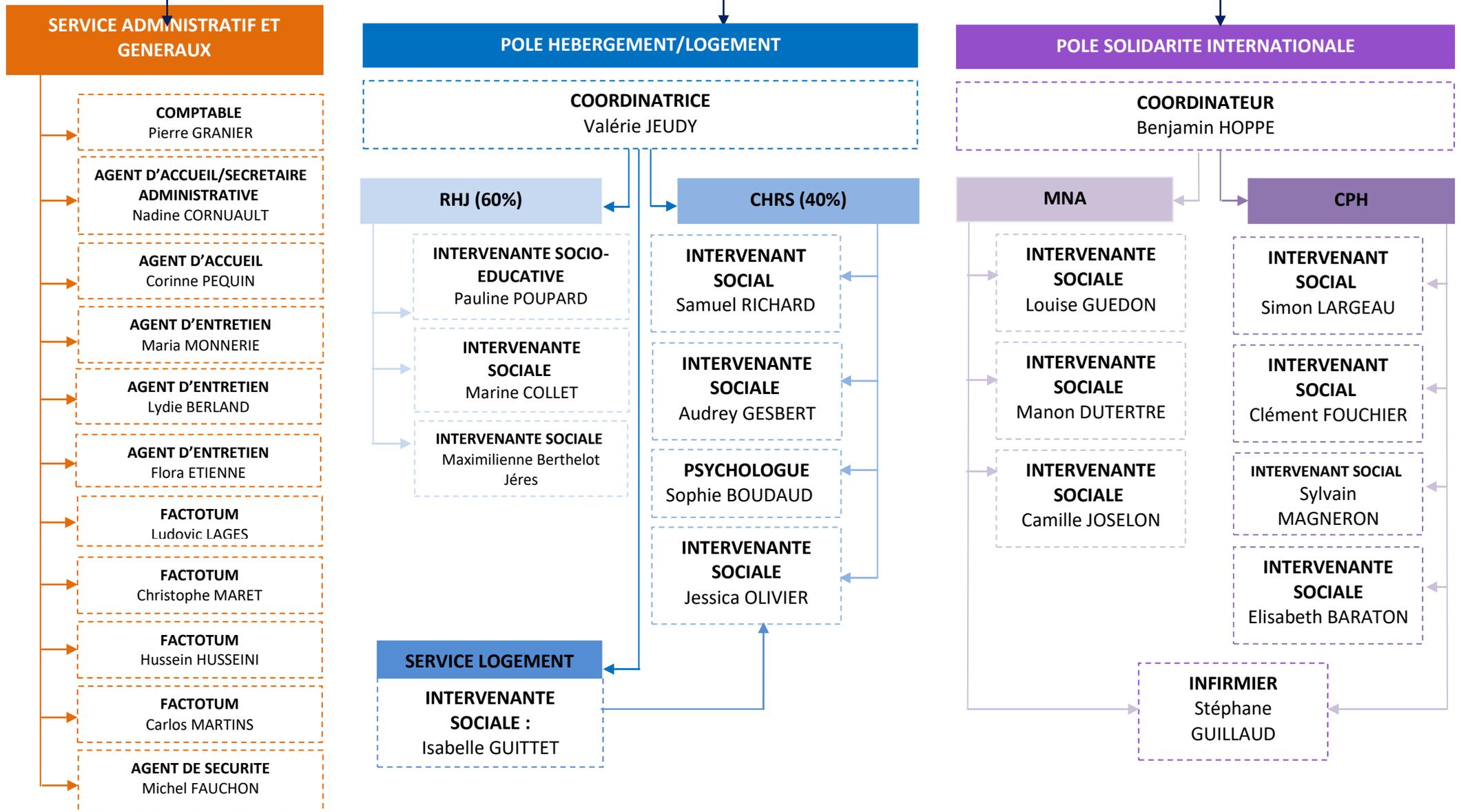
A partir d'objectifs propriétaires, un plan d'action a été décliné et se mettra en oeuvre sur la période de 2023 à 2026.

SOMMAIRE

❖ LES SERVICES GENERAUX.....	1
L'équipe de maintenance et d'entretien.....	2
L'équipe administrative	3
Le service AIO : les demandes traitées en 2022.....	4
Le parc de scooters	6
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	6
2. <i>Analyse globale</i>	7
❖ LE SERVICE HABITAT JEUNES, HEBERGEMENT ET LOGEMENT.....	8
Les Résidences Habitat Jeunes	9
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	9
2. <i>Les entrées de 2022</i>	12
3. <i>Les sorties de 2022</i>	14
4. <i>Analyse globale</i>	16
Logements temporaires ALT.....	19
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	19
2. <i>Les entrées de 2022</i>	20
3. <i>Les sorties de 2022</i>	21
4. <i>Analyse globale</i>	22
Location sous-location	24
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	24
2. <i>Les entrées de 2022</i>	24
3. <i>Les sorties de 2022</i>	26
4. <i>Analyse globale</i>	27
L'Intermédiation Locative	29
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	29
2. <i>Les mesures débutées en 2022.....</i>	30
3. <i>Les fins de mesures de 2022</i>	32
4. <i>Analyse globale</i>	34
Le CHRS Urgence	36
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	36
2. <i>Les personnes hébergées en 2022</i>	37
3. <i>Analyse globale</i>	38
Le CHRS Insertion	39
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	39
2. <i>Les entrées de 2022.....</i>	41
3. <i>Les sorties de 2022</i>	42
4. <i>Analyse globale</i>	44
❖ LE SERVICE SOLIDARITES INTERNATIONALES.....	46
Les Mineurs non accompagnés.....	47
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	47
2. <i>Les entrées de 2022.....</i>	50
3. <i>Les sorties de 2022</i>	51
4. <i>Analyse globale</i>	52
Le Centre Provisoire d'Hébergement.....	54
1. <i>L'année 2022 : Quelques chiffres.....</i>	54
2. <i>Les entrées de 2022</i>	57
3. <i>Les sorties de 2022.....</i>	58
4. <i>Analyse globale.....</i>	60
❖ AUTRES TEMPS FORTS DE 2022	62
Les temps d'échanges inter-structures	63
Les formations suivies par les équipes.....	64
Espaces photos.....	65
❖ BILAN FINANCIER	67

❖ ORGANIGRAMME

DIRECTRICE - Valérie LELOUP





Les **S**ervices **G**énéraux

- L'équipe de **M**aintenance et d'**E**ntretien -
 - L'équipe **A**ministrative -
 - Le service **AIO** -
 - Le parc de **S**cooters -

L'ÉQUIPE DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Cette année n'est pas coutume.

Nous allons mettre à l'honneur les travailleurs de l'ombre : les **agents d'entretien et de maintenance** qui concourent depuis de nombreuses années à la qualité des services développés par l'association, à travers leurs interventions techniques mais aussi par leur présence auprès des usagers.

Les agents de maintenance, Ludo et Christophe réparent, dépannent, règlent, révisent, contrôlent, vérifient et sont amenés à faire des travaux de rénovation ou d'aménagement. Ils effectuent des achats et sont aussi déménageurs de temps en temps. La liste est longue et ne peut être exhaustive. Ils assurent la maintenance de **131 logements, 12 véhicules, 16 scooters et 6 vélos électriques**.

Ils ne sont en aucun cas artisans mais bien **polyvalents**.

S'ils ne peuvent réaliser les travaux eux-mêmes, ils font appel à une entreprise externe et supervisent tous les travaux.

L'équipe de maintenance s'est étoffée cette année puisque nous avons recruté en contrats aidés, **Carlos et Hussein** qui sont venus renforcer l'équipe aujourd'hui composée de 4 personnes, appelés **les "4 Mousquetaires"**.

Notre objectif est toujours de repeindre les logements de la **Résidence Habitat Jeunes** de Parthenay, restés dans leur jus depuis 2007.

6 logements de la Résidence ont été repeints en 2022, dont 1 refait entièrement du sol au plafond.

L'équipe est également intervenue dans 1 logement du CPH pour une remise en état complète avant l'installation d'une nouvelle famille et dans un logement MNA pour une remise en état des chambres et de la cuisine.

Cette année, ce sont encore 6 laves linges, 12 plaques vitro céramiques, 15 robinets, 3 congélateurs et 5 radiateurs qui ont été remplacés. Des velux cassés par les usagers ont été remplacés et de nombreuses interventions ont été nécessaires pour maintenir les logements en état.

8 dégâts des eaux ont faits l'objet d'une prise en charge par les assurances ainsi que 2 accidents de scooters.

L'équipe de maintenance intervient régulièrement dans les différents logements pour de petites réparations dont l'origine est souvent liée à l'usage ou à des détériorations. Sur l'ensemble du parc géré par l'association, nous constatons une usure de certains logements dont l'isolation est vieillissante ou inexistante. La difficulté réside aujourd'hui dans la captation de nouveaux logements accessibles financièrement.

A leur côté, **les drôles de dames, Lydie, Maria et Flora** toujours vaillantes et souriantes assurent les missions d'agents d'entretien. Leurs tâches sont multiples. Nettoyer, Balayer, vous connaissez la chanson !

Laver les sols et les vitres, **dépeussier** le mobilier, **trier** les différents déchets, **nettoyer** les sanitaires, **aérer** les locaux, laver le linge, **prendre soin** des meubles, du matériel et **respecter les règles d'hygiène et de sécurité**... sont les tâches quotidiennes réalisées par ces drôles de dames.

Encore une fois, la liste est longue et ne peut être exhaustive. Elles interviennent chaque jour dans les espaces communs, les logements pour maintenir ces espaces propres et agréables.

Un remerciement sincère, car ces professionnels savent s'adapter à différentes situations de travail et à des changements de rythme récurrents, tout en maintenant un bon relationnel avec les autres salariés et les usagers.

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE

L'équipe administrative doit également être saluée pour son travail remarquable.

Nadine, joue le rôle majeur de *courroie de transmission* entre les usagers, les partenaires, les entreprises et l'ensemble des services de l'association.

Elle est la *mémoire* de l'association. Son *engagement* et sa *connaissance parfaite* des services proposés, permet d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes au plus juste de leurs besoins et d'assurer tous les liens nécessaires au bon fonctionnement des services : contrat d'énergie, assurances, litiges, lien entreprises, lien bailleurs.... Elle gère également le parc de scooters et de vélos électriques. Elle effectue les factures aux usagers de l'ensemble des services et suit les règlements. Là encore la liste est longue et ne peut être exhaustive. Son départ en retraite annoncé pour la fin d'année devra s'anticiper. Le départ d'*un pilier de l'association* ne se fera pas sans ébranler la structure même si son remplacement s'effectue en douceur.

Corinne, agent d'accueil, s'est aguerrie peu à peu de l'accueil téléphonique et physique. Elle *soutient* Nadine sur la mission d'accueil et *répond* aux sollicitations des usagers où les *oriente* vers les services concernés.

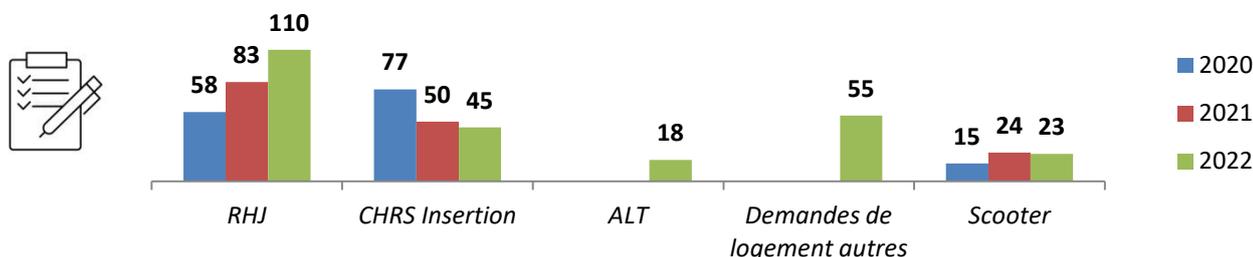
Pierre, notre comptable a pour fonction principale l'établissement des documents légaux et la tenue des comptes de l'association, mais il doit également enregistrer les transactions comptables, élaborer les balances de comptes, les comptes de résultat, les bilans comptables et les comptes d'exploitation pour les transmettre à l'expert-comptable. Il rédige les fiches de paie des salariés, ainsi que les déclarations sociales et fiscales. Il assure le suivi des factures clients et fournisseurs. IL s'informe et applique les évolutions juridiques, sociales ou fiscales, met en place les tableaux de bord de contrôle de gestion et actualise les systèmes de traitement des données comptables. Il participe avec la direction à l'analyse statistique, budgétaire et financière de l'association.

Bref, *beaucoup de tâches* différentes *indispensables* à la bonne marche de l'association que Pierre *exécute avec brio*.

Merci à eux pour leur professionnalisme et merci à l'ensemble des salariés de l'Association

LE SERVICE AIO : LES DEMANDES TRAITÉES EN 2022

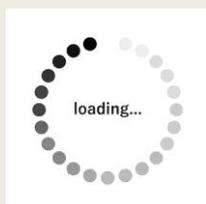
● Nombre de demandes traitées :



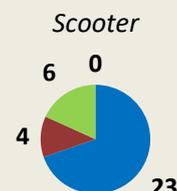
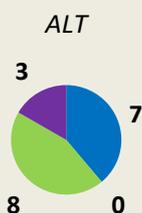
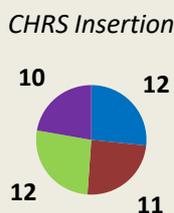
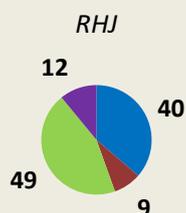
*ALT et demandes de logements autres : données non comptabilisées en 2020 et 2021

Dont 9 demandes concernant des **Personnes Victimes de Violences**

● Statut de la demande au 31/12/2022 :



- : Demandes satisfaites par une entrée
- : Demandes en cours de traitement
- : Demandes annulées par la personne (*changement de projet, absence de nouvelles, autre solution trouvée, etc.*) ou classées sans suite
- : Demandes annulées par la structure (*Offre non adaptée et/ou orientation vers une autre structure*)



Analyse globale :

Le service AIO de l'association a traité 228 demandes en 2022. A ces chiffres, il faut ajouter 57 autres demandes qui n'ont fait l'objet que d'une pré-évaluation, par téléphone, par mail, ou lors d'un échange avec un partenaire (43 demandes pour le SL + 14 demandes RHJ).

- **Le nombre des demandes traitées par la RHJ en 2022** est revenu au chiffre d'avant Covid. Le rajeunissement des demandeurs constaté depuis 2019 se confirme en 2022. Le secteur géographique le plus demandé est Parthenay mais Airvault est en forte augmentation de par un bassin économique dynamique.

Pour faire face à cette demande nous avons utilisé trois Tiny Houses implantées sur le territoire. A compter de juillet 2022, certaines demandes n'ont pu être pourvues car la Résidence était complète et le terrain d'implantation de la tiny house à Airvault n'était plus disponible.

Le profil des demandeurs est similaire aux années précédentes à savoir des jeunes de moins de 25 ans, en projet professionnel et tout particulièrement en apprentissage avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

-73 demandes de logement ont été traitées par le Service logement. Nous observons une baisse du nombre de demandes traitées cette année (82 en 2021).

La **Résidence Habitat Jeunes** est reconnue et repérée, notamment par les employeurs.

La proportion de jeunes de moins de 25 ans est de 94.5% en Résidence contre 28% pour le Service Logement.

Les jeunes reçus sont majoritairement des personnes isolées : 100 % pour la RHJ et 64% pour le SL.

Autre public cible du **Service Logement**, les personnes vivant dans un contexte de violences conjugales, nous avons traitées 9 demandes cette année. Nous n'avons pas reçu de ménage en situation d'expulsion locative alors que depuis 5 ans la moyenne annuelle était de 3 ou 4 demandes traitées.

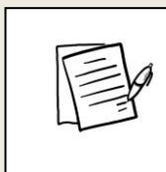
- Les demandes d'hébergement CHRS et ALT traitées sont toutes orientées via le SISIAO depuis 2019. Cette année nous comptabilisons 45 demandes CHRS et 18 ALT. Nous constatons une baisse significative et constante depuis 2019, sans pour pouvoir apporter des éléments d'analyse.

LE PARC DE SCOOTERS

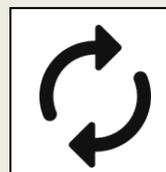
1. L'année 2022 : Quelques chiffres



: 16 Scooters



: 23 Contrats



: 15 renouvellements

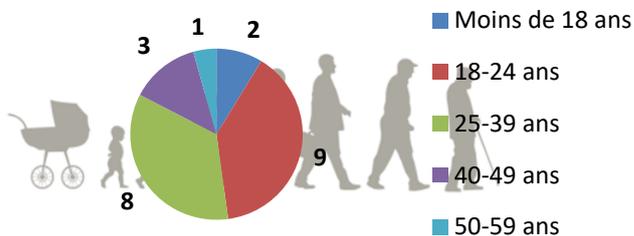
• Typologie des personnes ayant loué un scooter :



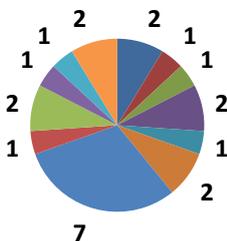
16 Hommes

7 Femmes

Age

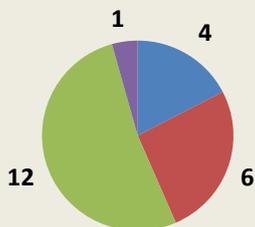


Origine géographique



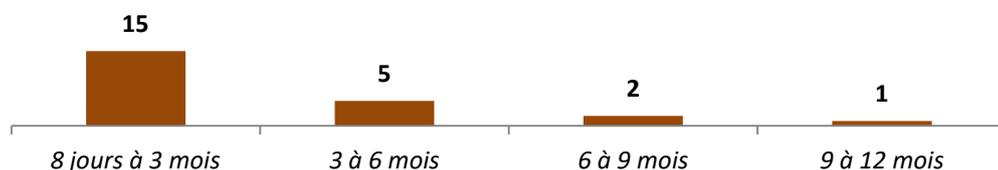
- Amailloux
- Clessé
- La Peyratte
- Parthenay
- St Pardoux
- Vausseroux
- Azay
- Germond-Rouvre
- Le Tallud
- St G. Noisé
- Vasles
- Viennay

• Motif de la demande :



- Apprentissage
- Démarches d'insertion
- Emploi/Intérim
- Scolaire

• Durée de la location :



Durée moyenne de séjour : 4,5 mois

2. Analyse globale

Notre parc de scooters est une réponse au problème de mobilité récurrent sur notre territoire. L'objectif est de favoriser l'emploi ou la formation impliquant des déplacements quotidiens pour des personnes sans moyen de locomotion.

Le dispositif est connu et utilisé en partenariat avec : La Mission Locale, le Chantier d'insertion, les organismes de formation... qui n'hésitent pas à faire appel à nous pour faciliter la réinsertion professionnelle de leurs usagers.

2022 est une année en demie teinte. Les demandes sont en baisse (30 au lieu de 39) mais le nombre de contractualisations reste quasi identique 23 au lieu de 24 l'an passé. Sur ces 23 contrats nous avons fait 15 renouvellements afin que les personnes aillent au bout de leurs engagements : contrats de travail en intérim, formation et/ou stages.

La durée des contrats est en baisse passant de 7 mois à 4.5 mois en 2022. Les causes sont diverses : contrats de travail plus courts, achat d'un véhicule, organisation d'un co-voiturage... Cela permet à un plus grand nombre de personnes de profiter d'une location.

- **Les constats :**

Comme en 2021, seuls 30% des loueurs sont parthenaisiens et 26% habitent dans les environs immédiats de la ville. Ces jeunes travailleurs et/ou apprentis investissent souvent dans l'achat d'une trottinette électrique, moyen de locomotion très en vogue, pouvant être plié et mis à l'abri aisément, très intéressant pour de petits trajets.

44 % sont dispatchés sur le territoire ce qui génère en cas de panne ou d'accident un temps de route et une charge de travail supplémentaire pour les collègues concernés. Nous dépendons ensuite du garagiste quant à la remise en état et l'entretien des véhicules. Nous constatons que les temps de réparation ont augmenté. A cela deux raisons : l'allongement des délais pour la réception des pièces et la surcharge de travail du professionnel.

En 2022 nous avons eu 2 accidents ayant causé des blessures avec Interruption Temporaire de Travail de plus de 3 semaines, des chutes et 3 scooters abimés suite à une mauvaise utilisation. Les véhicules ont été immobilisés plusieurs semaines pour les raisons citées ci-dessus.

La reprise économique constatée n'a pas eu d'implication positive sur le nombre de locations. 69% des loueurs sont en situation de travail et/ou d'apprentissage. Les autres sont, le plus souvent en chantier d'insertion.

Nous possédons depuis 2022 quelques vélos à assistance électrique dédiés à la location. Seuls 4 vélos ont été loués : l'un à une jeune ukrainienne en situation d'emploi et dont le permis de conduire a été volé durant son voyage, un autre à un usager en CHRS dans le cadre du chantier d'insertion et les deux autres à de jeunes apprentis.

Le vélo demande un effort physique et les personnes qui nous contactent ne sont pas toujours en capacité de le fournir même si les vélos sont à assistance électrique. Il faut aussi pouvoir le mettre à l'abri, recharger la batterie

Le scooter quant à lui génère d'autres obligations : un BSR depuis 1987, un équipement qui n'est pas fourni ni prêté pour des raisons d'hygiène et de taille, et un minimum de ressources.

En 2022 nous avons eu un nombre stable de locations et les demandes nous prouvent que la mobilité reste un problème récurrent sur notre territoire. Le co-voiturage semble avoir pris de l'ampleur pour les personnes en situation d'emploi qui finissent souvent par acheter un véhicule.

Nous notons également que les demandeurs sont de plus en plus exigeants, ils souhaitent plus de confort : location de voiture et/ou voiture sans permis. Certains n'ont pas conscience de l'implication financière que cela induit alors qu'ils ont parfois beaucoup de mal à régler la location mensuelle, et qu'ils ont besoin d'aide pour le versement de la caution de 250€.

Nous avons également participé activement à la création de l'association "école des mobilités citoyennes et participatives". L'enjeu de cette Plateforme Mobilité Solidaire en Gâtine est d'assurer des réponses multi-modales aux capacités et besoins des publics en insertion. Depuis une 15aine d'années, de multiples initiatives et actions ont vu le jour pour répondre de manière différente et adaptée aux spécificités et à la singularité des besoins repérés auprès des publics accompagnés par les partenaires de l'insertion et de l'emploi en Gâtine. Si la location de 2 roues motorisés et les formes de transports solidaire font partie des actions les plus anciennes et restent encore actives aujourd'hui, d'autres, plus récentes, comme l'accès au permis de conduire font la démonstration de leur pertinence et doivent s'ancrer davantage au cœur du service de la plate-forme.



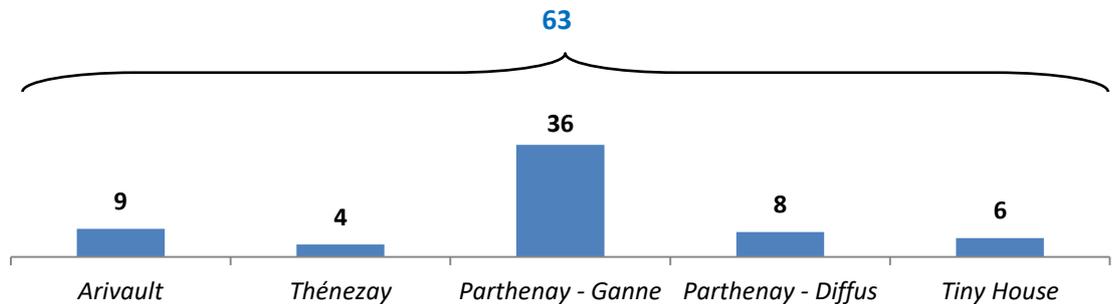
Le **S**ervice **H**abitat **J**eunes, **H**ébergement et **L**ogement

- Les **R**ésidences **H**abitat **J**eunes -
- Le **S**ervice **L**ogement : ALT, Sous-location, IML -
- CHRS **U**rgence & **I**nsertion -

LES RESIDENCES HABITAT JEUNES

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :

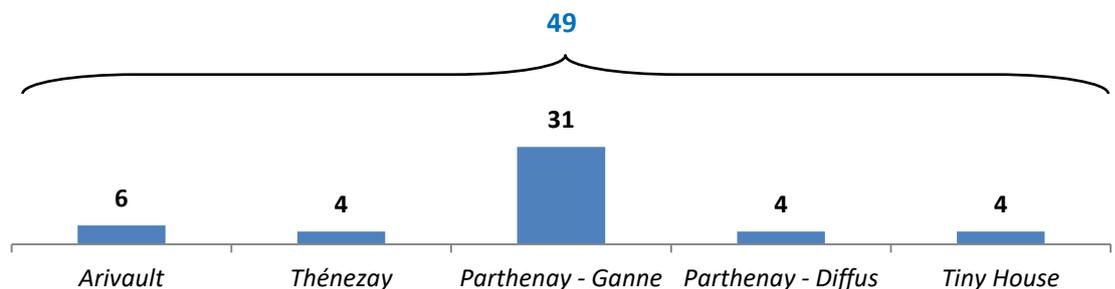


• Taux d'occupation :

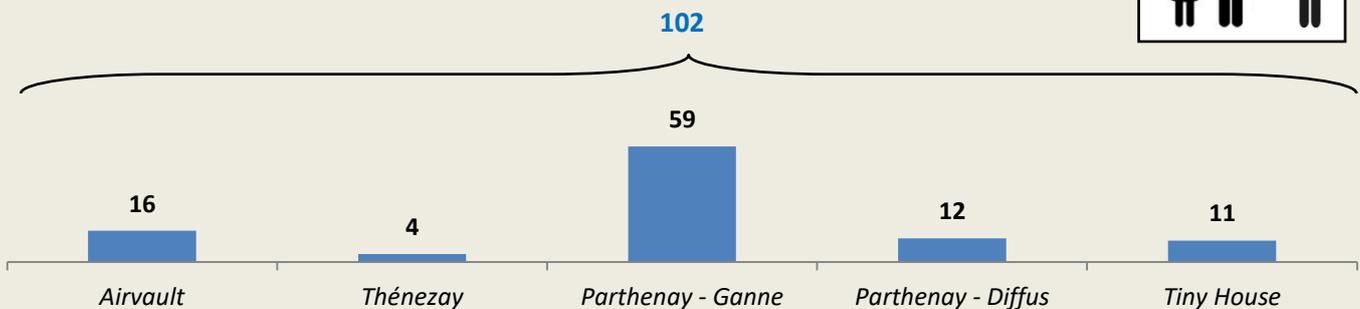
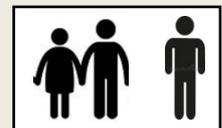


Airvault	: 86 %
Thénezay	: 100 %
Parthenay - Ganne	: 84 %
Parthenay - Diffus	: 65 %
Tiny House	: 59 %

• Nombre de ménages présents au 31/12/2022 :



• Nombre de personnes accompagnées en 2022 :



Dont 14 personnes prises en charge par l'ASE 79.

• **Typologie des personnes accompagnées en 2022 :**



: 72 Hommes

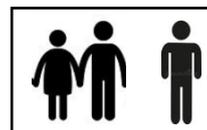
: 30 Femmes

Dont :

- 11 Hommes

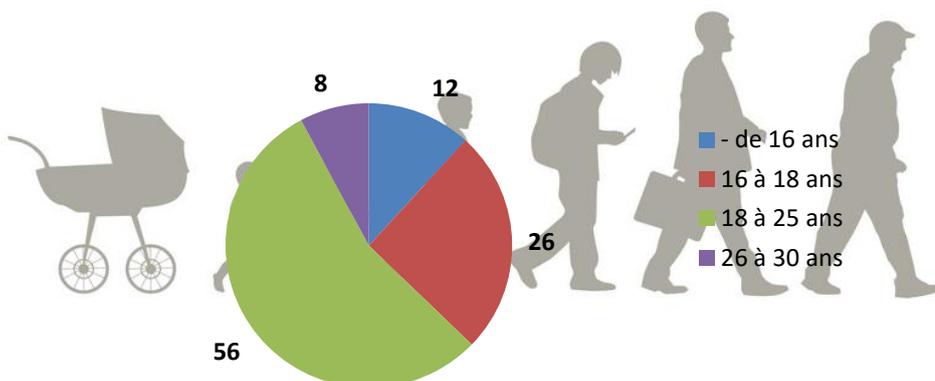
- 3 Femmes

pris en charge par l'ASE 79.



100 % sont des personnes isolées.

Age



Dont :

- 6 moins de 18 ans

- 8 18-25 ans

pris en charge par l'ASE 79.

• **Les axes de travail en accompagnement individuel :**

- Aide administrative : Dossier d'APL, Mobili-Jeunes, Droits de séjours
- Accompagnement lié au logement : entretien, installation, départ
- Santé
- Ecoute psychologique
- Gestion budgétaire
- Insertion professionnelle
- Alimentation
- Mobilité

Nombre d'accompagnement renforcé : 32

Nombre de contrats personnalisés signés : 24

Nombre d'accompagnement à la sortie : 18



• **Les Actions Collectives :**

Nombre d'actions collectives réalisées : 146

	Citoyenneté et vie sociale					
	After Work	Comité de résidents	Débats d'actualité	Assemblée Générale	Week-end WECH (URHAJ)	Quinzaine des médias
Nombre d'actions	39	6	2	1	1	3
Nbre de participants	144	36	10	7	8	28
Nombre moyen	4	6	5	/	/	9

Coup de cœur : LA QUINZAINE DES MEDIAS.



Objectif : Sensibiliser les jeunes au traitement de l'information, au métier du journalisme, à l'outil radio.

Temps fort : Une exposition, une soirée d'échange, un diner quizz et un atelier radio.

	Santé Bien-être						
	Sport		Projet « Je mange donc j'agis »			Ateliers Bien-être	Relations amoureuses et sexualité (avec l'Agora-MDA)
	Séances de sport	Sorties sportives	Repas	Intervention diététicienne	Ateliers thématiques*		
Nombre d'actions	17	6	12	4	5	5	2
Nbre de participants	40	52	125	33	40	10	32
Nombre moyen	4	8	10	8	8	2	16

* 2 Ateliers Pâtisserie, 1 fabrication de jus de pommes, 1 « Top chef », 1 dégustation de produits locaux

Coup de cœur : LA SEMAINE DU GOUT.



Objectif : Valoriser une alimentation conviviale, saine et de saison.

Temps fort : rencontre avec des producteurs locaux, dégustations puis concours culinaire animé par un jury professionnel de la diététique !

	Habiter autrement			
	Brocante – Give box	Soyez branchés, économisez !	Atelier fait maison	Atelier linogravure
Nombre d'actions	4	3	2	1
Nbre de participants	25	55	5	8
Nombre moyen	/	18	3	/

Coup de cœur : SOYEZ BRANCHÉS, ECONOMISEZ !



Objectif : Eduquer les jeunes aux questions de consommation d'énergies et aux éco-gestes dans le logement.

Temps fort : Une soirée autour du jeu qui a fait le plein, des visites à domicile.

	Vivre ensemble					
	Sorties culturelles	Soirée Jeux	Séjour d'été	Fête du jardin	Fête de fin d'année	Parcours vacances
Nombre d'actions	6	8	1	1	1	10
Nbre de participants	50	25	11	42	43	10
Nombre moyen	8	3	/	/	/	/

Coup de cœur : FETE DU JARDIN.



La fête annuelle au cœur du jardin : décoration, borne à *selfie*, repas partagé, *Flash mob* et DJ. **Une soirée agréable, riche en sourires et en partage !**

	Accès aux droits			
	Santé	Tri des papiers	Impôts	Fiches de paie
Nombre d'actions	2	1	2	1
Nbre de participants	10	5	18	6
Nombre moyen	/	/	9	/

Coup de cœur : SOIREE TRI DES PAPIERS !



Soirée riche en échanges et transmissions. Il nous a permis d'évaluer les besoins des jeunes sur la question du classement et de l'organisation pour venir par la suite alimenter l'accompagnement individuel.



• **Focus sur le dispositif Parcours Vacances**

10 départs

Moyenne d'âge : 18 ans

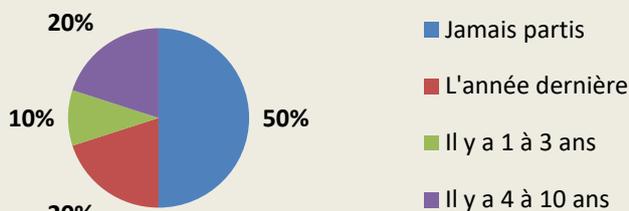
Destinations :

- 5 Grandes villes
- 4 Bords de mer
- 1 Campagne

Amplitude ressources : 6 % ont un revenu inférieur à 1 000 €.

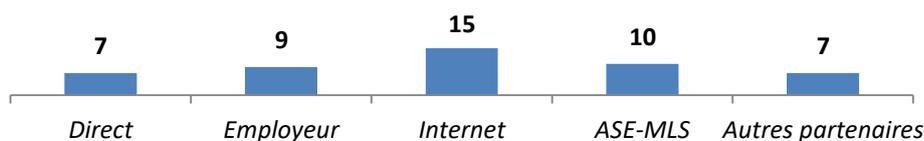
5 jeunes ne seraient pas partis sans la bourse Parcours Vacances.

Le dernier départ en vacances des bénéficiaires de la bourse :

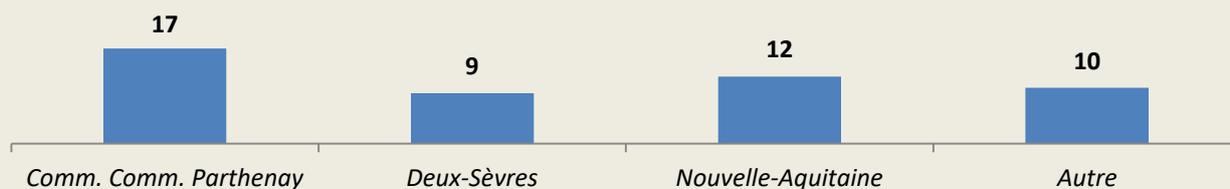


2. Les entrées de 2022

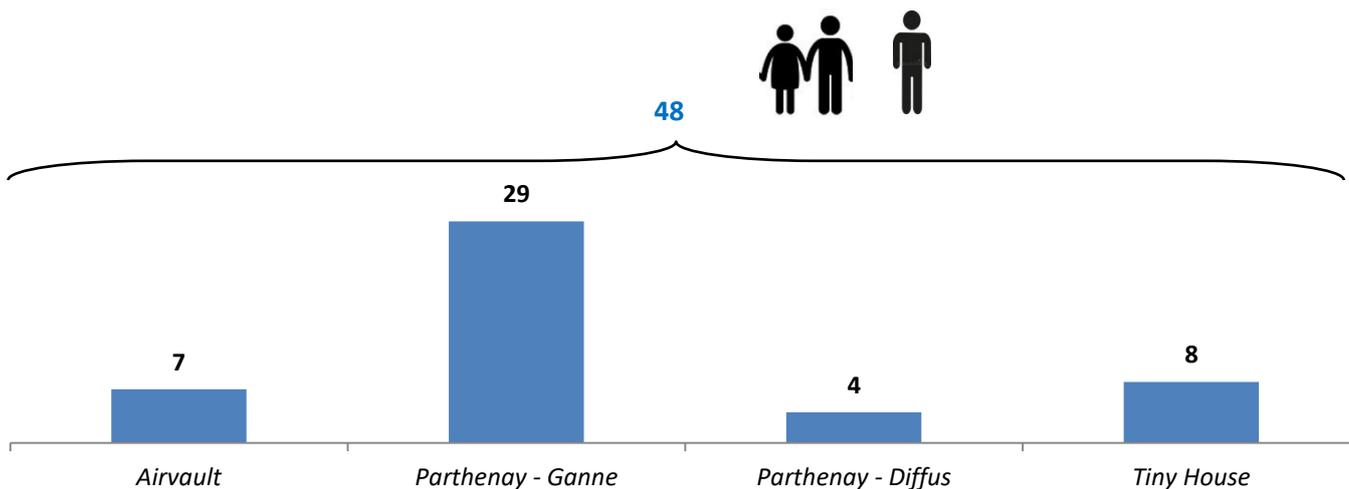
• **Prescripteurs des demandes :**



• **Origine géographique résidentielle :**



• **Nombre de personnes entrées en 2022 :**



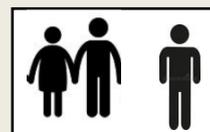
*Pas d'entrées 2022 à Thénezay.

Dont 12 personnes prises en charge par l'ASE 79.

• **Typologie des personnes accompagnées en 2022 :**

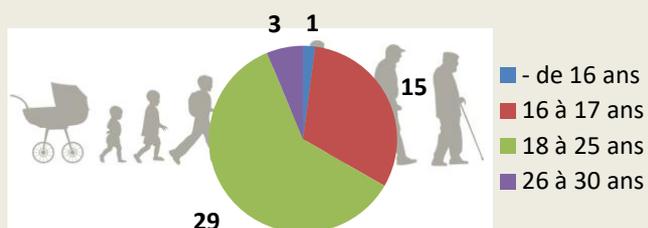
♂ 30 Hommes
♀ 18 Femmes

Dont :
- 10 hommes
- 2 Femmes
pris en charge par l'ASE 79.



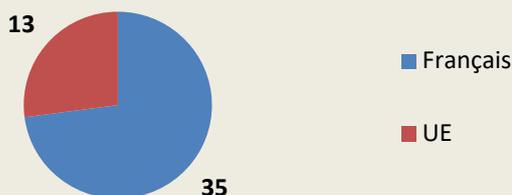
100 % sont des personnes isolées.

Age



Dont :
- 4 moins de 18 ans
- 8 de 18-25 ans
pris en charge par l'ASE 79.

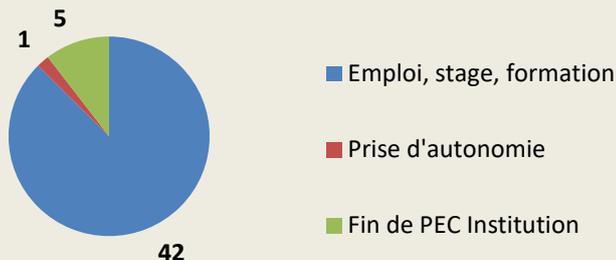
Nationalité



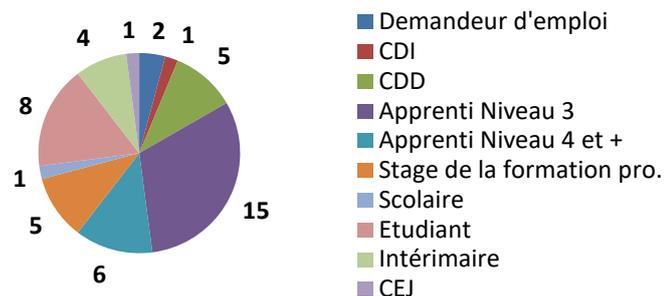
● **Situation logement précédent :**



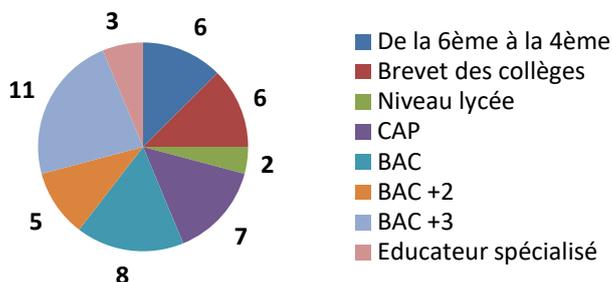
● **Motif de la demande :**



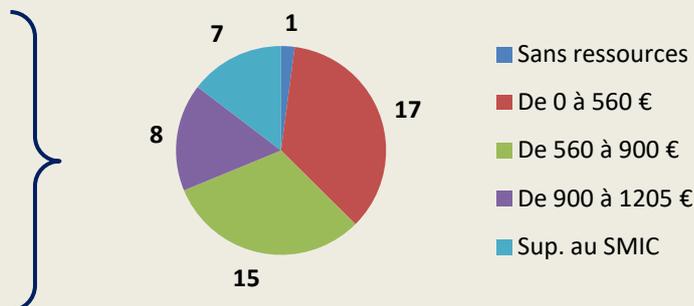
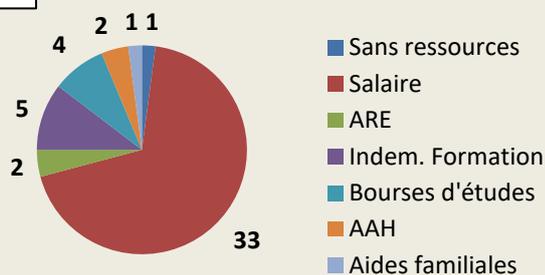
● **Situation emploi/formation :**



● **Niveau scolaire :**



● **Ressources à l'entrée :**



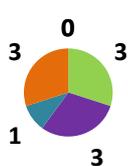
3. Les sorties de 2022

● **Durées des séjours**



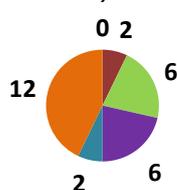
- : Moins d'une semaine
- : De 1 semaine à 1 mois
- : De 1 à 3 mois
- : De 3 à 6 mois
- : De 6 à 12 mois
- : Plus d'un an

Airvault



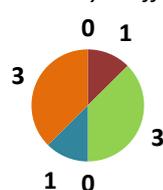
DMS : 14 mois

Parthenay - Ganne



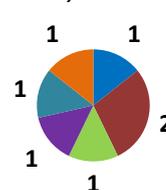
11 mois

Parthenay - Diffus



8 mois

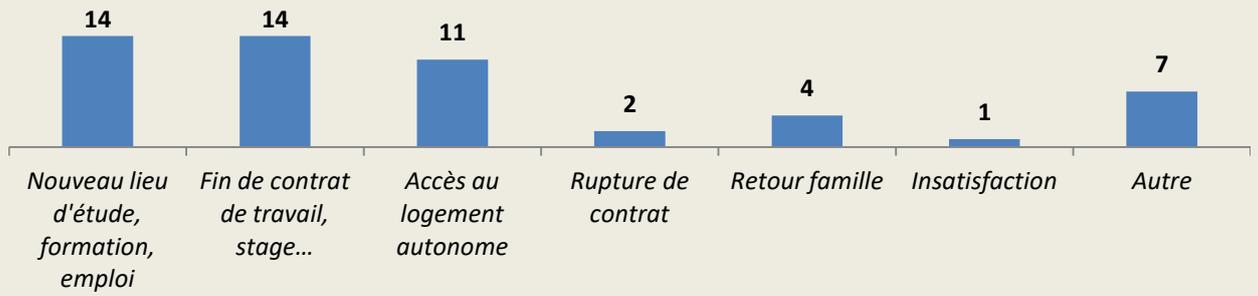
Tiny House



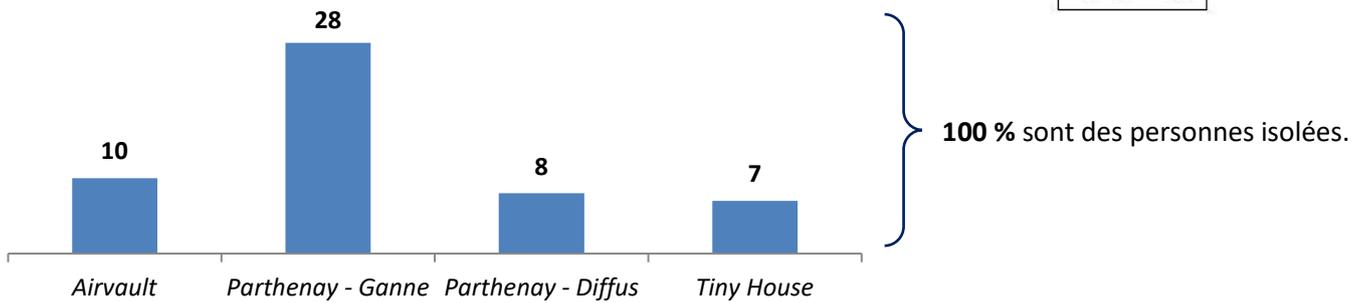
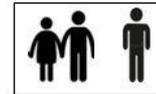
6 mois

*Pas de sorties en 2022 à Thénezay.

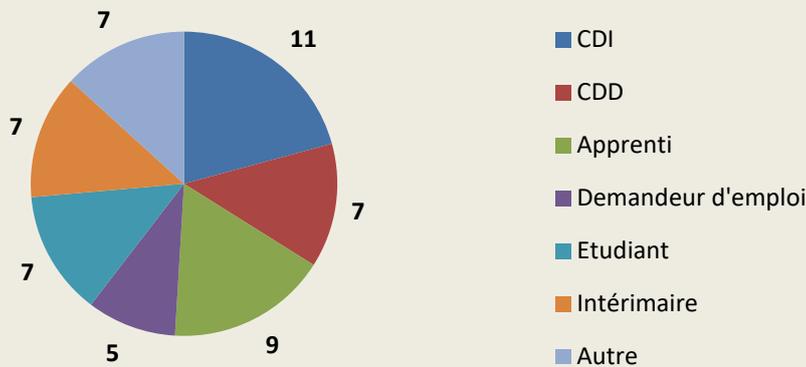
• **Motif du départ :**



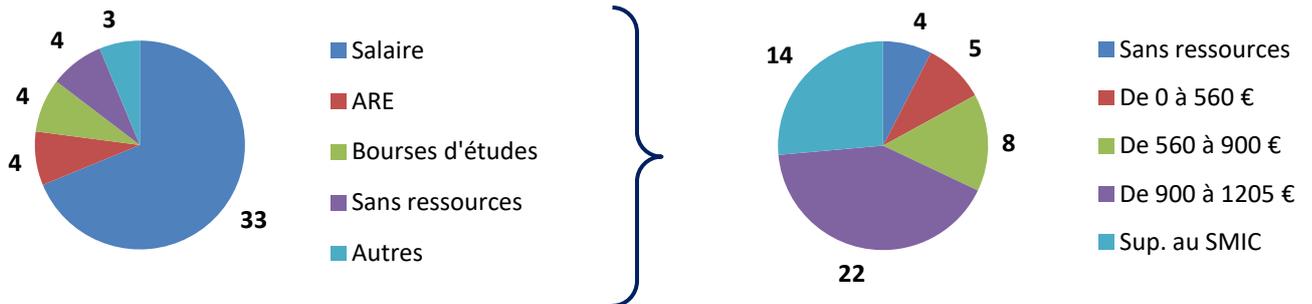
• **Nombre de personnes accompagnées et composition familiales en 2022 :**



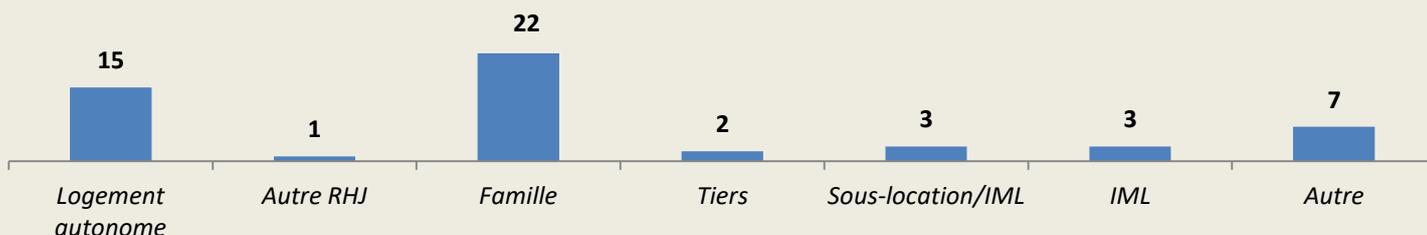
• **Situation emploi/formation :**



• **Ressources à la sortie :**



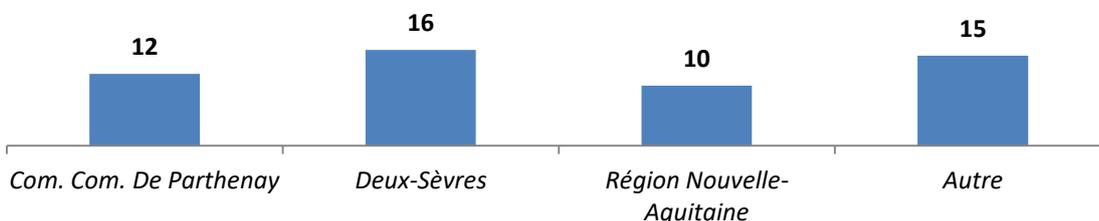
• **Situation logement à la sortie :**



Dont :

- 1 départ vers une autre RHJ**
- 1 Retour en Mecs**
- 1 entrée en logement inclusif pris en charge par l'ASE.**

• **Destination géographique à la sortie :**



4. **Analyse globale**

Le taux d'occupation :

Le taux d'occupation RHJ est en légère baisse en 2022 à savoir 83% contre 90% en moyenne sur les 4 années précédentes. Mais nous notons des différences selon les sites d'implantation.

La résidence éclatée de Thénézay est à 100% en 2022 du fait qu'elle était complète au 01/01/2022 et qu'il n'y a eu aucun mouvement durant l'année. Par contre, nous n'avons eu en 2022 qu'une demande pour le secteur thénézéen.

A la Résidence d'Airvault, nous notons une baisse significative : 98% en 2020 et 2021 contre 86% en 2022. Ce constat est lié à un turn over en 2022 plus important que les années précédentes, lequel a généré de la vacance lors du changement de résident. Pour autant, le nombre de demandes en 2022 sur le secteur reste en adéquation avec notre parc logement.

Concernant Parthenay, sur le site principal « rue Ganne », la baisse du taux d'occupation s'explique en grande partie par la réfection des logements engagée en début d'année 2022 et qui se poursuivra en 2023. Les travaux dans les logements nécessitent qu'ils soient vides, ce qui a généré de la vacance. Si nous prenons en compte uniquement les périodes où logements étaient réellement disponibles, nous retrouvons une occupation quasi égale à 2021 et 2020.

En ce qui concerne les logements en diffus à Parthenay, la baisse est plus conséquente 64% contre 86% en moyenne de 2018 à 2021. Là encore, nous notons davantage de départ que les années précédentes. De plus, certaines redevances étant plus élevées, les logements deviennent moins accessibles financièrement pour certains profils de jeunes tel que les apprentis de 1ere année dont les salaires sont inférieur à 650€.

Le taux d'occupation de 58.76 % des Tiny Houses en 2022 s'explique par :

- Un défaut de terrain sur le secteur d'Airvault où nous avons eu des demandes non pourvues. Nous sommes confrontés à ce même problème sur d'autres territoires.
- Un mode d'Habitat spécifique (toilette sèche) qui ne convient pas à tous les jeunes qui ont parfois une représentation très classique du logement.

- Une baisse des demandes sur une partie de la Gâtine

L'accueil du public relevant des services de l'ASE79 :

La Résidence répond particulièrement, depuis plusieurs années, aux besoins du public relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Les jeunes accueillis dans notre dispositif d'accueil des Mineurs Non Accompagnés doivent à leur majorité sortir de ce dispositif et donc trouver une solution logement adaptée au regard de leurs besoins d'accompagnement. Cela correspond à 50% des jeunes ASE accueillis en 2022 (soit 7 sur 14 personnes)

Pour les autres relevant de l'ASE, il s'agit de fin de prise en charge de structures de type MECS ou de famille d'accueil. Il peut s'agir de situations complexes nécessitant une évaluation en logement afin de parfaire l'orientation où de personnes n'ayant plus aucune autre solution.

Parfois, la Résidence répond par défaut à des personnes en attente de place dans des structures plus adaptées. Pour autant, pour ces situations, nous constatons les limites de l'accompagnement en résidence qui nécessite un minimum d'autonomie dans les actes du quotidien.

Les jeunes relevant de l'ASE, comme n'importe quel résident, doivent répondre aux critères d'admission de l'Habitat Jeunes (âge, minimum de ressources, degré autonomie suffisant pour acte vie quotidienne et projet d'insertion professionnelle).

Accompagnement individuel renforcé :

Pour rappel, tous les résidents se voient proposer un accompagnement (loi 2002). Si historiquement, pour la majorité d'entre eux, il ne s'agissait que d'une aide ponctuelle (aide dossier APL, conseils et informations), nous constatons aujourd'hui que pour beaucoup de jeunes, il est nécessaire de proposer un soutien plus renforcé.

En 2022, nous avons réalisé **32 accompagnements individuels dits « renforcés »** basés sur une approche globale à travers diverses thématiques : emploi, santé, logement, administratif, budget. Le projet personnalisé est co construit avec le résident en fonction de ses attentes et de ses besoins et est ajusté au cours du séjour selon l'évolution du projet. De plus, cette démarche s'inscrit généralement dans un partenariat tel que la mission locale, l'AMS de Parthenay, le CMP, les bailleurs sociaux, l'ASE...

Nous constatons notamment une augmentation des accompagnements liés au logement autour de l'entretien mais également pour l'accès au logement de droit commun au départ de la Résidence. 18 projets personnalisés ont été contractés en 2022 sur ce thème. Nous proposons, selon les besoins de chacun, un accompagnement logement individuel adapté mais également des actions collectives : atelier et quiz logement

L'augmentation des besoins en terme de soutien à l'accès aux droits : démarches numériques, droit de séjour... observés depuis plusieurs années se confirme en 2022.

De manière générale, l'accompagnement individuel renforcé est croissant au sein de la Résidence depuis 5 ans ce qui oblige à une certaine adaptation des pratiques professionnelles.

Les actions collectives :

L'approche de l'action collective de la Résidence a pour objectif de susciter une démarche de citoyenneté active. Il ne s'agit pas de proposer des actions clés en mains de consommation mais bien de promouvoir leur capacité à être acteur du monde qui les entoure en leur donnant quelques clés de compréhension mais aussi les moyens d'agir.

En 2022, plusieurs semaines thématiques ont été organisées dans l'optique de créer des moments forts autour de certains sujets tel que l'alimentation ou le traitement de l'information. Il s'agit de mobiliser de manière plus soutenue des moyens internes et externes sur un temps donné (1 semaine) afin d'approfondir le thème. Ces semaines thématiques ont favorisé une dynamique de groupe grâce à une mobilisation importante des jeunes.

Concernant les animations, les résidents sont sollicités afin de les co construire. Certaines ont même été animées par les jeunes eux même (ex : ateliers pâtisserie) de par leur compétence et leur savoir faire.

Nous constatons également une difficulté des jeunes à comprendre et/ou à s'intéresser à la société et ses enjeux. C'est pourquoi, en lien avec l'actualité, nous avons proposé en 2022 des soirées débats (la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie...), un temps spécifique pour les élections présidentielles, une quinzaine pour mieux appréhender les medias...Au regard de leur participation et intéressement, nous envisageons de poursuivre ces actions en 2023.

Toujours dans l'optique de favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des résidents mais aussi pour favoriser le vivre ensemble, ils ont, avec l'équipe d'animation, participé à des séjours notamment le WECH organisé par l'URHAJ Nouvelle Aquitaine.

Enjeux et Perspectives :

➤ **L'équilibre financier de la RHJ**

Le coût actuel et à venir des énergies fragilise notre équilibre financier. En effet, notre fonctionnement repose sur une redevance incluant toutes les charges sans possibilité de les majorer. Si nous avons programmé des actions éducatives et techniques pour réduire les consommations, il n'en demeure pas moins que les charges pour fluides seront exponentielles en 2023 et que nous ne sommes pas en capacité d'en mesurer à ce jour l'ampleur.

Par ailleurs, l'augmentation des loyers est très importante au regard des derniers indices. S'il nous est possible de les reporter sur les redevances, nous nous questionnons de l'impact financier pour les résidents aux ressources modestes et donc à posteriori pour notre activité. En effet, certains de nos logements pourraient, en termes de loyer, devenir inaccessibles à certains jeunes.

➤ **Le Réseau Habitat Jeunes**

La constitution de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine suivi du contexte sanitaire Covid ont impacté le partenariat entre les 4 RHJ des Deux-Sèvres.

Pour 2023, nous prévoyons de nous remobiliser afin de retrouver une certaine proximité par la mise en place de temps partagés.

Au niveau de l'URHAJ- UNHAJ, nous souhaitons également réinvestir davantage le réseau que ce soit pour les professionnels ou les résidents en participant aux événements tel que le WECH, les Universités d'automne...ou à des journées professionnelles.

➤ **Le projet CAF 2023/2027**

En 2022, la Résidence a renouvelé son contrat avec la CAF pour 5 ans. Le projet quinquennal 2023/2027 propose un nouveau plan d'actions qui réaffirme notre volonté d'accueillir et d'accompagner les jeunes dans l'accès à l'autonomie mais également de les sensibiliser aux enjeux sociétaux que ce soit pour le vivre ensemble ou la transition écologique.

Par ailleurs, la crise énergétique et ses conséquences financières nous confortent dans l'idée que la Résidence peut et doit jouer un rôle pour promouvoir le « consommer autrement ».

Nos principes d'intervention reposent sur l'équité entre les résidents, la transversalité de nos actions au sein de l'Association, le partenariat local et une évaluation continue de nos actions.

➤ **L'évaluation externe**

La Résidence, en tant qu'établissement régi par la loi 2002, doit réaliser une évaluation externe pour décembre 2023.

LOGEMENTS TEMPORAIRES ALT

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :



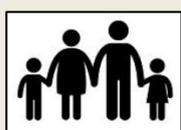
: 6 logements

• Taux d'occupation :



: 72 %

• Typologie des personnes accompagnées en 2022 :



Ménages :
11



Personnes :
22



: 12 Adultes



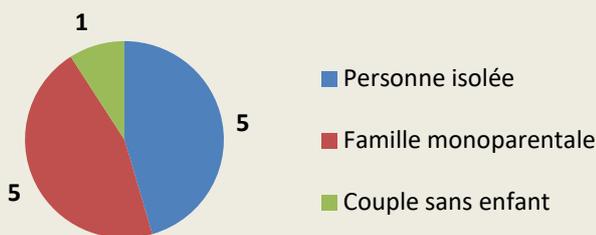
: 10 Enfants



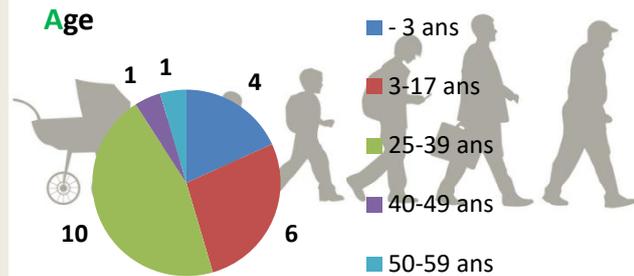
: 8 Hommes

: 14 Femmes

Composition familiale



Age



• Les axes de travail en accompagnement individuel :

- Accès aux droits ressources/santé
- Mise à jour situation administrative
- Gestion de budget
- Demande de logement social ou actualisation
- Lien avec les partenaires locaux
- Accompagnement lié à la vie en logement
- Construction du projet logement
- Accès au logement à la sortie



- Nombre de rendez-vous individuels réalisés en 2022 :

130

- Nombre de demandes de logement social active au 31/12/2022 :

5

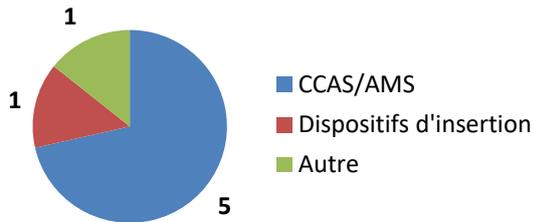


- Nombre de ménages présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue au 31/12 : 1

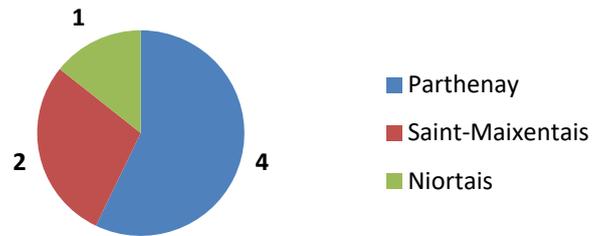
2. Les entrées de 2022



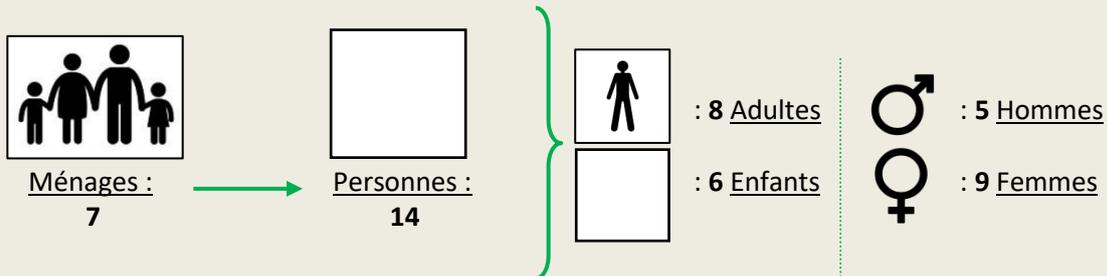
- Prescripteurs des demandes :



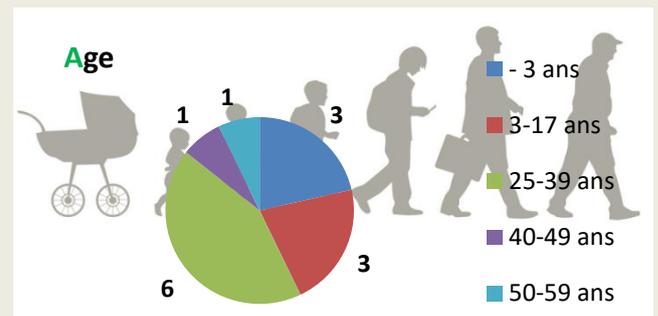
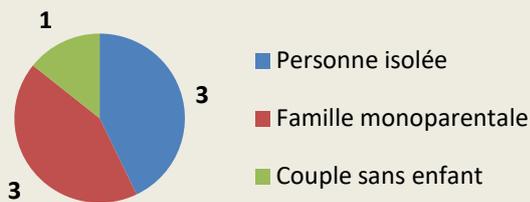
- Origine géographique résidentielle :



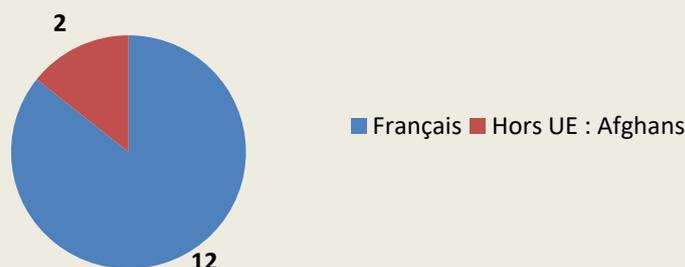
- Typologie des personnes entrées en 2022 :



Composition familiale

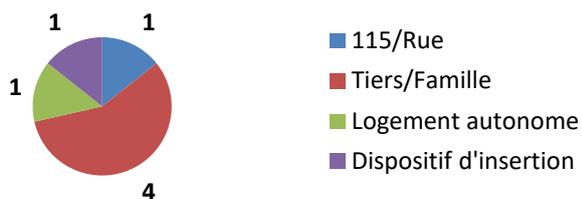


Nationalité

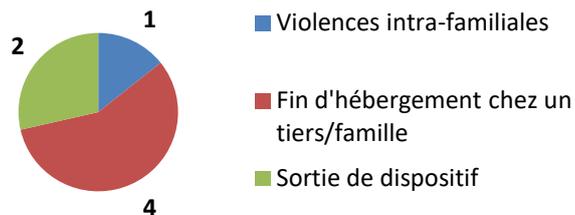




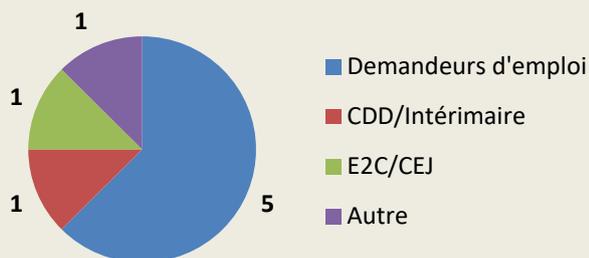
• Situation logement précédent



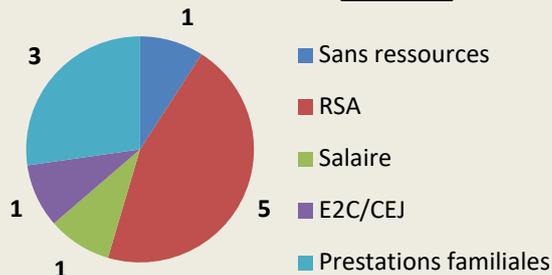
• Motif de la demande :



• Situation emploi/formation :

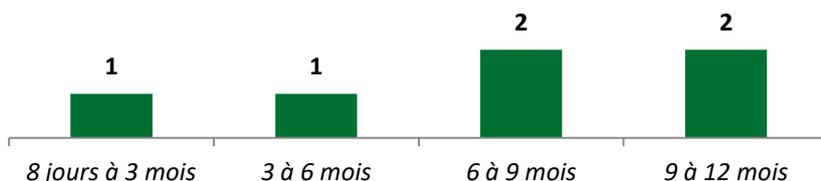


• Ressources à l'entrée :



3. Les sorties de 2022

• Durées des séjours

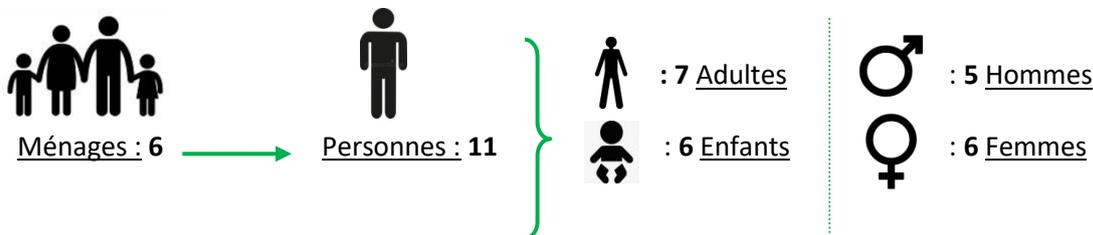


Durée moyenne de séjour : 7 mois

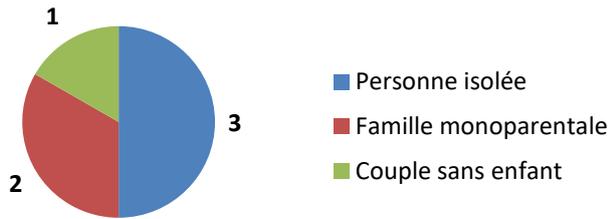


• Nombre de ménages ayant été présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue : 4

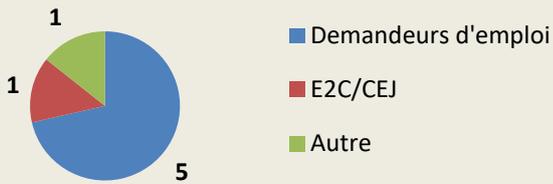
• Typologie des personnes sorties en 2022 :



Composition familiale



Situation emploi/formation :



A noter que :

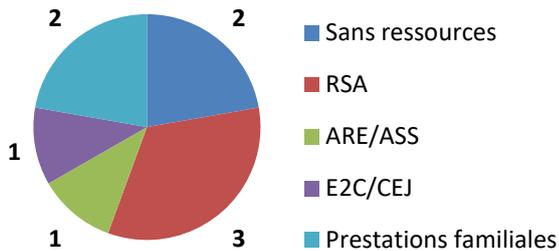
4 des 7 personnes sorties ont connu des **expériences de stage ou d'emploi durant leur séjour.**

o 3 : Travail

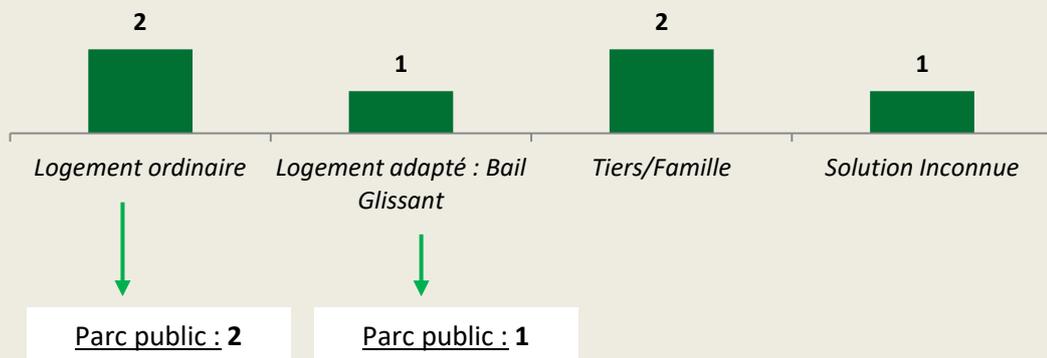
o 1 : Stage



Ressources à la sortie :



Situation logement à la sortie :



4. Analyse globale

La mobilisation de ce type d'appartement, avec une faible participation financière, est une réponse adaptée aux personnes en **situation de précarité au regard de l'emploi et des ressources**. En effet, 75 % des personnes accueillies sont demandeurs d'emploi et 91 % bénéficiaires de minima sociaux.

Concernant l'**aspect budgétaire**, 50 % des ménages accueillis font l'objet d'un endettement lors de leur entrée (plus ou moins important), 88 % expriment une difficulté à gérer leur budget mensuel (faibles ressources) et à pouvoir anticiper le budget nécessaire à l'accès à une location. Les personnes qui ont effectué des missions de travail temporaire ont dû composer avec des ressources fluctuantes (montant variable du RSA, de la prime d'activité, et du salaire lié aux missions intérimaires). La **hausse du coût de l'énergie** a eu un réel impact sur le budget des ménages. En effet, dans le cadre de notre hébergement, ces derniers doivent souscrire un contrat auprès d'un fournisseur et honorer ensuite leurs mensualités. Nous avons pu observer des offres très onéreuses de la part des fournisseurs d'énergie ainsi que des factures exorbitantes à la sortie du dispositif d'hébergement.

75 % des personnes semblent être isolées et disent ne bénéficier d'aucun soutien amical ou familial. Cela peut engendrer des difficultés lors de l'emménagement dans leur futur logement. L'ensemble des personnes accueillies ne bénéficiait d'aucun moyen de locomotion. Fait marquant cette année, 2 personnes ont été victimes pendant leur séjour d'actes de vandalisme (scooter volé ou détruit) et se sont donc retrouvés sans moyen de locomotion. Pour l'un d'entre eux, il a été contraint de stopper une mission de travail temporaire.

De plus, 50 % des personnes déclarent ne pas bénéficier de mutuelle santé, alors qu'elles peuvent prétendre à la Complémentaire Santé Solidaire, ce qui peut les mettre en difficultés pour l'accès aux soins.

Enfin, le dispositif ALT répond à un **besoin local** dans la mesure où les demandes émanent principalement des partenaires sociaux du département (72 %) ou de partenaires locaux. Les personnes accueillies habitent majoritairement à Parthenay (75 %) ou dans les Deux Sèvres.

Afin de pouvoir recueillir la parole des usagers, cette année, 5 ménages ont accepté de répondre à l'**enquête de satisfaction** lors de leur sortie du dispositif, ce qu'il en ressort :

- Les personnes sont satisfaites de l'accueil et de l'écoute qui ont pu leur être réservés lors de leur séjour. Elles jugent l'accompagnement mis en œuvre adapté à leurs besoins. La fréquence des rendez-vous proposée est très hétérogène car liée à la particularité de chaque situation et des besoins de chacun. 40 % des personnes ont été reçues au moins 1 fois par mois.
- Les logements mobilisés semblent adaptés aux besoins (situation géographique, confort et équipements). 3 remarques ont toutefois été formulées cette année : « *manque 1 machine à laver, logement mal isolé, studio trop petit* ».
- La plupart des personnes apprécient d'être en logement individuel dans un bâtiment collectif, pour 2 raisons : elles se sentent en sécurité, et cela peut permettre d'établir du lien social avec les voisins. Nous n'avons pas été confrontés cette année à des problèmes de voisinages.

On constate un **allongement de la durée moyenne de séjour**, elle avoisine les **7 mois** cette année. 4 ménages ont bénéficiés d'une durée de séjour supérieure à 6 mois. Faute d'emploi, et pour la plupart bénéficiaires des minima sociaux, les personnes accueillies ne présentent pas toutes les garanties pour les bailleurs privés. Le marché locatif à Parthenay est devenu tendu ces 2 dernières années. Bien que les demandes de logement social soit actives pour certains (+ inscription sur le SYPLO), nous n'avons pas eu de proposition d'attribution, en raison d'un déficit de logements sociaux pour les personnes isolées à Parthenay. Pour ces raisons, les démarches liées à la recherche de logement prennent du temps. Pour 2 personnes, la recherche n'a pas abouti à un accès au logement autonome, ces derniers découragés, préférant être hébergés par des tiers, la durée de leur séjour dépassant tout juste les 6 mois.

Pour finir, au cours de l'année, nous avons accompagné en collaboration avec les partenaires sociaux 3 mamans en difficulté au niveau de la prise en charge éducative de leurs enfants. Cela a nécessité des visites à domicile régulières, ainsi que des temps de concertation ponctuels avec d'autres professionnels locaux (assistante sociale, puéricultrice + sage femme PMI et TISF car mesure éducative). L'association a fait le choix de les maintenir dans les lieux au-delà des 6 mois. Pour 2 d'entre elles, elles ont bénéficié d'une attribution dans le parc social suite à 9 ou 10 mois d'occupation. La dernière famille est encore présente en fin d'année. Suite à différents signalements, une évaluation a été demandée dans le cadre de la protection de l'enfance.

LOCATION SOUS-LOCATION

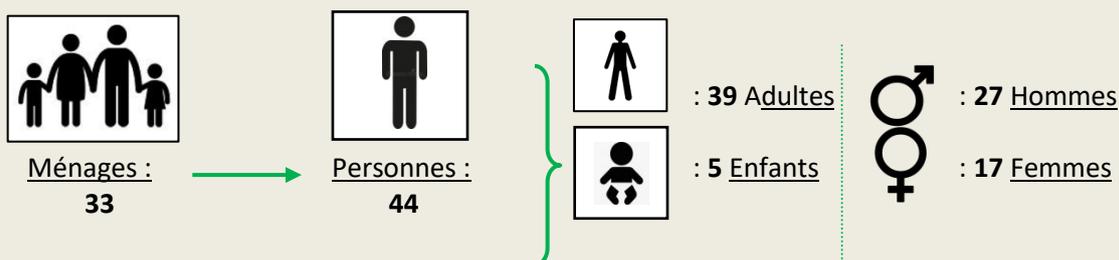
1. L'année 2022 : Quelques chiffres

- Nombre de logements :**



: 29 logements

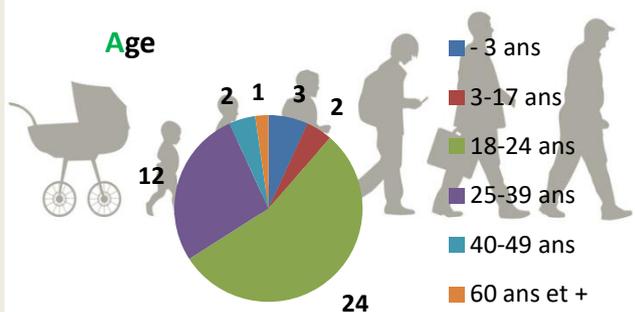
- Typologie des personnes accompagnées en 2022 :**



Composition familiale



Age



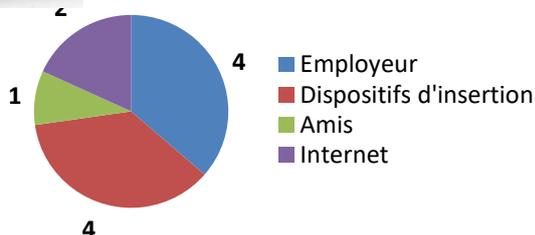
- Les axes de travail en accompagnement individuel :**

- Démarches liées à l'entrée dans le logement
- Aide pour l'ouverture des compteurs
- Mise à jour situation administrative
- Gestion de budget
- Demande de logement social ou actualisation
- Lien avec les partenaires locaux
- Accompagnement lié à la vie en logement
- Construction du projet logement
- Accès au logement à la sortie

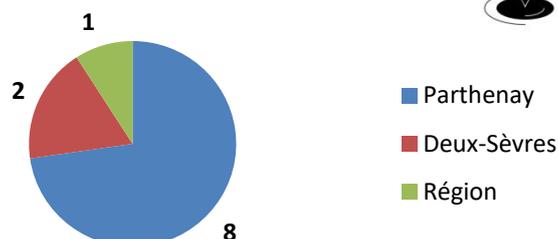
2. Les entrées de 2022



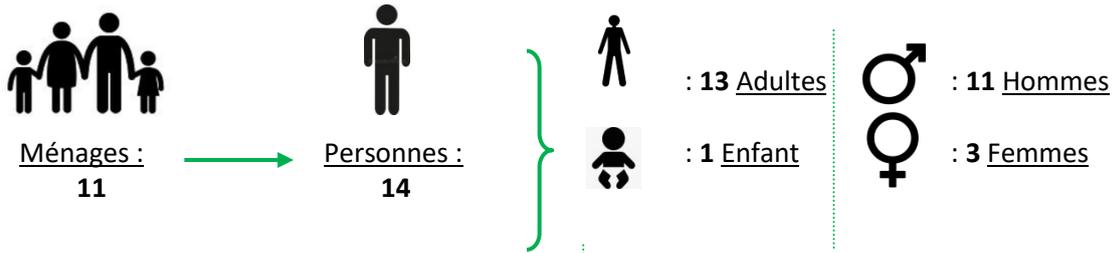
- Prescripteurs des demandes :**



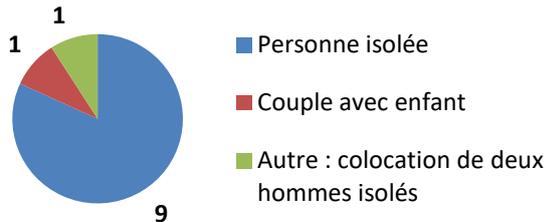
- Origine géographique résidentielle :**



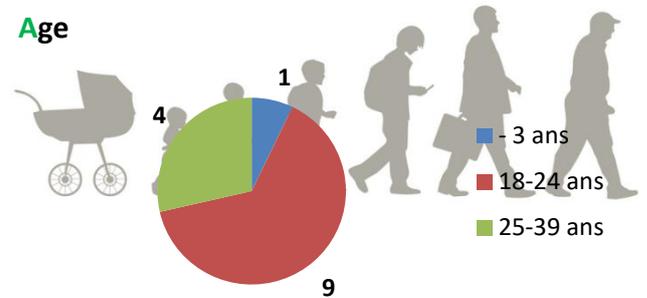
• **Typologie des personnes entrées en 2022 :**



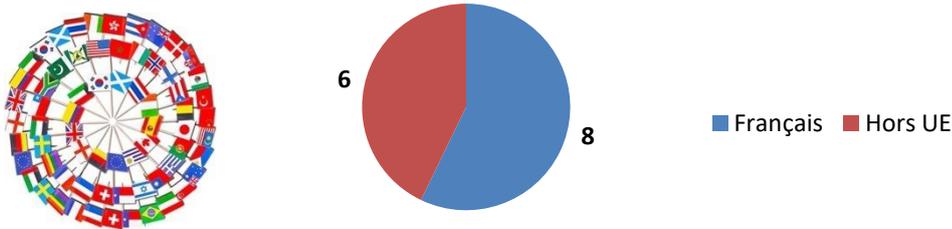
Composition familiale



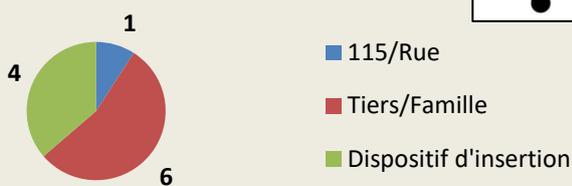
Age



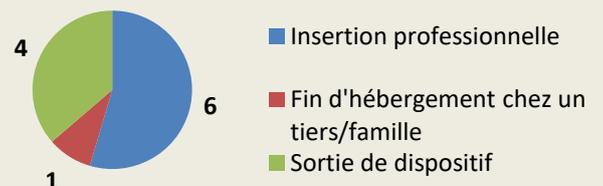
Nationalité



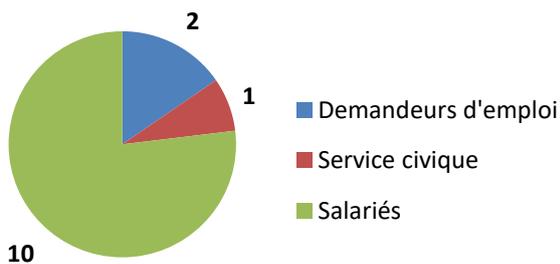
• **Situation logement précédent**



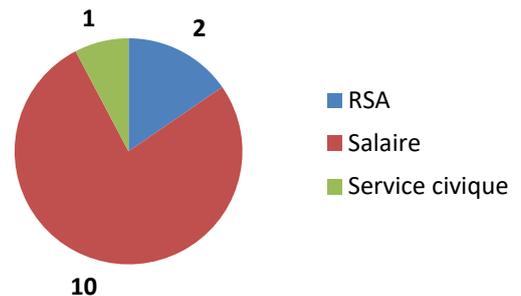
• **Motif de la demande :**



• **Situation emploi/formation :**

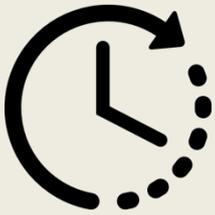


• **Ressources à l'entrée :**



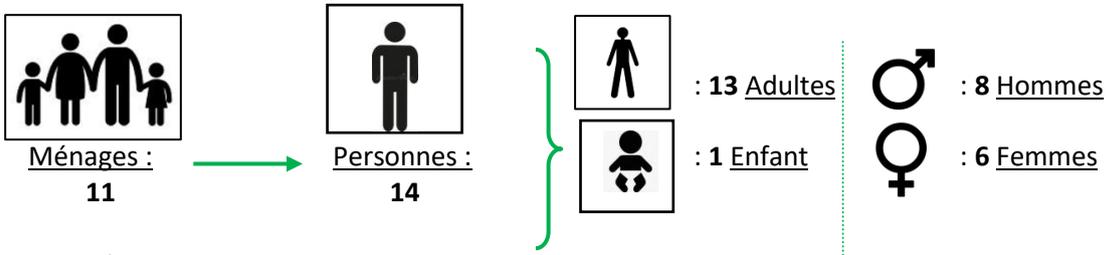
3. Les sorties de 2022

- Durées des séjours

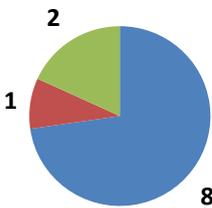


Durée moyenne de séjour : 11 mois

- Typologie des personnes sorties en 2022 :



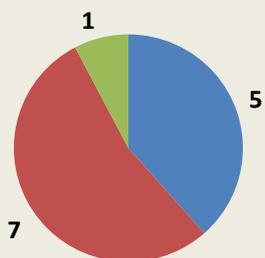
Composition familiale



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Autre : colocation de 2 hommes isolés



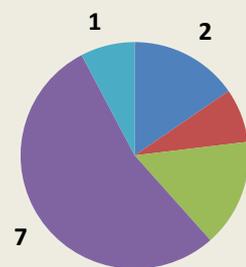
- Situation emploi/formation :



- Demands d'emploi
- Salariés
- Formation

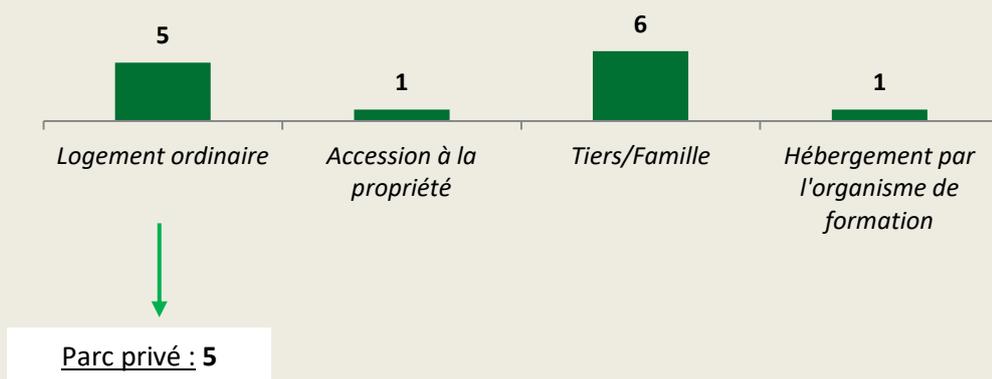


- Ressources à la sortie :



- Sans ressources
- RSA
- ARE/ASS
- Salaire
- Formation

- **Situation logement à la sortie :**



4. **Analyse globale**

Le parc locatif n'a pas évolué au cours de l'année 2022.

Nous ne pouvons que constater encore cette année la situation particulière de l'immeuble dont nous sommes propriétaire en centre ville, où nous devons faire face à la **défaillance du propriétaire du bâtiment mitoyen au notre**. La toiture de son garage est très vétuste, elle engendre des infiltrations et donc des dégâts des eaux récurrents en période pluvieuse dans 2 de nos logements. Le propriétaire n'entretient pas son bien et ne répond pas à nos multiples sollicitations. Nous avons interpellé plusieurs services afin d'obtenir un soutien, en vain (ADIL, assurance, Service Urbanisme de la Mairie, Juge des tutelles...) Un des 2 logements n'a pu être reloué cette année, dans l'autre le sous locataire est très conciliant étant obligé de nettoyer les murs d'une de ses chambres dès qu'il pleut. Nous sommes dans l'impasse car nous n'avons aucune perspective de résolution de ce souci technique à court terme dû à l'inertie du voisin....

Au vu des statistiques, il apparaît que la proportion de **jeunes de moins de 25 ans présents ou accueillis cette année** est encore importante (24 jeunes, 61%). Ce dispositif peut permettre de répondre à des demandes de jeunes souhaitant entamer une expérimentation de vie autonome et donc de sécuriser cette 1^{ère} location. Cela a été le cas pour 17 d'entre eux.

Comme les années passées, nous avons accueilli majoritairement des **personnes seules** (61%), ce qui est à mettre en perspective avec la configuration des logements proposés dans notre parc locatif (majoritairement de petits logements studios ou T2). Les jeunes accueillis sont pour la plupart des personnes isolées. Ce constat est également à mettre en perspective avec les demandes de logements traitées par l'association. A titre d'exemple, au niveau du Service Logement, nous avons reçu cette année 73 ménages inscrits dans une dynamique de recherche de logement, 64 % des personnes étaient seules sans enfant et 46 % étaient âgées de moins de 30 ans. La moitié des personnes reçues (57%) recherchaient un petit logement type studio ou T2.

A pointer, cette année, la présence de **13 personnes de nationalité étrangère** (Hors UE). Bien que certains d'entre eux soient francophones, ils n'avaient jamais eu de logement autonome et appréhendaient de devoir assumer l'ensemble des responsabilités. Pour ces personnes, la barrière culturelle et linguistique pouvait être un frein à l'accès à une location de droit commun. Nous avons mis en place des outils spécifiques et adaptés (outils illustrés) afin de les aider dans leurs apprentissages liés à la gestion de leur logement autonome.

Comme les années passées, les personnes sont majoritairement **originaires de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine** (56%) et désirent s'installer à Parthenay ou dans les communes proches. Nous répondons donc aux difficultés rencontrées par la population déjà présente sur notre territoire d'intervention.

La proportion de personnes bénéficiaires des **minima sociaux** est encore en baisse (27% l'an passé contre 23% cette année). La proportion des personnes inscrites dans un **parcours d'insertion professionnelle** est encore en augmentation cette année, cela représente 77 % des personnes accueillies contre 53 % l'année passée (CDD,

intérim, contrat professionnalisation ou apprenti, service civique). Bien que les personnes soient en situation d'emploi, pour certains, l'emploi est précaire et pour d'autres les revenus liés à l'activité sont peu élevés, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour la prospection d'un logement dans un secteur où le marché locatif est devenu tendu. L'association souhaite soutenir les parcours d'insertion professionnelle de certains jeunes salariés en favorisant un parcours résidentiel au sein de l'association (jeune de moins de 25 ans sortant des dispositifs CPH ou MLS, jeunes ex MNA sortant de la RHJ souhaitant finaliser leur apprentissage sans pour autant avoir un projet d'installation définitive sur Parthenay).

Nous avons réussi à stabiliser ces dernières années le nombre de **situations d'impayés de loyers**. Plusieurs plans d'apurement ont été mis en place avec un suivi important (du parfois au non respect des engagements), néanmoins cela a concerné moins de personnes et les dettes étaient moins élevées. **La hausse du coût de l'énergie** a eu un réel impact sur le budget des ménages, qui à l'entrée doivent souscrire un contrat auprès d'un fournisseur et honorer ensuite leurs mensualités. Nous avons pu observer des offres très onéreuses de la part des fournisseurs d'énergie ainsi que des factures de régularisation exorbitantes en cours de location.

Nous avons été amenés à engager une **procédure judiciaire** afin de demander une résiliation de bail suite à des impayés de loyers. En effet, nous avons été confrontés à un locataire qui n'a respecté aucun de ses engagements dès l'instant que nous avons réalisé l'état des lieux d'entrée et la remise des clés du logement. Suite à l'envoi du commandement de payer via un huissier, ce dernier a réagit en effectuant des virements bancaires, et en effectuant une demande APL auprès de la CAF, il a donc pu apurer la totalité de sa dette. Nous avons donc stoppé la procédure engagée.

Sur l'exercice 2022, **13 personnes sont sorties de ce dispositif** (dont 9 jeunes de moins de 30 ans). 2 colocations de 2 hommes isolés ont pris fin, ces derniers souhaitent mettre en œuvre leurs projets individuels.

Pour l'ensemble de ces 13 personnes, **la durée moyenne globale d'occupation dans leur logement est d'environ 11 mois** en sachant que 7 personnes sont restées moins d'1 an.

L'INTERMEDIATION LOCATIVE

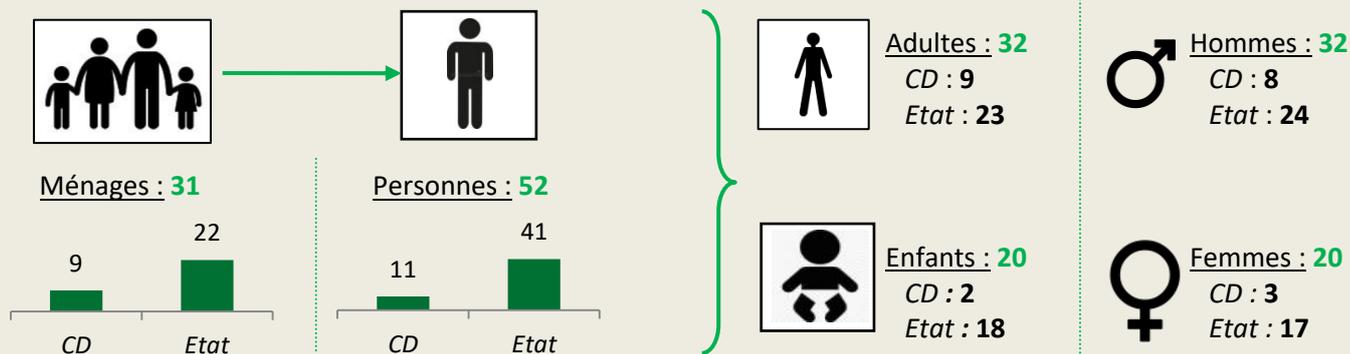
1. L'année 2022 : Quelques chiffres

- **Nombre de mesures :**

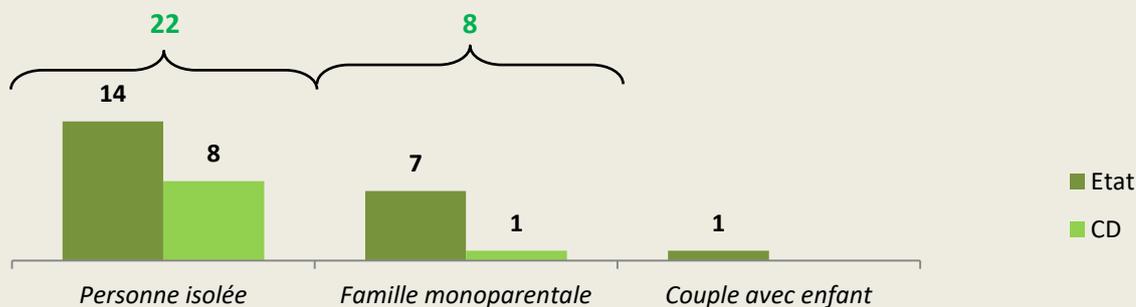
Nombre de mesures Etat : 16

Nombre de mesures du Conseil Départemental : 6

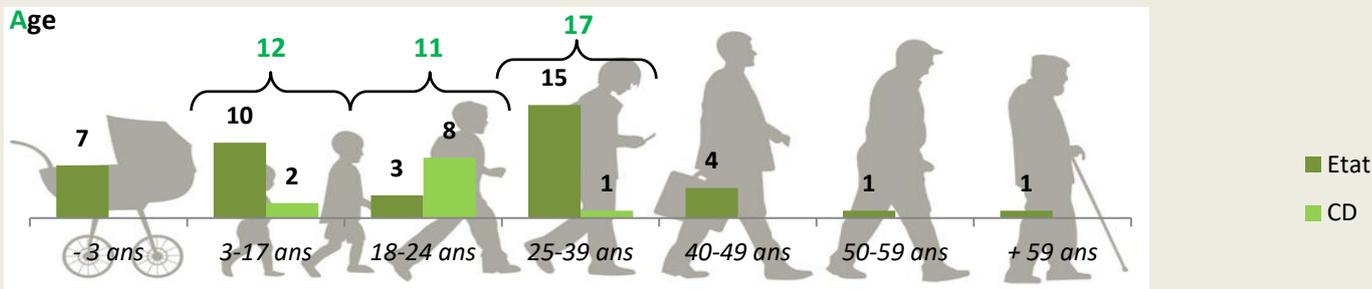
- **Typologie des personnes accompagnées en 2022 :**



Composition familiale



Age



• **Les axes de travail en accompagnement individuel :**

- **Démarches administratives - 94%** : compréhension des courriers, constitution des demandes de logement sociale, aide aux déclarations de ressources, problématiques liées à la barrière de langue, accompagnement sur le secteur social
- **Accompagnement à l'accès au 1^{er} logement - 50%** : recherche de logement, demande d'allocation logement, ouvertures des compteurs, etc.
- **Entretien du logement - 33%** : aide et conseil à la gestion quotidienne du logement
- **L'anticipation du budget à l'entrée dans un logement - 94%**
- **Aide à la gestion du budget mensuel - 89%**
- **Aide à l'intégration sur un territoire - 44%**

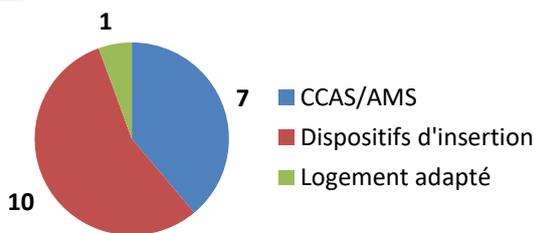


- **Nombre de ménages présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue au 31/12 : 1**

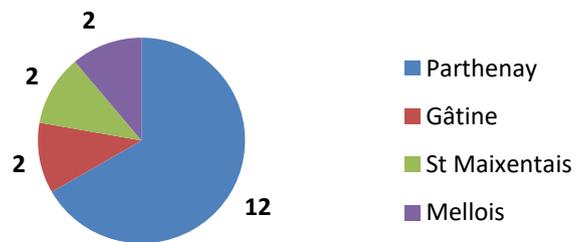
2. **Les mesures débutées en 2022**



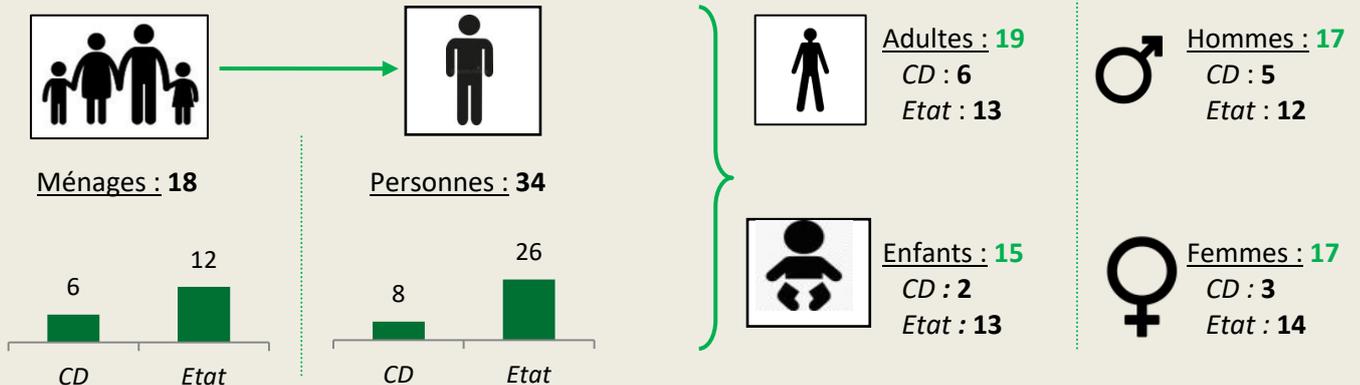
• **Prescripteurs des demandes :**



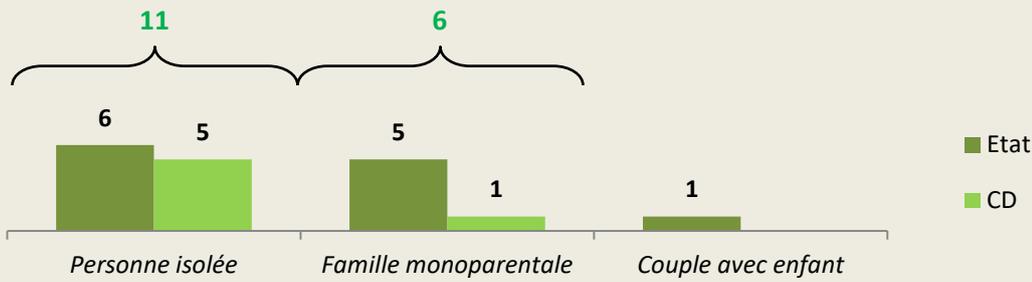
• **Origine géographique résidentielle :**



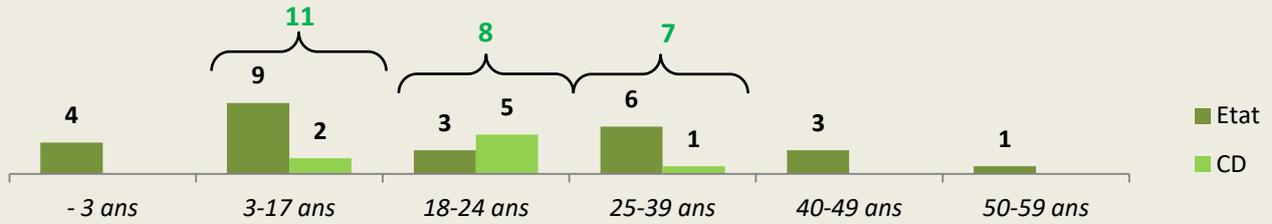
• **Typologie des personnes ayant débuté une mesure en 2022 :**



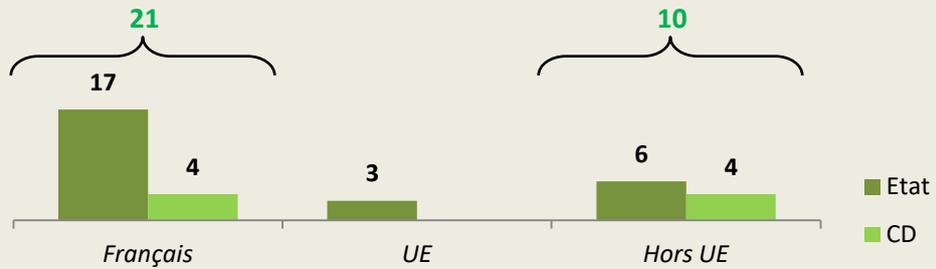
Composition familiale



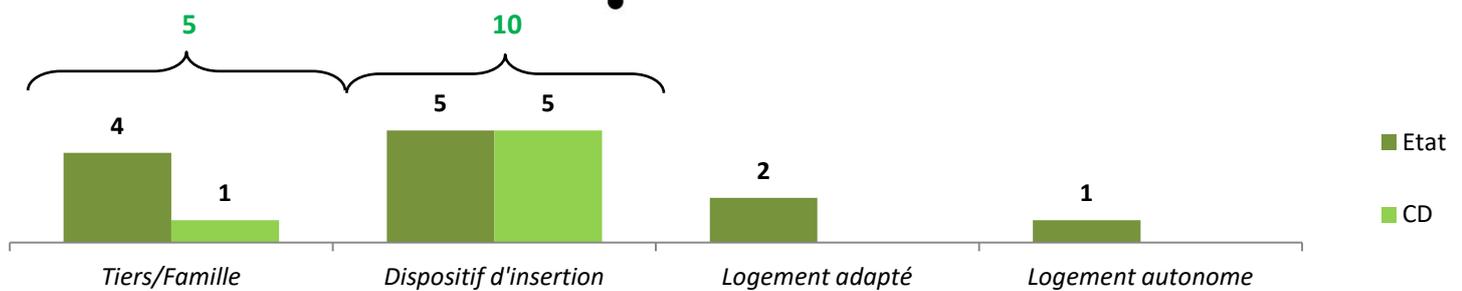
Age



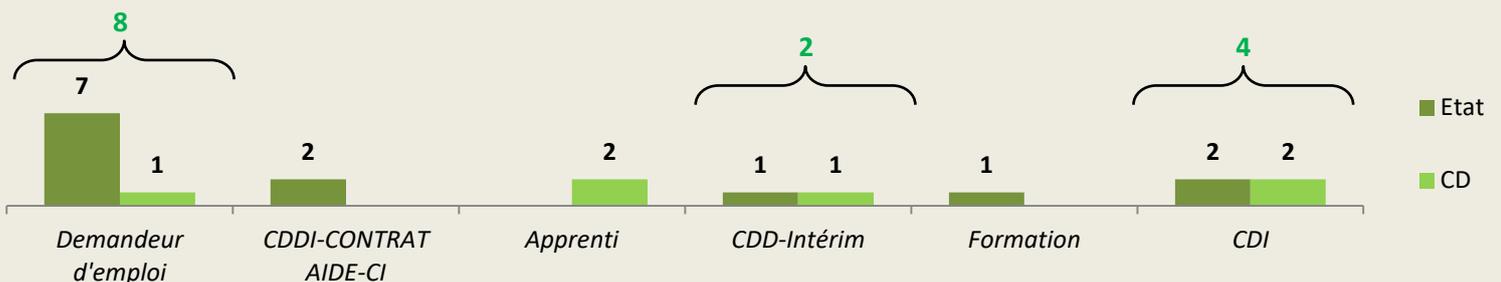
Nationalité



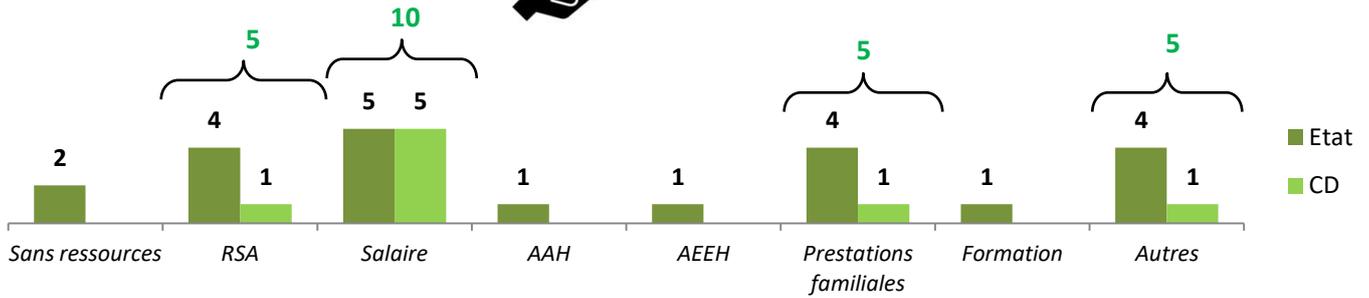
• Situation logement précédent :



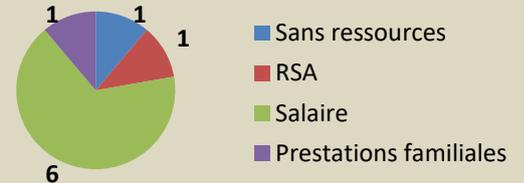
• Situation emploi/formation :



• **Ressources au début de la mesure :**

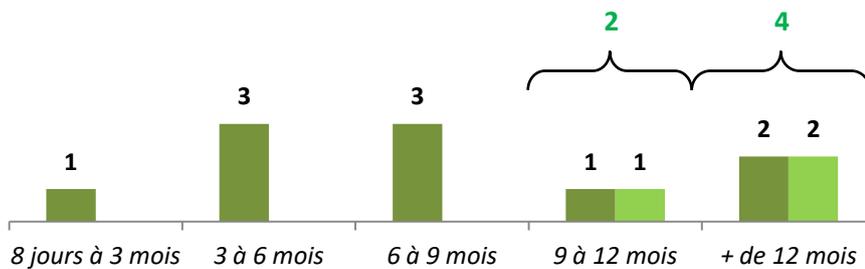


FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



3. Les fins de mesures de 2022

• **Durées des mesures :**



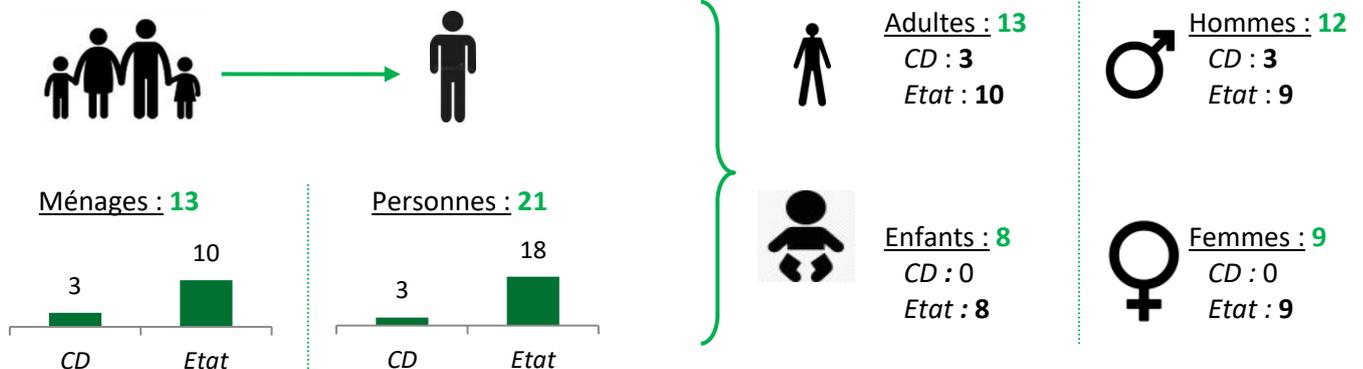
Durée moyenne des mesures : 8 mois
 Etat : 7 mois
 CD : 12,5 mois



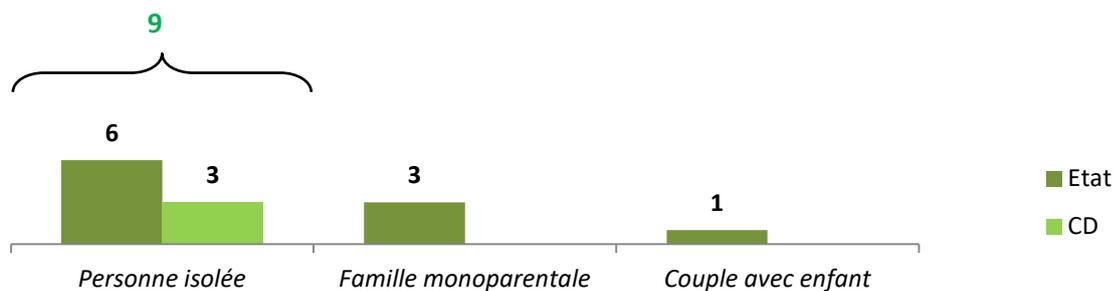
• **Nombre de ménages ayant été présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue :**

2

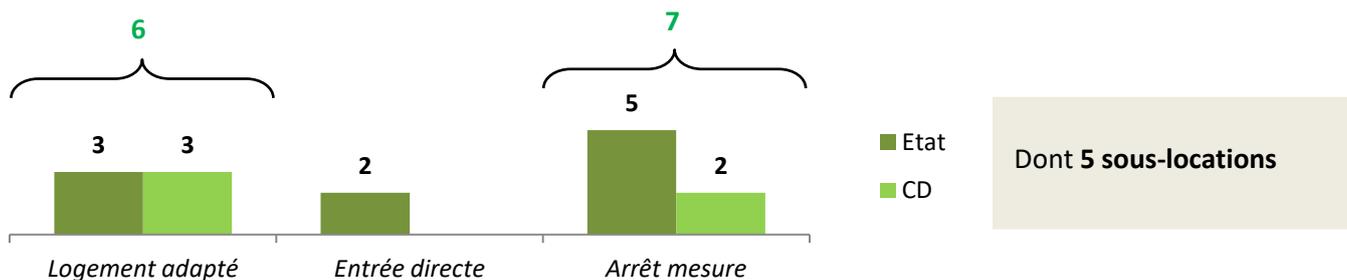
• **Typologie des personnes dont la mesure s'est terminée en 2022 :**



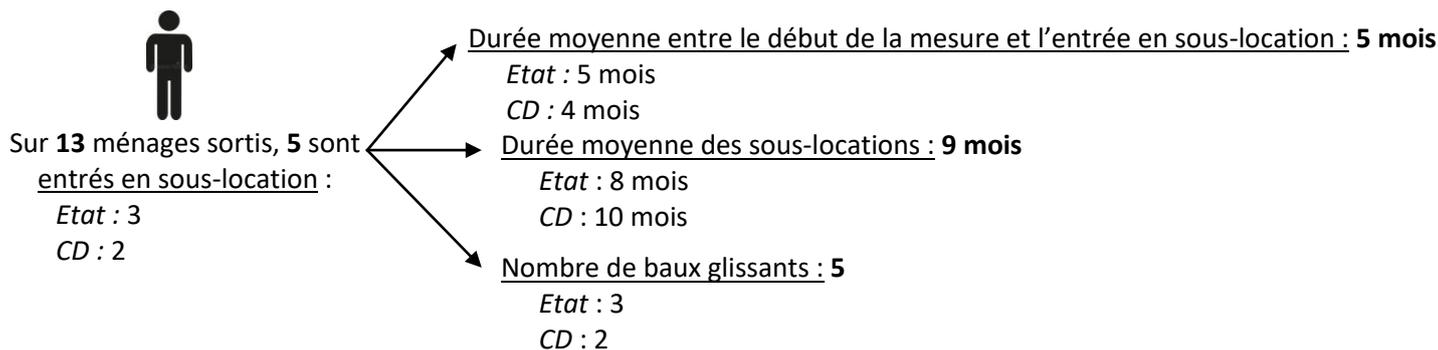
Composition familiale



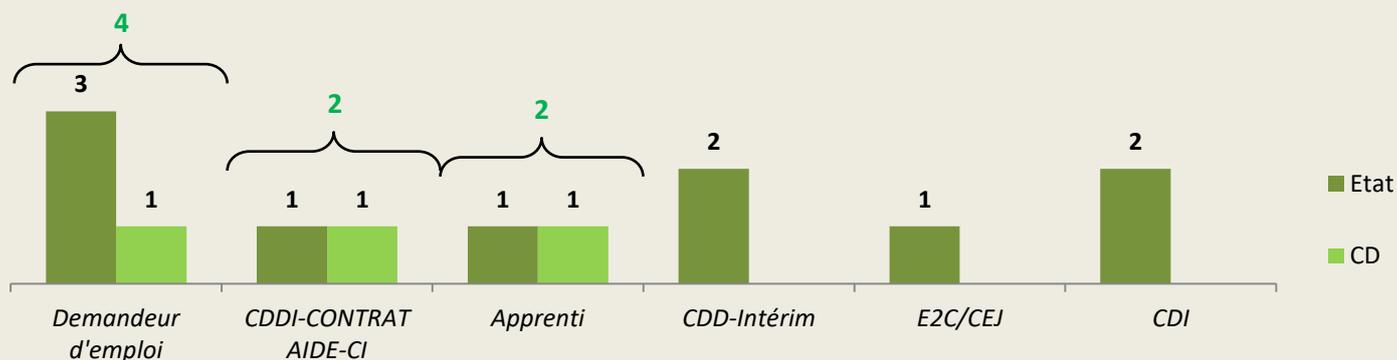
Les propositions faites pendant le parcours IML :



Les parcours de sous-location :



Situation emploi/formation :



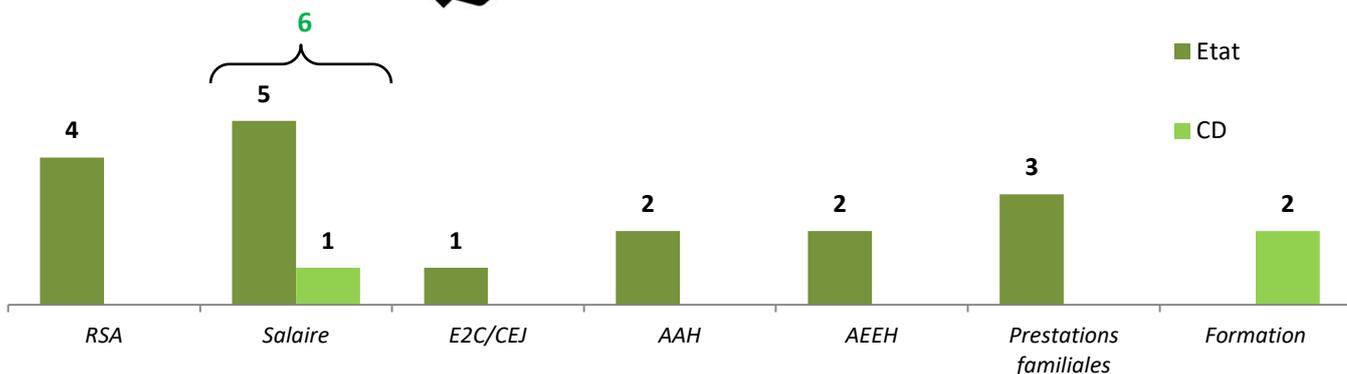
A noter que :

7 des 13 adultes sortis ont connu des expériences de stage ou d'emploi durant leur séjour.

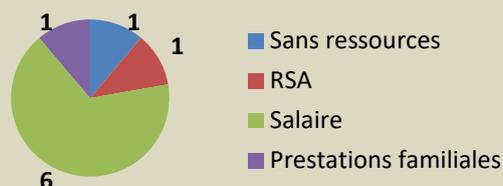
o 6 : Travail

o 1 : Stage

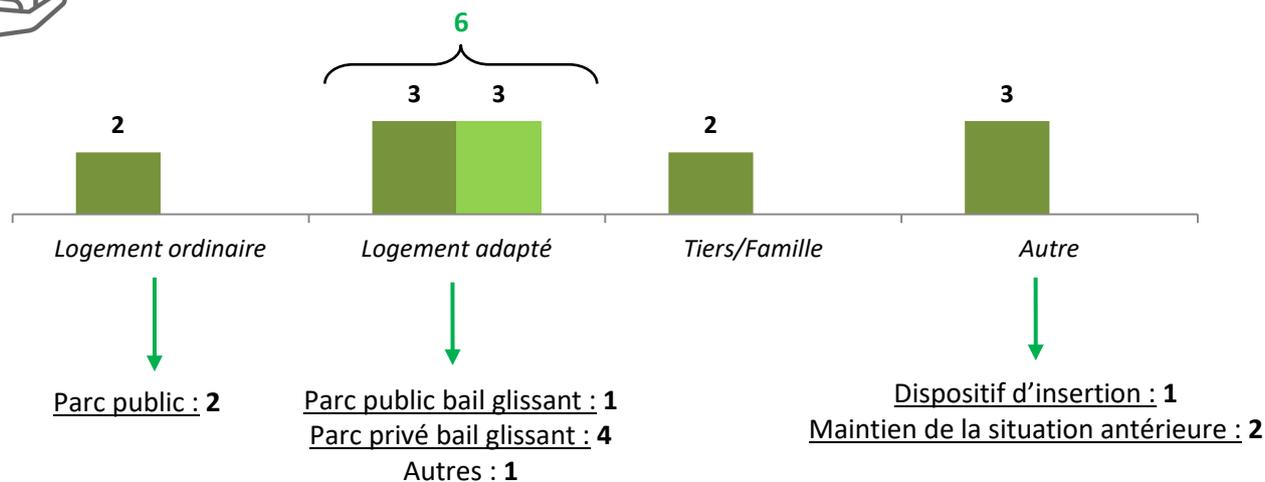
• **Ressources à la sortie :**



FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



• **Situation logement à la sortie :**



4. Analyse globale

Au vue de l'activité cette année, voici nos observations :

En 2022, les objectifs attendus par la DDETSPP et le Conseil Départemental sont de 10 mesures pour l'Etat et de 6 mesures pour le Conseil Départemental. Ces mesures sont accordées pour 12 mois. Au total, ce sont 16 mesures qui ont été accordées sur l'année. En plus des 10 mesures classiques annuelles, nous avons été sollicités pour des mesures dites renforcées, concernant l'accompagnement des personnes ayant obtenues un statut de réfugié.

C'est pourquoi nous avons réalisé cette année 12 mesures Etat, 9 dites classiques et 3 dites renforcées. Concernant les mesures du Conseil Départemental, il y en a eu 6.

Nous avons débuté l'année 2022 avec une file active de 16 mesures accordées en 2021 (10 Etat et 6 CD).

Nous observons que sur 52 personnes accompagnées, 42% sont isolées. A noter que sur l'ensemble des ménages accompagnés, 57% sont des jeunes de -25 ans contrairement à 2021 où nous en comptabilisons 83%, soit une baisse

de 26%. A l'inverse, nous remarquons une hausse du nombre de familles monoparentales accompagnées (8 contre 2 en 2021).

Concernant les mesures accordées en 2022, 6 ont concerné des ménages accueillis sur un dispositif d'insertion (ALT, CHRS, CPH, MLS), 5 des ménages hébergés par un tiers au moment de la demande d'IML. 58% des personnes accèdent à leur premier logement, aussi un travail sur le budget est nécessaire pour concrétiser une entrée dans un logement.

Cependant, même s'il ne s'agit pas d'un premier logement, 92% des ménages ont été accompagnés sur le budget afin qu'ils anticipent les dépenses liées à l'entrée et au maintien dans le logement.

4 mesures accordées par le Conseil Départemental concernent des jeunes sortants de **Résidence Habitat Jeunes**, tous âgés de moins de 25 ans et en emploi. Ces jeunes souhaitent s'installer sur le territoire qu'ils connaissent. Même s'ils ont démontré leurs capacités à respecter les obligations de locataire au sein de la **Résidence Habitat Jeunes**, il n'en demeure pas moins que l'accès au logement de droit commun représente une étape qu'il faut accompagner. Leur personnalité parfois introvertie, une expression parfois difficile liée à la barrière de la langue peut être un frein à l'accès à l'autonomie par le logement notamment au niveau de la médiation avec les bailleurs.

De plus, ces jeunes ont de faibles ressources pour la plupart (revenu d'apprentissage, intérim, formation), pour autant, ils devront faire face à de nouvelles démarches telles que l'ouverture des compteurs, la mensualisation des charges et devenir autonome dans l'ensemble des démarches administratives liées au logement et à la vie quotidienne (actualisation du dossier CAF, déclaration d'impôts...) Là encore, bénéficier d'un accompagnement spécifique est un réel atout pour le maintien dans le logement.

La durée moyenne des mesures en 2022 est de 8 mois. Nous constatons une durée d'accompagnement plus longue pour les mesures financées par le Conseil Départemental (12.5 mois de moyenne). Cela s'explique car nous accompagnons principalement des personnes de – 25 ans qui font l'expérience de leur premier logement de droit commun.

La situation professionnelle précaire de certains ménages freine l'accès au logement notamment dans le parc privé car les bailleurs souhaitent des garanties.

Le contrat de sous-location permet de sécuriser les six premiers mois de location et doit permettre aux ménages d'apporter les garanties nécessaires au glissement du bail : paiement du loyer et des charges, entretien du logement, comportement adapté. Quand les conditions sont remplies, nous proposons également au propriétaire de mettre en œuvre la Garantie VISALE en cas d'impayé de loyer.

Le travail de prospection sur le territoire de Parthenay et de la Gâtine s'avère de plus en plus compliqué du fait du manque de petits logements et de la hausse des prix des loyers. Nous constatons une durée moyenne d'accompagnement de 5 mois avant l'entrée en sous-location.

En 2022, 13 mesures ont pris fin. Pour 5 ménages, le glissement du bail s'est fait avec une durée moyenne de sous-location de 9 mois. 2 ménages sont entrés en location directe mais ont bénéficié d'un accompagnement pour l'entrée et le maintien dans le logement.

Pour les 6 autres ménages, l'accompagnement IML s'est mis en place mais ne répondait pas pleinement aux différents besoins des personnes. Ces arrêts de mesures sont expliqués par la non-adhésion de certains ménages à l'accompagnement proposé. Pour les autres, la fragilité administrative et financière de leurs situations n'a pas permis d'aller vers l'accès au logement.

LE CHRS URGENCE

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :



: 3 logements

• Taux d'occupation :



Acacias : 56 %

Cordiers : 91 %

Férolle : 77 %

• La permanence CHRS Urgence :



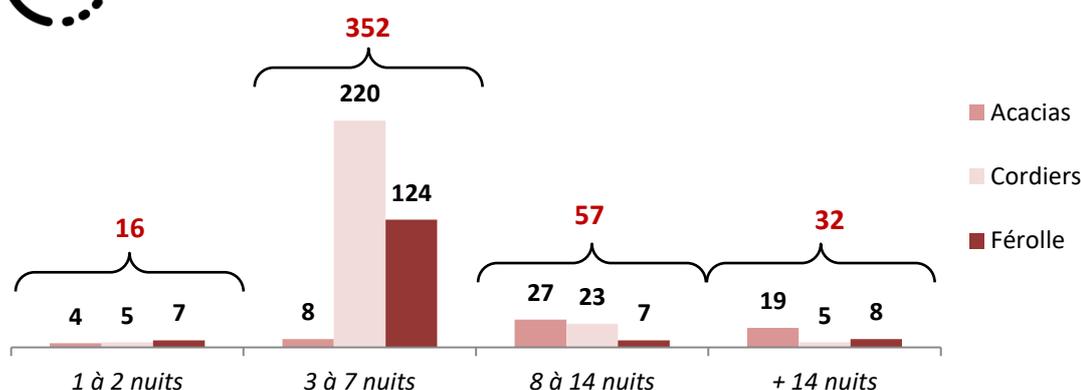
45 personnes ont participé.

Objet :

- Utilisation informatique : *création d'adresse e-mail, de comptes personnels (CPAM, CAF, etc.), recherches diverses, consultation OFII, etc.)*
- Démarches en lien avec le logement : *recherches, informations*
- Démarches en lien avec la santé : *informations, impression dossiers*
- Démarches administratives : *déclaration de perte, CV, lettre de motivation, etc.*
- Moment convivial



• La durée des séjours :



Durée moyenne de séjour : 8 jours

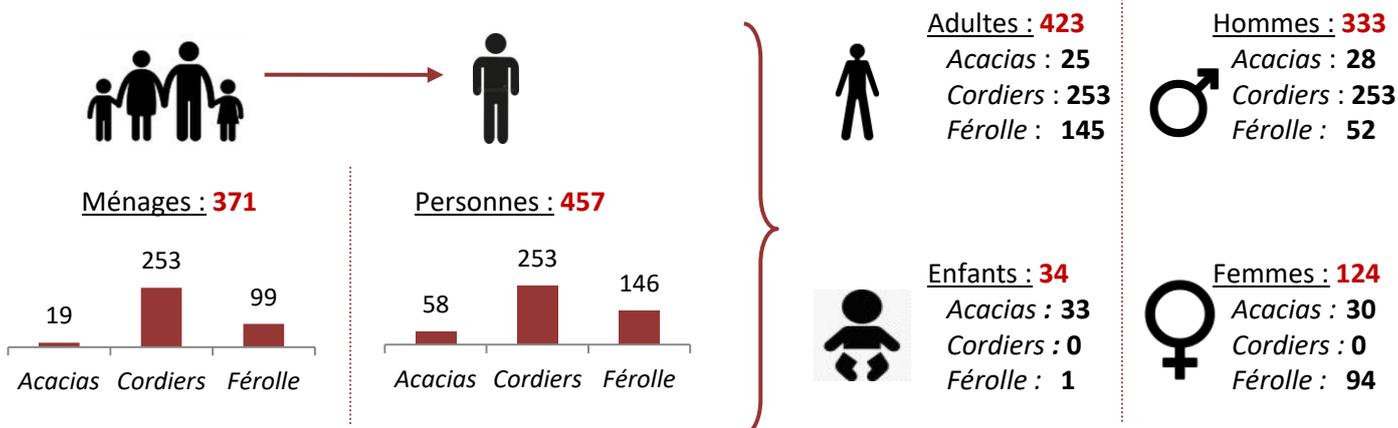
• 94 personnes ont été accueillies en dehors du lundi.

• Nombre de sanctions appliquées dans l'année : 21

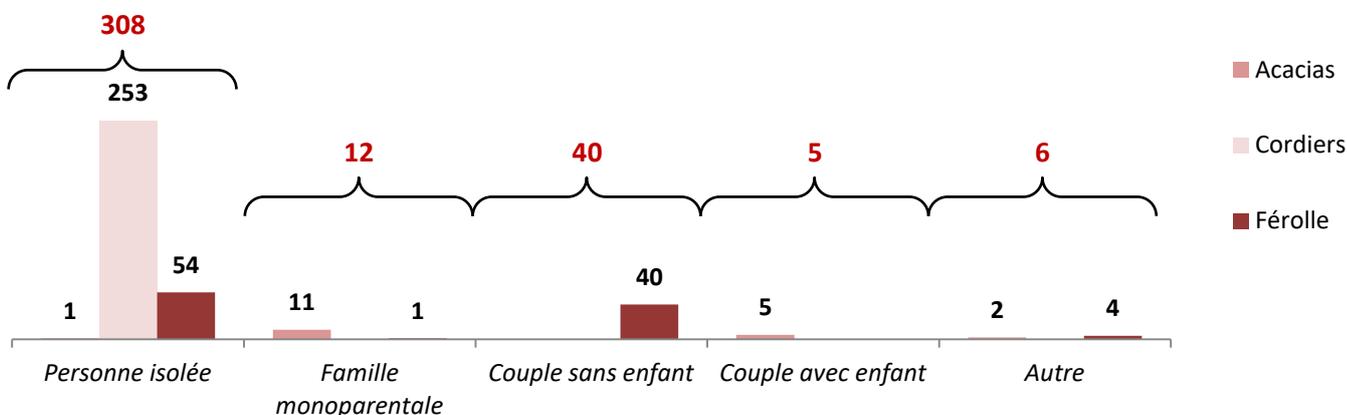
- Dont :
- o 7 exclusions de 1 à 2 mois
 - o 10 exclusions de 3 à 6 mois
 - o 4 exclusions définitives

2. Les personnes hébergées en 2022

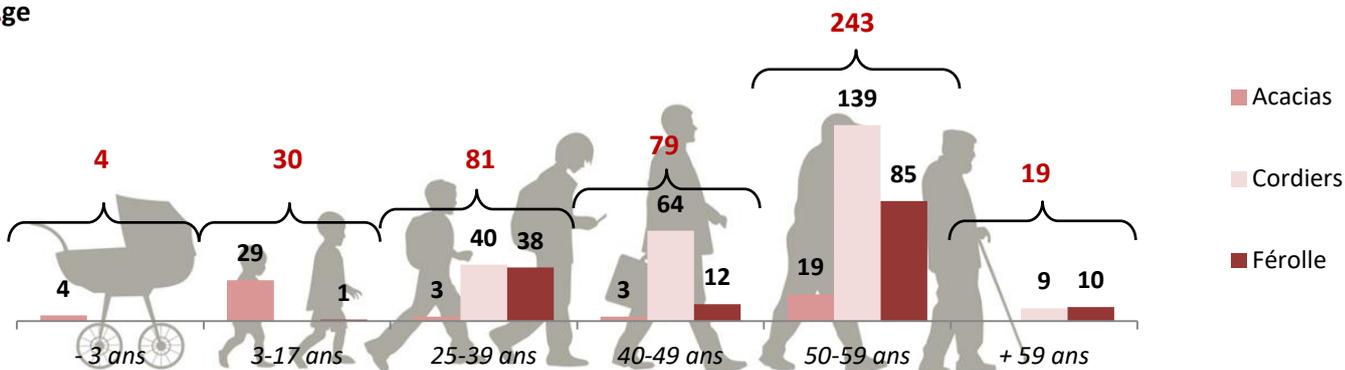
• Typologie des personnes accompagnées en 2022 :



Composition familiale

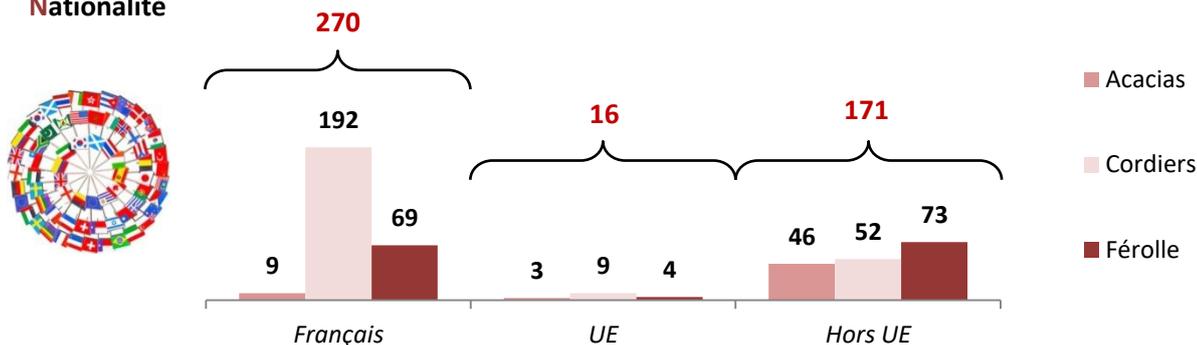


Age



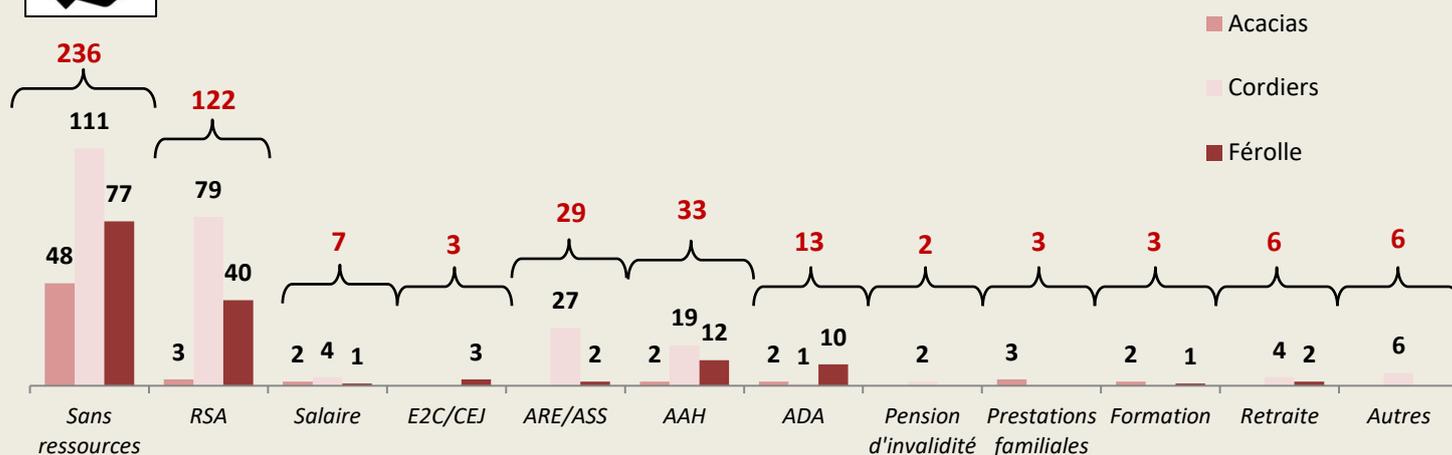
*Cordiers : 1 personne n'a pas communiqué sa date de naissance

Nationalité





• Ressources :



3. Analyse globale

Au vu de l'activité cette année, ci-dessous nos observations :

- A la demande du 115 et des services de l'Etat, nous avons modifié notre fonctionnement en proposant une extension des créneaux d'accueil des usagers. Tout en conservant l'accueil principal le lundi à 14h sur les 3 sites, le CHRS Urgence a étendu, depuis 2022, son accueil en soirée du mardi au jeudi à 18h. Cet accueil est assuré par un professionnel (veilleur).

Nous constatons que 20 % des accueils réalisés en 2022 ont été effectués en dehors du lundi et parfois sur plusieurs sites. L'accueil mobilise donc des moyens supplémentaires humains et matériels, et une adaptation du service qui impacte le fonctionnement global.

- Une augmentation des décisions de sanctions à l'encontre des personnes accueillies. Les sanctions résultent de comportements agressifs/violents ou inadaptés mettant les autres usagers ou les professionnels en difficultés voir en danger. 21 sanctions en 2022 contre 14 en 2021, 0 en 2020 et 1 en 2019. Le profil des personnes concernées par les sanctions révèle des problématiques d'addiction et /ou psychologiques voir psychiatriques. L'évolution de ses 2 dernières années montre donc un changement voir une aggravation des situations des personnes.

De plus, ces comportements engendrent des dégradations des lieux d'hébergement nécessitant parfois des fermetures ponctuelles pour remise en état ce qui impacte temporairement la capacité d'accueil du CHRS Urgence ainsi que le budget dédié à l'entretien des bâtis.

- Le CHRS est habilité jusqu'en 2027, par arrêté préfectoral régional, à percevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire. C'est donc dans ce cadre réglementaire que le CHRS a passé une convention avec la banque alimentaire des Deux-Sèvres. Bénéficiaire de produits FEAD (Fonds européens d'aide aux plus démunis), le CHRS Urgence a fait l'objet d'un contrôle le 3 novembre 2022, lequel n'a signifié aucun dysfonctionnement majeur.

- L'ouverture de 2 places d'Hébergement d'Urgence pour Personne Victime de Violence (HUPVV) le 01 novembre 2022 pour une période d'un an mobilise un logement T2 d'une capacité de 2 places. Nous avons été sollicités par le 115 à 3 reprises et avons réalisé 1 seul accueil, la personne étant toujours prise en charge au 31/12.

LE CHRS INSERTION

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :



: 5 logements

• Taux d'occupation :



: 84 %

• Typologie des personnes accompagnées en 2022 :



Ménages : 26



Personnes : 30



Adultes : 28



Hommes : 17

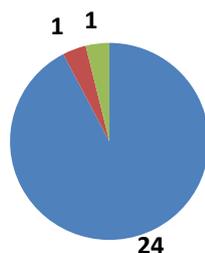


Enfants : 2



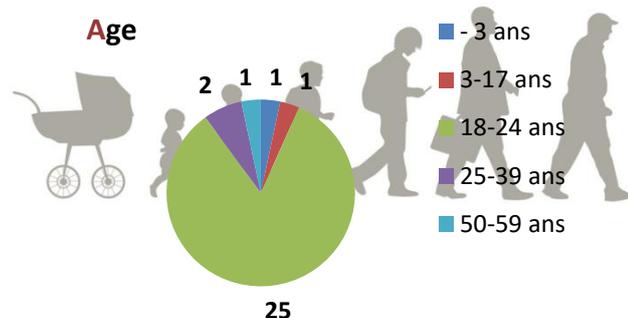
Femmes : 13

Composition familiale



- Personne isolée
- Couple avec enfant
- Couple sans enfant

Age



• Les axes de travail en accompagnement individuel (quelques exemples) :

- **Aide à la stabilisation de la situation « logement » :** médiation avec les anciens propriétaires, aide au déménagement, etc.
- **Aide à la recherche de logement :** informations, anticipation budgétaire, demande de logement social, inscription contingent préfectoral, etc.
- **Aide lors de l'accès au logement :** demande d'AL, demande de FSL, ouverture des compteurs, etc.
- **Accompagnement lié à la santé :** constitution de dossiers CSS, aide à la prise de rendez-vous, suivi psychologique en interne, création carte vitale, etc.
- **Accompagnement budgétaire :** gestion du budget mensuel, régularisation de dettes, etc.
- **Situation administrative globale :** impôts, aide dans l'accès aux ressources, démarches juridiques
- **Accompagnement lié à l'emploi :** inscription Pôle Emploi/agences intérimaires, aide à la constitution de CV/Lettre de motivation, accompagnement aux forums de recrutement, constitution de dossier d'entrée en CEJ, etc.
- **Aide à la mobilité :** informations, aide à la location, carte de bus solidaire, etc.
- **Aide dans la vie quotidienne :** entretien du logement, apprentissage de l'outil numérique, gestion de l'emploi du temps, gestion des courses, etc.



- Nombre de rendez-vous individuels réalisés en 2022 : 657
- Nombre de demandes de logement social active au 31/12/2022 : 1

• **Le suivi psychologique :**



→ Les problématiques rencontrées, quelques exemples :

- Rupture familiale
- Difficulté à gérer ses émotions
- Rapport difficile à l'autorité
- Dépendance à l'alcool ou au cannabis
- Difficulté à dire non
- Conséquences traumatiques suite à des violences intrafamiliales

• **Focus CHRS – de 25 ans :**

➤ Les actions collectives proposées :

	Atelier de mise en situation professionnelle	Atelier entretien du logement	Action collective administrative	Atelier cuisine et repas
Nombre d'actions	43	49	49	37
Nombre d'actions en moyenne par mois	4	4	4	3
Nombre de participants différents	21			
Taux de participation	85 %			



Thématiques :

- CVS : 2
- Logement : 16
- Budget : 5
- Emploi : 15
- Santé : 5
- Divers (Impôts, tri administratif, etc.) : 6

⇒ Les jeunes MNA participent également aux actions transversales inter-services (RHJ/CHRS/MNA) dans une logique de mixité des publics.

➤ Les problématiques repérées liées à l'emploi concernant plus de 30 % des personnes accompagnées :

- Place dans le groupe : 59 %
- Capacité de concentration : 53 %
- Ponctualité : 47 %
- Respect des consignes : 47 %
- Prises d'initiatives : 47 %
- Utilisation du matériel (notamment numérique) : 41 %
- Confiance en soi : 41 %
- Capacité d'écoute : 41 %
- Gestion de la contrainte : 35 %
- Autonomie : 35 %

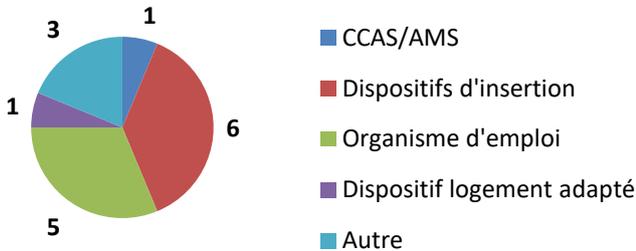


- **Nombre de ménages présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue au 31/12 : 0**

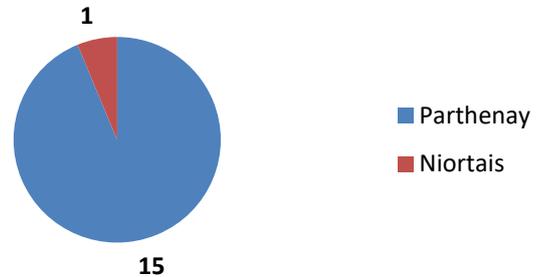
2. Les entrées de 2022



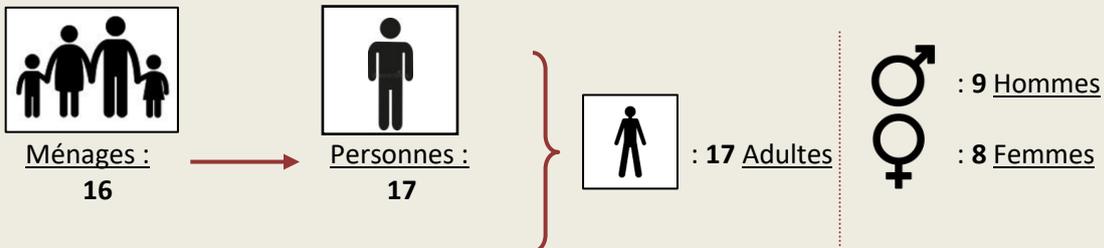
- **Prescripteurs des demandes :**



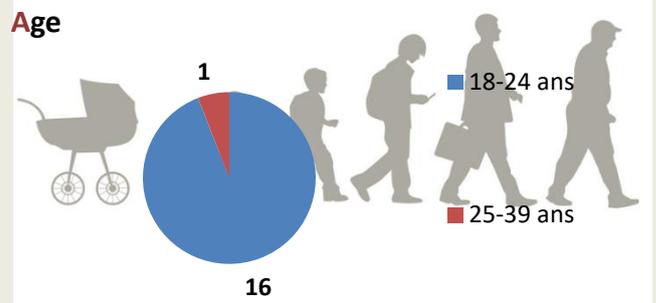
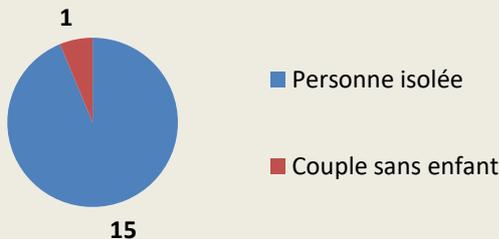
- **Origine géographique résidentielle :**



- **Typologie des personnes entrées en 2022 :**



Composition familiale

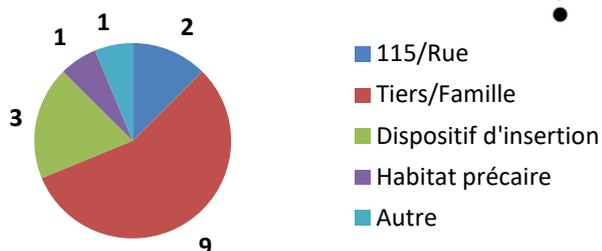


Nationalité

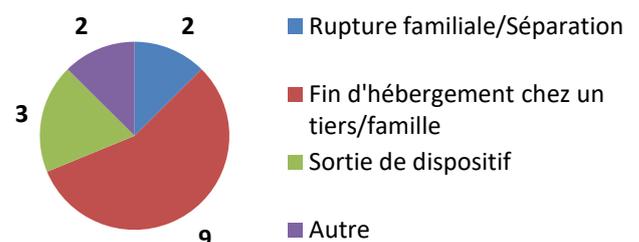


: 100 % français

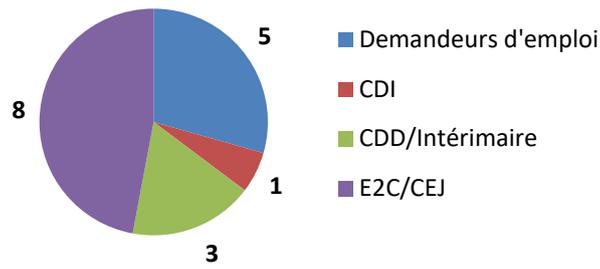
- **Situation logement précédent**



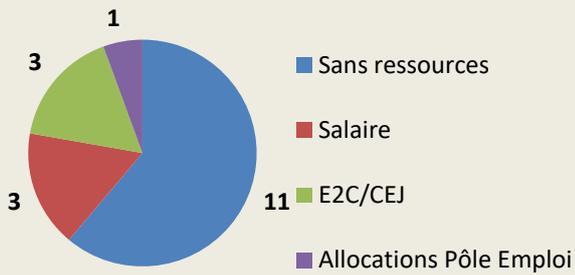
- **Motif de la demande :**



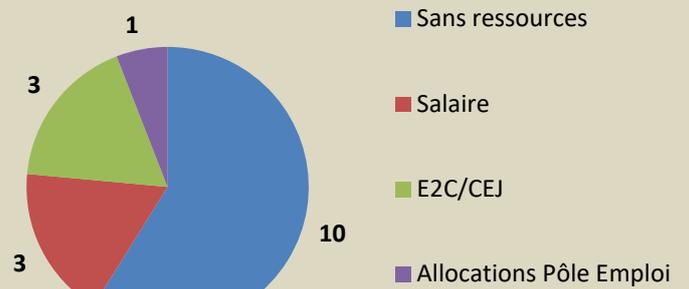
• **Situation emploi/formation :**



• **Ressources à l'entrée :**



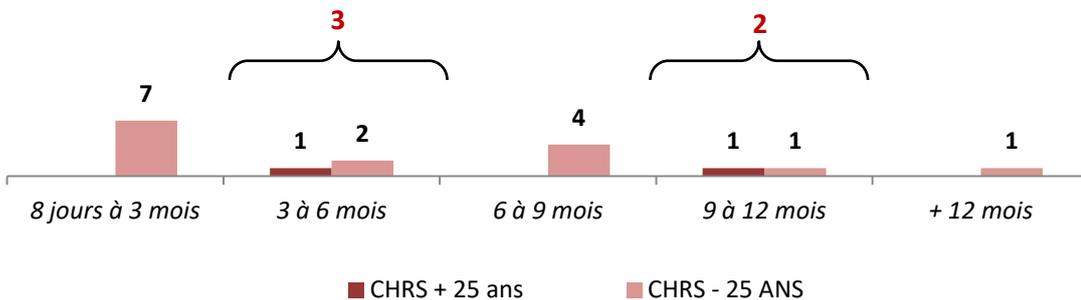
FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



3. Les sorties de 2022



• **Durées des séjours**



Durée moyenne de séjour : 7 mois



• **Nombre de ménages ayant été présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue : 0**

• **Typologie des personnes sorties en 2022 :**



Ménages :
17



Personnes :
21



: 19 Adultes



: 2 Enfants

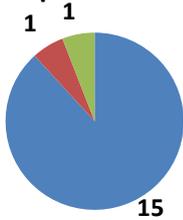


: 11 Hommes



: 10 Femmes

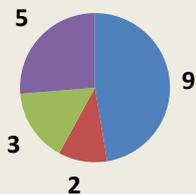
Composition familiale



- Personne isolée
- Couple avec enfant
- Couple sans enfant



• **Situation emploi/formation :**



- Demandeurs d'emploi
- CDI
- CDD/Intérimaire
- E2C/CEJ

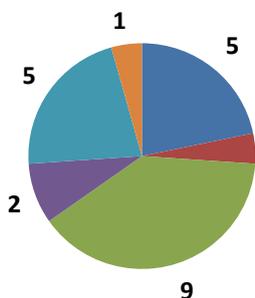
A noter que :

13 des 19 personnes sorties ont connu des **expériences de stage et/ou d'emploi** durant leur séjour, soit **68 %**.

o 10 : Travail

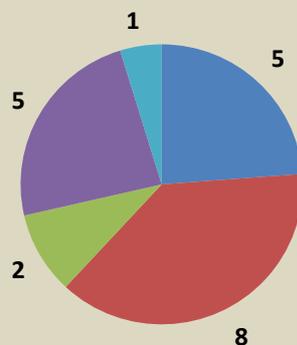
o 4 : Stage

• **Ressources à la sortie :**



- Sans ressources
- RSA
- Salaire
- PPA
- E2C/CEJ
- Prestations familiales

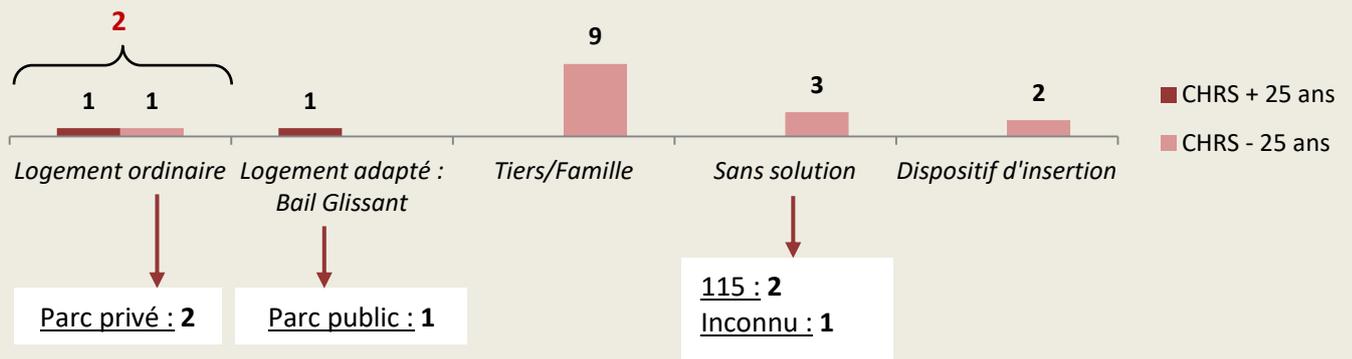
FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



- Sans ressources
- Salaire
- PPA
- E2C/CEJ
- Prestations familiales



• Situation logement à la sortie :



4. Analyse globale

Le taux d'occupation global du CHRS Insertion a augmenté, passant de 75 % en 2021 à 84 % en 2022. Cependant, malgré cette évolution positive, nous n'atteignons toujours pas les taux obtenus jusqu'en 2020 qui avoisinaient les 95 %. Notre constat premier : le *turn over* du CHRS est lent et ce, malgré la réactivité du service pour la remise en état des logements et pour la préparation d'une nouvelle entrée (15 jours maximum).

Comme l'an passé, la baisse s'observe davantage sur le CHRS moins de 25 ans (environ 71 %). Si l'année dernière nous argumentions cette baisse par la mise en place de notre nouveau service, le maintien de ce taux plus bas nous pousse à faire de nouvelles hypothèses.

La première est à mettre en lien avec la **baisse du nombre de demandes CHRS enregistrées depuis 2019**. Deux possibilités s'entendent : la baisse du nombre de demandeurs et/ou un dysfonctionnement dans le suivi des demandes.

Si les deux sont possibles, nous ne pouvons écarter le lien existant entre l'année 2019 et la mise en place du logiciel SI-SIAO. Or, depuis, les demandes ne sont connues des structures que lorsque le SIAO a fait le lien avec elles. Aujourd'hui, notre travail avec le SIAO fonctionne lorsque nous faisons face à une demande dont le prescripteur est un de nos partenaires directs (par exemple : la Mission Locale). Là, la demande arrive jusqu'à l'Association dans un temps correct mais c'est, la plupart du temps, parce que le prescripteur nous prévient de l'envoi de cette demande sur le SI-SIAO et qu'un membre de notre service se met en lien avec le SIAO pour pouvoir la récupérer. En revanche, certaines demandes dont nous n'avons pas connaissance semblent nous parvenir très tardivement.

De plus, l'hypothèse selon laquelle il y aurait une baisse du nombre de demandeurs ne coïncide pas avec nos observations de terrain et celles qui ont pu être communiquées par le 115 lors de CAHI, notamment sur l'augmentation du nombre de moins de 30 ans dans les hébergements d'urgence.

Alors, qu'en est-il des demandes ? Existe-t-il un dysfonctionnement lié à l'utilisation du logiciel SI-SIAO ? Est-ce l'absence de référents sociaux pour les bénéficiaires du 115 qui génère une baisse des demandes d'hébergement ? Est-ce des difficultés de saisies sur le logiciel ?

Nous ne détenons pas tous les tenants et aboutissants pour trouver des réponses à ces questions. Cependant, il semble difficile de croire que le nombre de demandeurs CHRS ait simplement diminué. Mener une réflexion autour de cette problématique semble primordiale afin que les personnes potentiellement éligibles au CHRS puissent réellement y prétendre et pour que nos établissements ne soient pas impactés par une faible occupation.

Autre constat fait cette année : **de plus en plus de jeunes sont inscrits sur le dispositif CEJ** (anciennement Garantie Jeunes). Ils représentent 47 % des entrants sur le dispositif contre 18 % en 2021. Cela peut s'expliquer par la proximité du public CEJ et CHRS, et par le fait qu'il s'agisse de deux dispositifs à vocation d'insertion globale même si la porte d'entrée de l'un est l'emploi et de l'autre le logement. La Mission Locale est l'un de nos prescripteurs principaux puisque certains parcours CEJ sont mis à mal par une absence de logement. Le CHRS peut également être un orienteur important vers le dispositif CEJ pour les moins de 25 ans qu'il accompagne et pour qui l'insertion professionnelle semble complexe.

Ce constat nous a amenés à resserrer nos liens avec la Mission Locale de Parthenay, afin de travailler dans une plus grande complémentarité. L'objectif est de poursuivre ce travail partenarial en le formalisant encore davantage et ce sur les actions collectives. En effet, les deux dispositifs proposent à la fois accompagnement individuel et collectif, sur tous les volets liés à l'insertion, avec pour autant, chacun leur domaine d'expertise : le logement pour le CHRS et l'emploi pour le CEJ. **Une réflexion sera menée courant 2023 afin de pouvoir mutualiser nos compétences et nos domaines d'expertises.**

Bien que les entrants en CHRS Insertion sont plus souvent inscrits sur le dispositif CEJ, ils ne bénéficient pas toujours des ressources qui vont avec. **61 % restent sans ressources.** En effet, les sollicitations de la Mission Locale se font souvent très tôt dans le parcours CEJ puisque l'instabilité logement devient très rapidement une difficulté. Or, les jeunes ne perçoivent leur première allocation qu'à terme échu et ils restent souvent sans ressources le premier mois de leur accueil.

Fort changement en revanche, nous constatons qu'à la sortie davantage de jeunes perçoivent un salaire ou une allocation, contrairement aux années passées où la plupart d'entre eux restaient sans ressources. Cependant, ce chiffre est à nuancer. En effet, la présence et l'absence de ressources à un instant T n'est pas une preuve de stabilité financière. Par exemple, certains jeunes ont perçu un salaire le mois de leur sortie mais n'ont pas signé de nouveaux contrats de travail ce qui les laisse sans ressources les mois qui suivent.

La raison de ces fins de contrat ? **Leur difficulté à se maintenir en emploi.**

En effet, bien que nous constatons cette année que beaucoup de personnes ont connu une expérience d'emploi et/ou de stage durant leur parcours CHRS (68 %), certains obtenant même des contrats de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, la capacité à se maintenir dans l'emploi est toujours une problématique prégnante de l'accompagnement. Nous observons plusieurs difficultés qui sont à mettre en lien : **l'immaturation, l'inexpérience, l'absence des codes et un vécu traumatique.**

Les deux premières difficultés vont avec le jeune âge des personnes hébergées puisque la moyenne d'âge en 2022 est de 19 ans. Ainsi, nous sommes confrontés à des décisions qui ne sont pas en corrélation avec le principe de réalité. Par exemple : arrêter un emploi sans s'assurer des formalités de départ et sans solution alternative.

Les deux difficultés restantes sont directement inhérentes aux profils des personnes hébergées en CHRS. Si dans le premier cas, les échanges avec les travailleurs sociaux lors des temps individuels et collectifs permettent de **ramener les jeunes au principe de réalité**, ces deux dernières difficultés sont plus complexes à travailler. En effet, il s'agit de casser des représentations pour en apporter de nouvelles, tout en travaillant sur le vécu traumatique, problématiques qui nécessitent un temps d'accompagnement long et réalisé **par un professionnel qualifié, ici un psychologue.** Ce dernier constat nous permet de réaffirmer toute la pertinence de travailler avec une psychologue dans le service : sa qualification permet aux personnes de travailler sur des problématiques pour lesquelles les intervenants sociaux ne sont pas formés et qui sont pourtant déterminantes pour continuer à avancer sur leur insertion globale. **A noter que pour appuyer ce fait, le nombre de rendez-vous avec la psychologue a augmenté en 2022.**

Il nous faut également expliquer la baisse du nombre d'actions collectives proposées en 2022 (environ 40 de moins). Cette baisse est en lien direct avec l'absence d'un collègue pendant 6 mois qui a amené la suppression d'un atelier manuel par semaine (initialement 2). Cependant, **cette suppression se poursuivra en 2023 puisque notre réorganisation nous a finalement apporté plus d'efficacité.**

Enfin, dernier constat, **les sorties de CHRS vers du logement de droit commun sont toujours complexes pour les personnes de moins de 25 ans.**

Les raisons s'expliquent avec les mêmes arguments que précédemment : **immaturation, difficulté à se maintenir dans l'emploi**, etc. Nous avons constaté cette année beaucoup de départ du dispositif pour des motifs semblant peu valables. Par exemple : mise en couple donc départ chez les parents du petit ami après quelques semaines de relations et malgré le remise en cause du projet d'insertion globale. A cela s'ajoute les **situations financières qui restent instables** comme nous l'avons déjà évoqué. **Cela conduit à des durées de séjour courtes, de moins de 6 mois (60 %), laissant ainsi peu de temps pour travailler sur de la stabilité.**



Le **S**ervice **S**olidarités **I**nternationales

MNA - CPH

LES MINEURS NON ACCOMPAGNES

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :



: 5 logements

• Taux d'occupation :



: 88 %

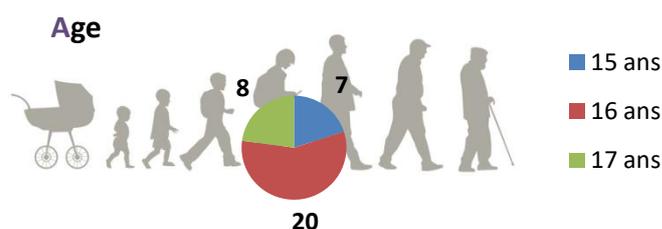
• Typologie des personnes accompagnées en 2022 :



Personnes : 36



Hommes : 100 %



• Les axes de travail en accompagnement individuel :

- **L'accueil et accompagnement à la vie quotidienne :** signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, visite de la ville, aide à l'intégration du jeune et l'appropriation du logement, aide à l'entretien du logement, aide aux devoirs, accès aux loisirs, appréhension des codes sociaux
- **Les démarches administratives :** demande de cartes consulaires et passeports auprès des ambassades, demande de titre de séjour auprès de la Préfecture, ouverture de compte bancaires, maintien des droits CPAM et lien avec les complémentaires santé, déclarations d'impôts, demande de contrats jeunes majeurs
- **L'accompagnement en matière de santé :** activités d'accueil, d'écoute, d'entretiens, d'évaluation des besoins, de conseils, d'éducation à la santé, d'orientation, de prises de rendez-vous, d'accompagnements aux rendez-vous, à la pharmacie, de suivi, d'aides au quotidien des personnes en soins, de surveillances de constantes, mais aussi par la pratique de soins en cas de nécessité (rôle propre infirmier ou délégué), d'administration de traitements, et de tenue des dossiers santé
- **L'insertion sociale et professionnelle :** orientation vers les dispositifs d'apprentissage de la langue française (Lycée, association CLE), inscription et suivi de scolarité au collège ou lycée, accompagnement à la recherche d'apprentissage auprès des entreprises (et gestion des conventions de stage) et aux démarches liées aux contrats d'apprentissage, rédaction de CV et lettres de motivation, orientation vers dispositifs spécifiques (E2C, Prep'apprentissage, UPE2A...), lien avec les employeurs, aide à la mobilité
- **L'accompagnement à la sortie :** aide à la recherche d'une solution de logement adaptée (RHJ, IML, sous location...), accompagnement aux rdv auprès des partenaires/propriétaires pour les demandes de logement, anticipation du budget d'entrée en logement, souscription assurances, travail sur les consommations d'eau et d'énergies, droits et devoirs du locataire, présence à la signature du bail et état des lieux, aide à l'achat de l'équipement et mobilier.



Nombre de rendez-vous individuels réalisés en 2022 : 1 208



• **Accompagnement lié à la santé :**

35 personnes accueillies pour des questions de santé

9 personnes accompagnées pour des questions simples ou ponctuelles

26 accompagnements plus importants, plus complexes ou répétés

dont 3 personnes avec des problèmes de santé nécessitant une hospitalisation.

Les consultations réalisées :

CH Faye l'Abbesse

CLAT : 3
Examens et radios : 2
Urgences : 5
Consultations spécialistes : 5
Bressuire
Consultations d'ophtalmologie : 1
Dentiste : 20



Saint loup sur Thouet

Médecine du travail : 1

Parthenay

Médecin généraliste : 29
Examens et radios : 2
Opticien : 6
Médecine du travail : 7
Entretiens psychologiques Expression d'exil : 7
Consultations d'ophtalmologie au CH : 4

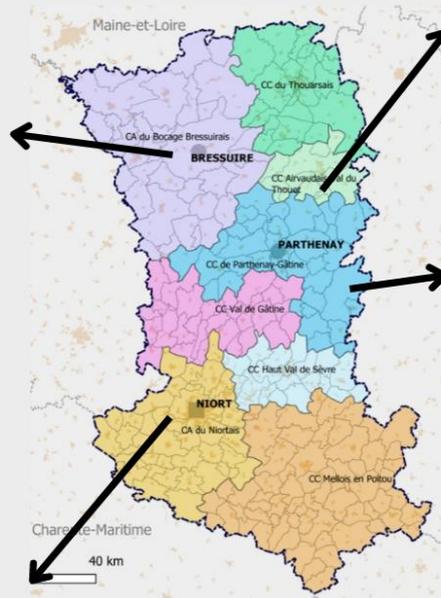
Hors département 79

Consultations et examens spécialisés au CHU Poitiers : 2

Niort

CEGIDD et CVP : 16
Consultations et examens spécialisés au CH et Clinique : 17
Consultations spécialisées en ville : 2
Consultations d'ophtalmologie : 7
Examens et radios : 1
Dentiste La Crèche : 2
Entretiens psychologiques expression d'exil : 1

CEGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
CVP : centre de vaccination public
CLAT : Centre de Lutte Anti Tuberculeux
CH : Centre hospitalier

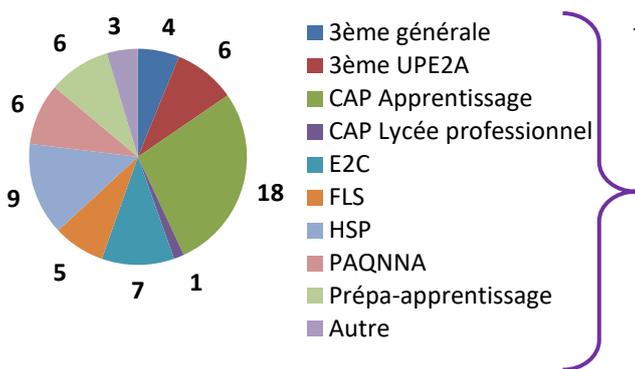


• **Le suivi psychologique : Facteurs ayant un impact sur la santé psychologique :**

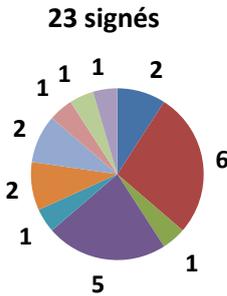
- Traumatismes liés à l'exil
- Gestion du deuil en cas de décès au pays
- Interculturalité : *source de découverte mutuelle et de partage, mais aussi source d'incompréhensions et enjeu de conflits*
- Pression des 18 ans et de la sortie du dispositif
- Problématiques liées à l'adolescence
- Isolement et éloignement vis-à-vis de la famille



● **Type de formations suivies pendant le séjour :**

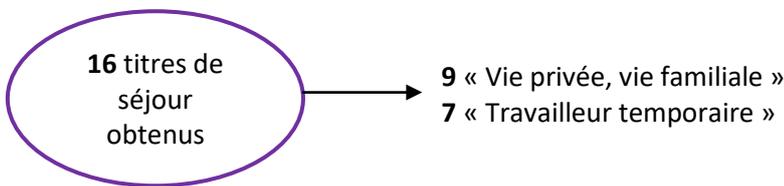


FOCUS : Nombre de contrats d'apprentissage :

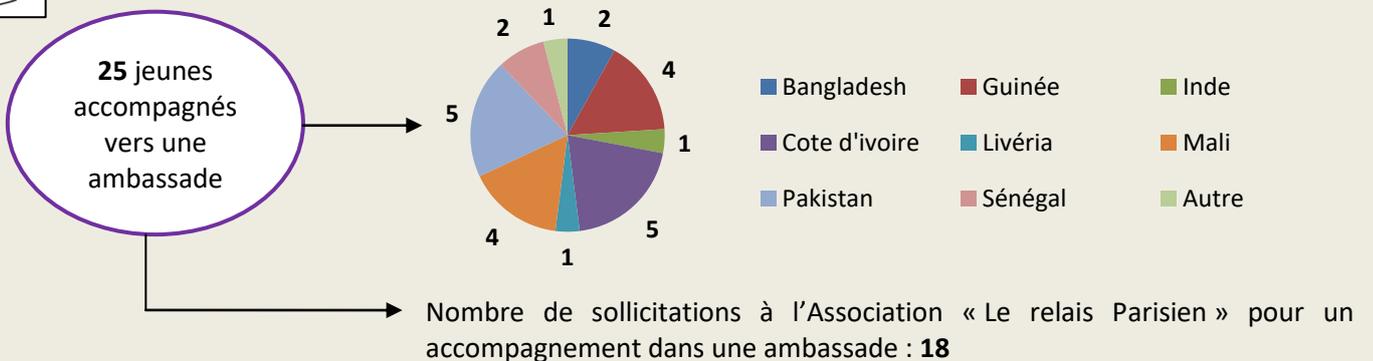


- Menuiserie
- Maçonnerie
- Charpente
- Cuisine
- Peinture en bâtiment
- Agent de propreté
- Boulangier
- Métalier
- APR
- Autre

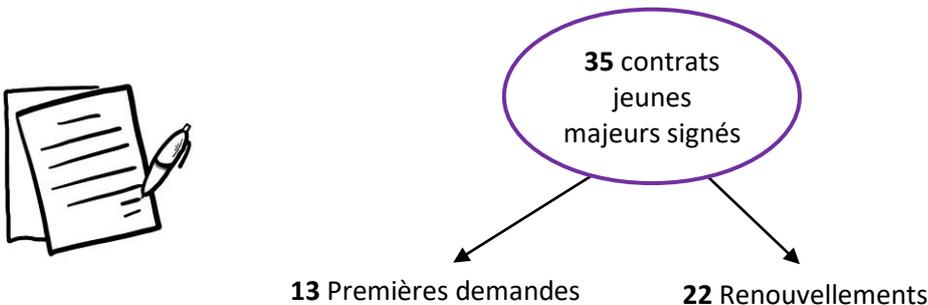
● **Les titres de séjour :**



● **Démarches effectuées auprès d'une ambassade :**



● **Les contrats jeunes majeurs :**



• **Les actions collectives proposées :**



12 Modules : Ateliers obligatoires pour les jeunes proches de la sortie (en fonction de l'âge ou de l'avancement de leur projet).

- 6 Logements
- 3 Santé
- 3 Budget

Ces temps collectifs ont pour but de leur donner les clés des thèmes importants à aborder pour développer leur autonomie à leur sortie du service.

48 Conseils de Vie Quotidienne : Un mardi par mois dans chaque logement MNA.

C'est l'occasion d'accompagner les jeunes dans l'entretien du logement, dans la préparation d'un repas partagé avec l'équipe éducative, d'aborder des sujets qui leur tiennent à cœur, de présenter les actions collectives à venir...

1 Séjour : Accompagnement de 10 jeunes à La-Faute-Sur-Mer en juin, pour un séjour de 3 jours en maison de vacances.

Les jeunes ont pu sortir de leur quotidien en découvrant une autre région, en partageant des moments de vie quotidienne sur un petit collectif, et en réalisant des activités dont ils n'ont pas l'habitude (sortie plage, barbecue, surf...).

1 Week-end WECH organisé par l'URHAJ : 6 MNA pendant 3 jours en octobre.

C'est l'occasion de les inscrire dans la dynamique « Habitat Jeunes » et de leur permettre de rencontrer des jeunes d'horizons différents. Les jeunes ont pu profiter du bord de mer en faisant du vélo ou en visitant les grottes de Meschers-sur – Gironde. Ils ont aussi participé à la dynamique collective du week-end en participant à l'élaboration d'un repas et aux soirées festives.

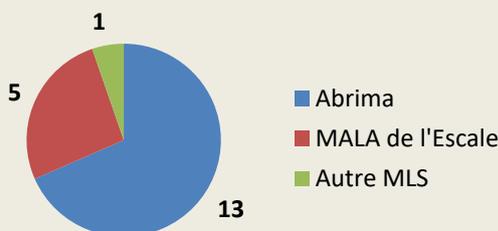
8 Sorties loisirs dédiées aux MNA : Air jump, salle de réalité virtuelle, visite du marché de Noël de Poitiers, journée à Chauvigny...

⇒ Les jeunes MNA participent également aux actions transversales inter-services (RHJ/CHRS/MNA) dans une logique de mixité des publics.

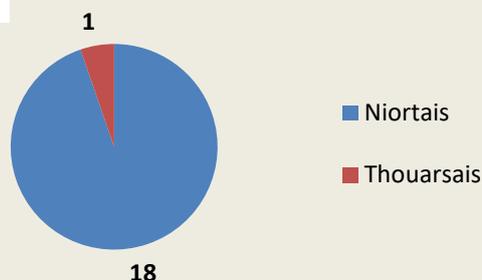
2. Les entrées de 2022



• **Prescripteurs des demandes :**



• **Origine géographique résidentielle :**



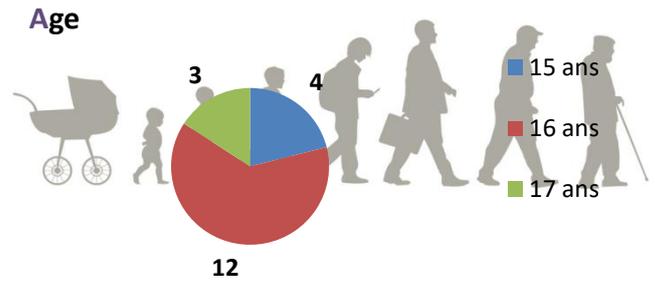
• **Typologie des personnes entrées en 2022 :**



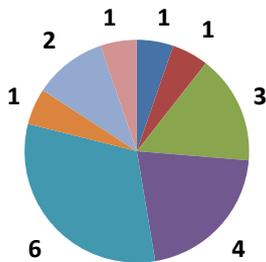
Personnes : **19**



Hommes : **100 %**

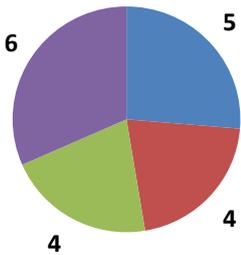


Nationalité



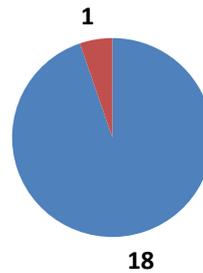
- Algérie
- Bangladesh
- Guinée
- Cote d'ivoire
- Mali
- Mauritanie
- Sénégal
- Sierra Leone

• **Situation emploi/formation :**



- Formation
- Collège
- Sans
- Autre

• **Ressources à l'entrée :**

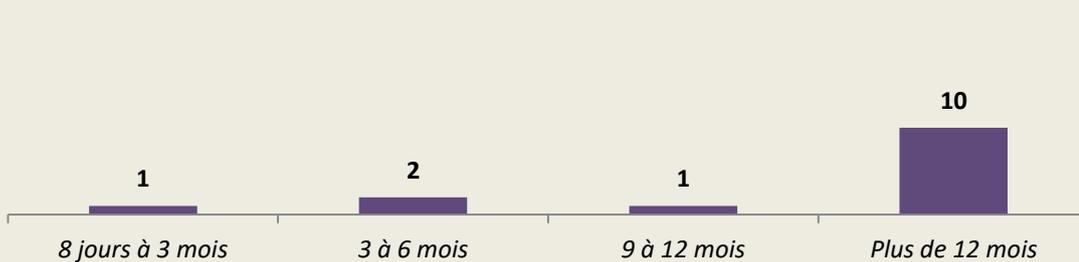


- Sans ressources
- Formation

3. Les sorties de 2022



• **Durées des séjours**



Durée moyenne de séjour : 16 mois

• **Typologie des personnes sorties en 2022 :**

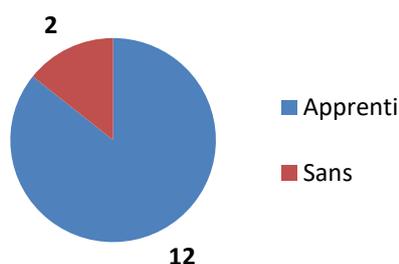


Personnes : **14**

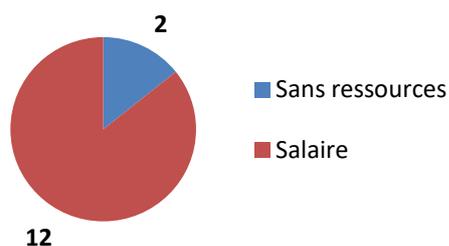


Hommes : **100 %**

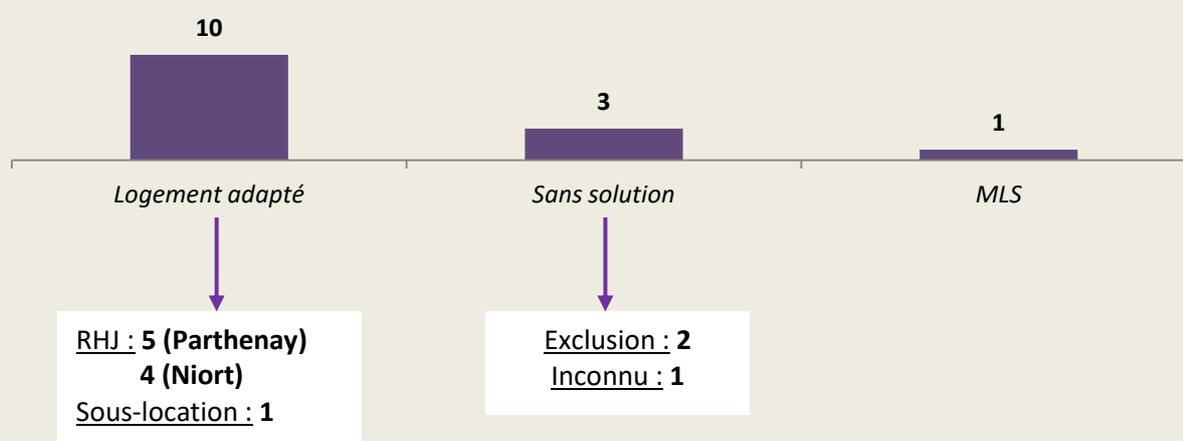
• Situation emploi/formation :



• Ressources à la sortie :



• Situation logement à la sortie :



4. Analyse globale

Après une baisse des arrivées des jeunes MNA sur le territoire national et en Deux Sèvres durant la période COVID, nous notons en 2022 un nouvel afflux de jeunes étrangers reconnus mineurs et orientés vers notre structure. Le taux d'occupation à la MLS de Parthenay (évoluant de 79,8% à 88%) est en concordance avec cette tendance.

Chaque place libérée par un jeune majeur accédant au logement est rapidement occupée par un nouveau jeune MNA en attente à Niort sur un dispositif de mise à l'abri. C'est pourquoi nous nous sommes associés aux trois autres associations Habitat Jeunes du Département pour demander la réouverture des 4 places MLS fermées en avril 2022, dont 1 à Parthenay.

Sur les 19 jeunes arrivés en 2022, 16 avaient un âge compris entre 15 et 16 ans, ce qui nous permet de les accompagner sereinement dans un parcours scolaire et d'insertion professionnelle avant l'âge de 18 ans, date à laquelle la protection du Département prend fin. Les arrivées au-delà de l'âge de 17 ans sont plus difficiles et source de stress pour les jeunes car ils doivent faire preuve d'une grande autonomie rapidement : maîtrise de la langue française, obtention du titre de séjour, accès à une formation qualifiante ou à un emploi, et ressources financières permettant d'accéder au logement. Les 35 Contrats Jeunes Majeurs (CJM) signés en 2022 avec le Département ont permis aux jeunes d'être accompagnés au-delà de l'âge de 18 ans pour sécuriser leur parcours, lorsqu'ils ne disposaient pas des conditions matérielles nécessaires pour accéder au logement : par exemple la Préfecture délivrant certaines cartes de séjour à la majorité, l'ouverture du droit aux aides au logement de la Caf en dépend.

Les 23 contrats d'apprentissage signés par les jeunes en 2022 (contre 13 en 2021) sont le signe du dynamisme économique sur notre secteur géographique et du besoin de main d'œuvre des entreprises. Nous espérons que cette tendance se confirmera dans les années à venir, au-delà des aides financières ponctuelles accordées aux employeurs par l'Etat.

Notre partenariat avec le Campus des métiers Niort-Parthenay a révélé la nécessité d'un accompagnement particulier pour la plupart des jeunes MNA suivant une formation en apprentissage. Leur faible niveau de français et leurs lacunes dans les savoirs de base sont à l'origine de la création d'un CAP intégration en 3 ans qui permet de bénéficier d'une remise à niveau durant 1 année avant de suivre le parcours classique.

Les accompagnements en matière de santé auprès des jeunes MNA sont restés importants en 2022. L'offre des soins est déficitaire sur le territoire et en particulier à Parthenay, que ce soit en termes de médecins généralistes, de spécialistes ou de paramédicaux. Les déplacements départementaux sont donc fréquents et accompagnés par des professionnels de l'association. Un des enjeux importants de ce soutien en matière de santé vise à la compréhension et à l'appropriation des services médicaux de façon autonome par ces jeunes personnes. Grâce à un partenariat développé durant cette année 2022 avec l'association niortaise « expressions d'exils » constituée essentiellement de psychologues qualifiés, nous pouvons répondre à un plus grand nombre de besoins inhérents à la santé psychique, domaine dans lequel les ressources de soins s'avèrent très insuffisantes.

Par ailleurs nous notons une bonne participation des jeunes MNA aux actions collectives proposées par l'équipe éducative, parfois mutualisées avec la RHJ et le CHRS. Les ateliers budget, logement et santé ont été retravaillés pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les jeunes et à leur niveau de français. Les formes ludiques sont privilégiées afin de créer une dynamique et des échanges de savoirs entre les participants. L'axe « économies d'énergies et eco-gestes » sera renforcé en 2023 pour répondre à un double enjeu : celui du développement durable, et celui de la maîtrise du coût financiers des énergies.

Nous avons pour la première fois cette année accompagné un groupe de jeunes MNA au week end WECH organisé par l'URHAJ à Mescher sur Gironde. Cela a été l'occasion pour eux de découvrir un nouvel environnement et de participer à des ateliers avec d'autres personnes de leur âge, résidents en RHJ pour la plupart, de diverses origines géographiques. Leur intégration au sein du groupe n'a pas posé de difficultés, ce qui nous encourage à renouveler l'expérience.

LE CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT

1. L'année 2022 : Quelques chiffres

• Nombre de logements :



: 11 logements

• Taux d'occupation :



: 93 %

• Typologie des personnes accompagnées en 2022 :



: 58 Adultes

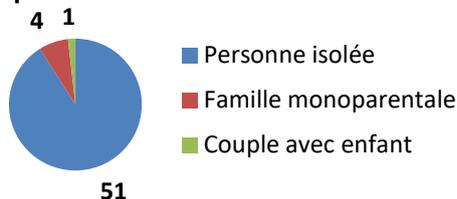
: 16 Enfants



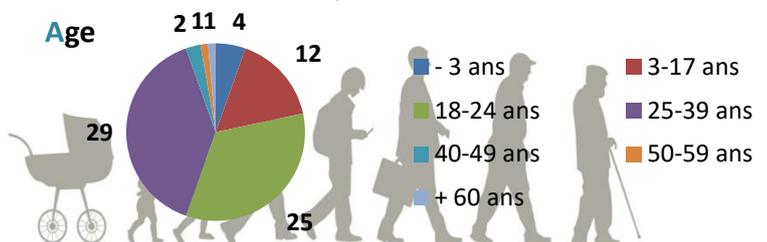
: 56 Hommes

: 18 Femmes

Composition familiale



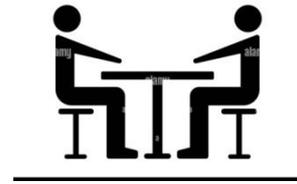
Age



• Les axes de travail en accompagnement individuel :

- **L'accueil et l'hébergement des bénéficiaires de la protection internationale :** signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement, tri et classement des documents, domiciliation CCAS, changements d'adresse, installation et bonne occupation du lieu d'hébergement, gestion des relations entre colocataires et avec le voisinage.
- **L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien aux droits :** Préfecture, OFPRA, CAF, CPAM, mobilité (carte solidaire), banques (ouverture de compte), Impôts, justice (huissier, amendes...)
- **L'Accompagnement dans les démarches liées à la Réunification familiale :** constitution des dossiers, lien avec les ambassades, visas, billets d'avion, anticipation de l'arrivée de la famille (sous location, ALT, 115 ...)
- **L'accompagnement en matière de santé :** activités d'accueil, d'écoute, d'entretiens, d'évaluation des besoins, de conseils, d'éducation à la santé, d'orientation, de prises de rendez-vous, d'accompagnements aux rendez-vous quand c'est nécessaire, à la pharmacie, de suivi, d'aides au quotidien des personnes en soins, de surveillances de constantes, mais aussi par la pratique de soins en cas de nécessité (rôle propre infirmier ou délégué), d'administration de traitements, et de tenue des dossiers santé.
- **L'accompagnement vers une formation linguistique :** formation obligatoire dans le cadre du CIR et formations complémentaires facultatives.
- **L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle ou la reprise d'études par un projet individualisé :** Mission locale, E2C, AFPA, GRETA, Pôle emploi, PLIE, agences d'intérim, Associations intermédiaire et chantiers d'insertion, CV et lettres de motivation, forums de recrutement, entretiens de recrutement.
- **L'accompagnement à la scolarisation et le soutien à la parentalité :** inscription des enfants auprès des établissements scolaires et cantines, orientation vers la PMI, dossiers de demande de bourse.
- **L'accompagnement vers des activités sportives et de loisirs :** orientation vers des clubs sportifs et aide au financement en lien avec le CDOS.
- **La mobilisation de logements, l'accompagnement à la sortie du centre et à l'accès à un logement pérenne :** demande de logement social, Sous location, IML, mises en situation au sein de l'appartement pédagogique, anticipation budgétaire, aide à l'emménagement (demande FSL, achat de mobilier, ouverture des compteurs, relais aux travailleurs sociaux, installation ...)

- Nombre de rendez-vous individuels réalisés en 2022 : 2 573
- Nombre de demandes de logement social active au 31/12/2022 :
 - 21 pour les Deux-Sèvres
 - 13 Hors Deux-Sèvres



• **Accompagnement lié à la santé :**

69 personnes reçues en rendez-vous pour des questions de santé

33 personnes accompagnées pour des questions simples ou ponctuelles

36 accompagnements plus importants, plus complexes ou répétés

dont 5 personnes avec des problèmes de santé nécessitant une hospitalisation.

Les consultations réalisées :

CH Faye l'Abbesse

CLAT : 5
 Urgences : 2
 Consultations spécialistes : 2
Bressuire
 CEGIDD et CVP : 2
 Examens et radios : 1
 Consultations ophtalmologie : 2
 Dentiste : 17

Parthenay

Médecin généraliste : 15
 Examens et radios : 4
 Opticien : 1
 Laboratoire d'analyses médicales : 2
 Consultations ophtalmologie : 1
 PMI : 1
 CMP : 2
 Entretiens psychologiques Expression d'exil : 22

Mazières en Gatine

Dentiste : 4

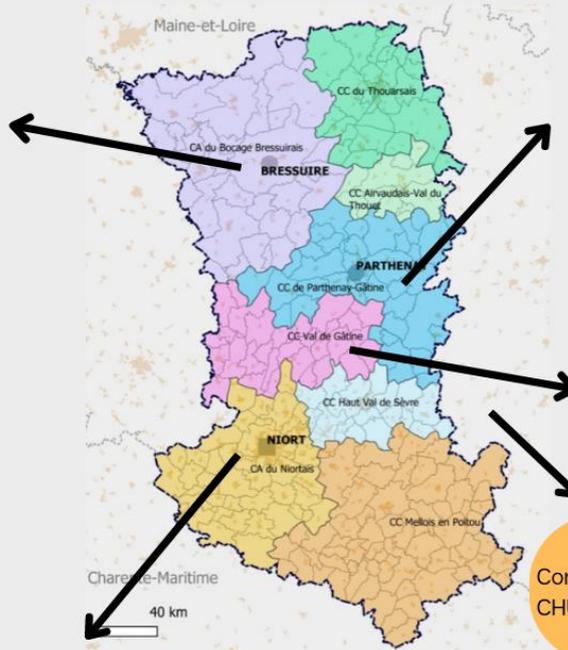
Hors département 79

Consultations et examens spécialisés au CHU Poitiers : 1

Niort

Consultations et examens spécialisés au CH ou Clinique : 10
 Consultations spécialisées en ville : 2
 Consultations d'ophtalmologie : 9
 Orthoptiste : 1
 Examens et radios : 1
 Dentiste Niort et la Crèche : 2
 Entretiens psychologiques expression d'exil : 4

CEGIDD : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
 CVP : centre de vaccination public
 CLAT : Centre de Lutte Anti Tuberculeux
 CH : Centre hospitalier
 PMI : Protection maternelle et infantile
 CMP : Centre Médico Psychologique

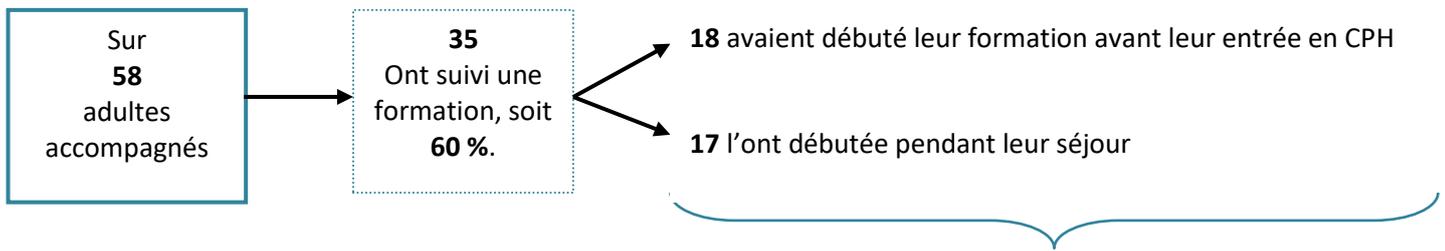


● **Le suivi psychologique : Facteurs ayant un impact sur la santé psychologique :**

- Traumatismes liés à l'exil
- Interculturalité : *phénomènes de méfiance, ou au contraire de dépendance vis-à-vis du travailleur social*
- Post-trauma ou dépression
- Inquiétudes en lien avec la famille restée au pays dans l'insécurité
- Perte de repères et adaptation difficile à la culture française
- Perte de statut social
- Isolement renforcé par la barrière de la langue
- Non-dits et conflit de loyauté liés aux événements dans le pays d'origine ou au parcours d'exil : *famille, passeurs...*
- Différences culturelles : *source d'incompréhensions et de méfiance (tenue vestimentaire, pratiques religieuses différentes...) qui ne facilite pas l'intégration.*

● **Les formations linguistiques suivies pendant le séjour :**

➤ Les formations obligatoires dans le cadre de la **signature du CIR** :



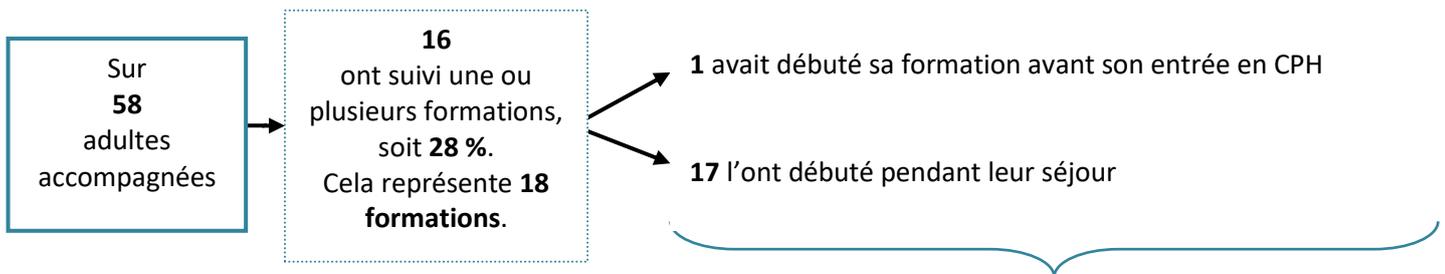
OFII

En moyenne, ces formations ont pris **6 mois** du temps de séjour en CPH.

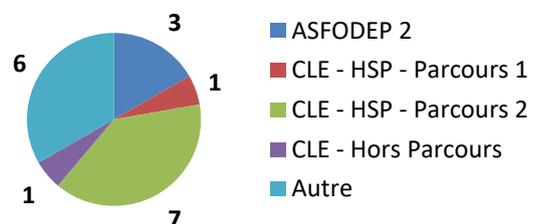
- 16 ont obtenu le niveau « Acquis »
- 9 le niveau « Partiellement Acquis »
- 5 le niveau « Non acquis »

A noter : 5 sont toujours en cours de formation.

➤ Les formations **complémentaires** :



Type de formations suivies



En moyenne, cela représente 1 formation par personne.

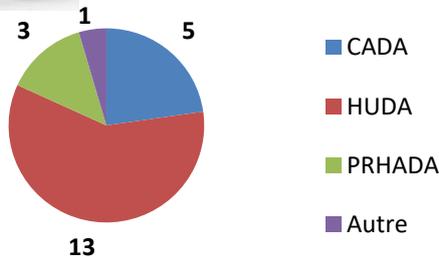
- 5 ont obtenu le niveau « Acquis »
- 1 le niveau « Partiellement Acquis »
- 1 le niveau « Non acquis »
- 3 n'ont pas donné d'informations sur le résultat obtenu.

A noter : 8 sont toujours en cours de formation.

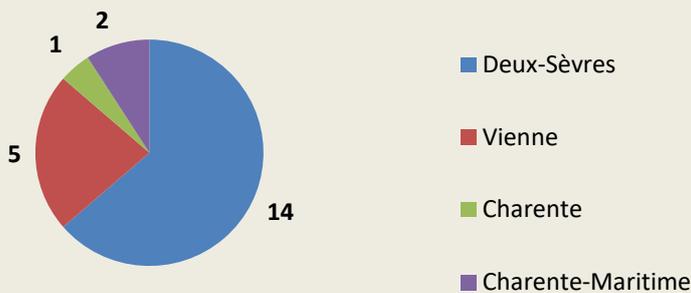
2. Les entrées de 2022



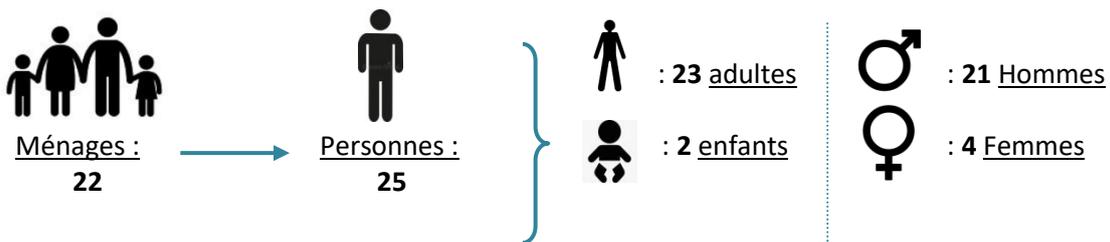
• Prescripteurs des demandes :



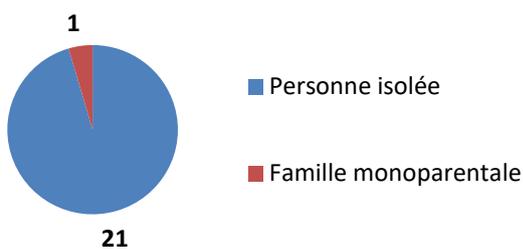
• Lieu d'accueil précédent :



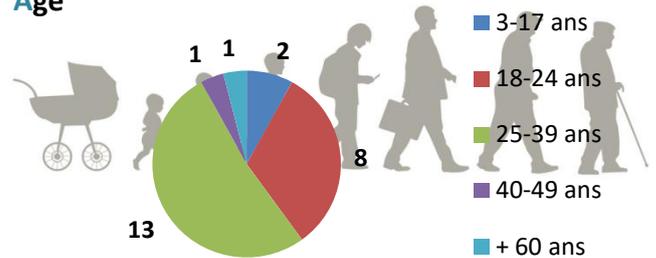
• Typologie des personnes entrées en 2022 :



Composition familiale

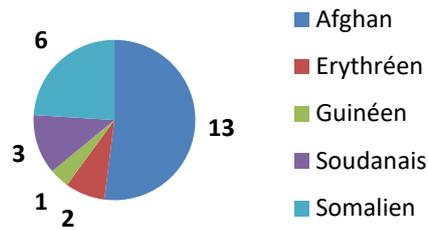


Age

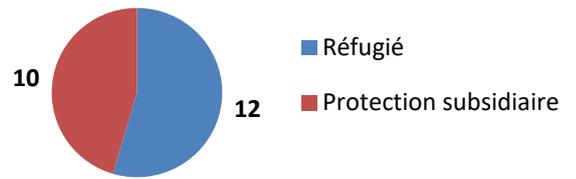




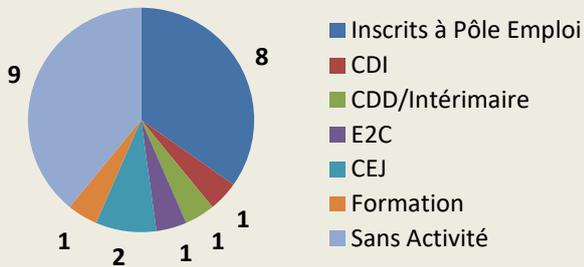
Nationalité



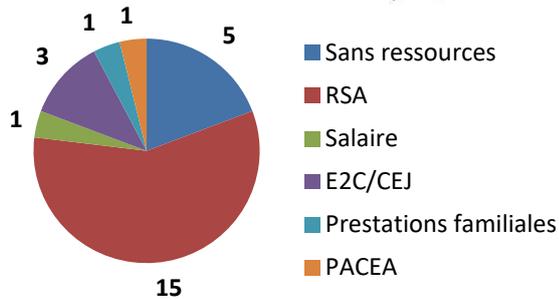
Statut obtenu



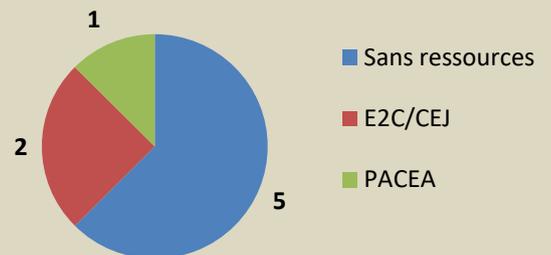
Situation emploi/formation :



Ressources à l'entrée :



FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



3. Les sorties de 2022



Durées des séjours

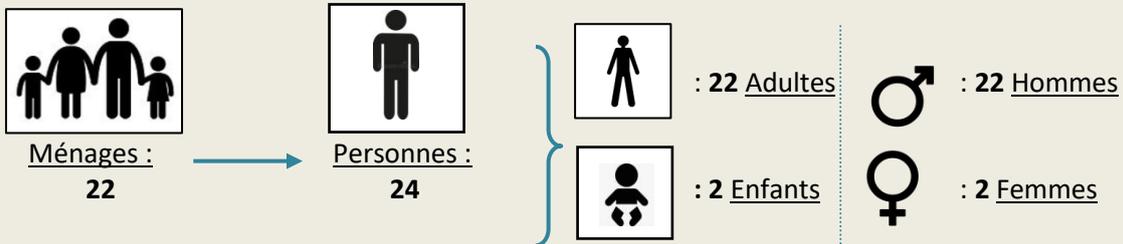


Durée moyenne de séjour :
18 mois

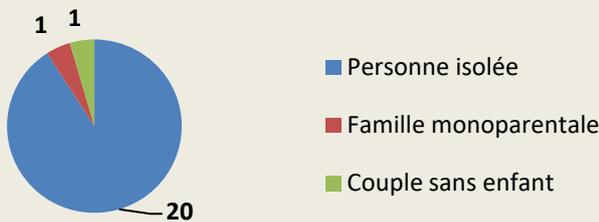


- Nombre de ménages ayant été présents au-delà de la durée considérée comme anormalement longue : **17**

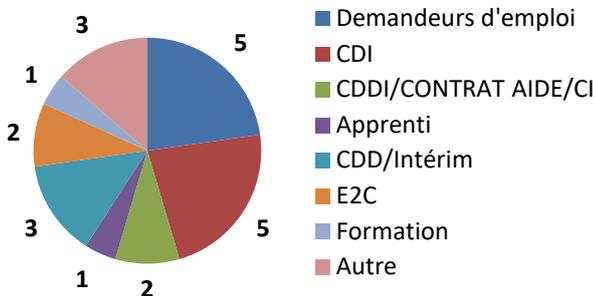
- Typologie des personnes sorties en 2022 :



Composition familiale



- Situation emploi/formation :

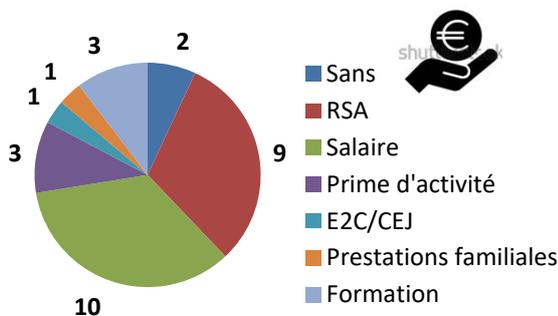


A noter que :

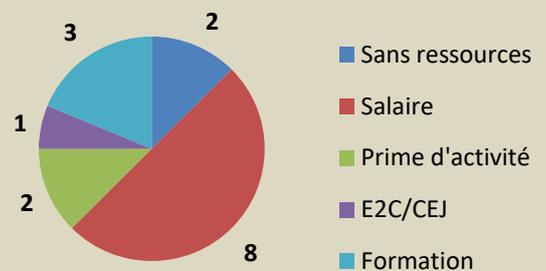
17 des 22 adultes sortis ont connu des **expériences de stages, de formations et/ou d'emploi durant leur séjour.**

o 9 : Travail o 10 : Stage o 11 : Formation

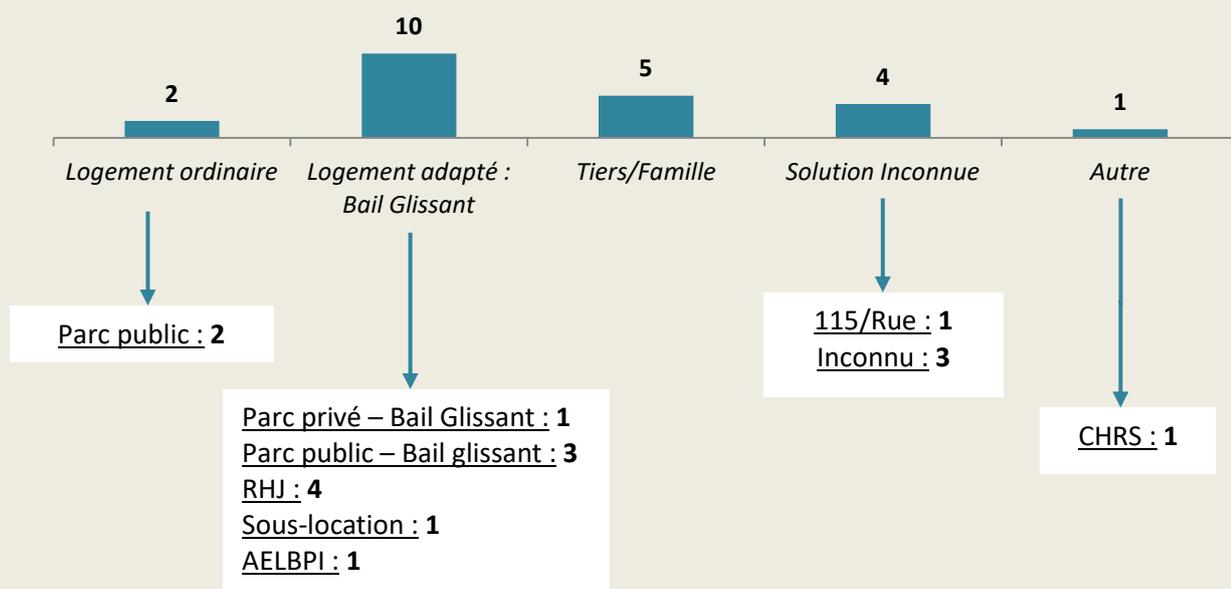
- Ressources à la sortie :



FOCUS : Les ressources des personnes de moins de 25 ans :



• Situation logement à la sortie :



4. Analyse globale

Le CPH accueille des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) cumulant des difficultés au-delà de la non maîtrise de la langue française : méconnaissance du système administratif français et nécessaire adaptation, troubles psychologiques liés à des traumatismes, absence de scolarisation ou faible niveau d'études dans le pays d'origine, différences culturelles, difficulté à se projeter, acquisition des codes sociaux et du monde du travail, pression du pays d'origine (dette financière ou symbolique vis-à-vis de la famille)...

L'accompagnement éducatif est nécessairement renforcé auprès de ce public et induit une durée de prise en charge conséquente, souvent au-delà d'une année, pour permettre aux BPI de franchir toutes les étapes les menant à l'intégration et l'insertion dans leur pays d'accueil : apprentissage du français, assimilation des démarches administratives, accès aux soins, insertion professionnelle, mobilité, accès au logement.

L'apprentissage du Français est un des enjeux majeurs pour la suite du parcours. Les heures de cours prescrites par l'OFII dans le cadre du CIR (600h maximum) ont pour objectif l'acquisition du niveau A1. Ce dernier n'est pas toujours acquis à l'issue du CIR, et il ne suffit pas pour accéder à des formations ou de l'emploi, alors que ces cours obligatoires représentent en moyenne 6 mois sur la durée de prise en charge au CPH. Des dispositifs financés par la région (HSP) peuvent compléter l'apprentissage du français post-CIR, mais tous les BPI ne sont pas en capacité d'y consacrer le temps nécessaire : absence de ressources, volonté de travailler rapidement, échéance d'une fin d'hébergement...

Il est également à noter que l'obtention de la protection internationale n'ouvre pas de suite tous les droits sociaux, car certaines démarches sont retardées du fait des spécificités administratives des BPI. La Carte de séjour est délivrée plusieurs mois après l'obtention du statut, dans l'attente de la reconstitution de l'Etat civil par l'OFPRA. Il en est de même pour le numéro de sécurité sociale définitif, qui est nécessaire pour accéder aux formations professionnelles. Enfin les droits CAF sont suspendus avant chaque renouvellement de récépissé, et rétablis après réception et traitement du nouveau récépissé par la CAF, ce qui peut laisser les BPI deux mois sans ressources. Autant de freins que nous devons expliquer aux personnes accueillies et lever les uns après les autres.

Les accompagnements en matière de santé auprès des BPI (personnes seules et familles) ont été multiples et ont occasionné des déplacements fréquents en 2022, compte tenu de l'offre de soins limitée sur le territoire et en

particulier à Parthenay. Même si nous privilégions la prise d'autonomie, les accompagnements sont souvent nécessaires compte tenu de la barrière de la langue et des problèmes de mobilité. Le déficit de l'offre de soins concerne un grand nombre de spécialités médicales, les ressources en matière de soins psychiques sont particulièrement insuffisantes. Le partenariat développé avec l'association niortaise « expressions d'exils » constituée essentiellement de psychologues qualifiés s'est confirmé et développé, associé à la collaboration déjà existante avec le CMP de Parthenay. Ces ressources permettent aujourd'hui aux BPI de trouver une écoute auprès de professionnels compétents.

En termes d'insertion professionnelle, l'ouverture d'un grand nombre de formations rémunérées ces 2 dernières années a permis aux BPI de monter en compétences et d'accéder à des ressources, ce qui faisait notamment défaut aux moins de 25 ans. Néanmoins, les formations professionnelles classiques ne sont pas adaptées au niveau de français des BPI, ce dernier étant souvent insuffisant pour en assimiler les contenus. Certains prestataires en ayant pris conscience ont mis en place des formations adaptées à destination des BPI, en incluant des cours de Français Langue Etrangère (FLE) et une pratique professionnelle (HOPE, HSP allophones). Cependant, malgré la possibilité d'obtenir un Titre professionnel à la fin du parcours de formation, les BPI ne sont pas employables de suite car leur niveau de compréhension est encore trop faible. De plus, les critères d'entrée s'étant durcis, même pour ces formations spécifiques, nous avons des difficultés à trouver des formations adaptées aux personnes ayant une maîtrise très faible du français. Elles se dirigent par défaut vers de l'emploi direct, souvent éprouvant et précaire.

Notre expérience en matière d'accompagnement des BPI nous laisse penser que le développement de chantiers d'insertion, associés à des cours de FLE à visée professionnelle, seraient plus adaptés et leur permettrait d'assimiler les codes du travail, les consignes de sécurité, les tâches à réaliser et l'environnement professionnel.

La mobilité doit également être pensée en lien avec l'insertion socio-professionnelle. Même si les villes alentours sont accessibles en bus, beaucoup de zones rurales sont inaccessibles sans moyen de transport motorisé (voiture ou scooter). C'est pourquoi nous avons construit un partenariat avec la Plateforme mobilité solidaire de Parthenay qui a permis en 2022 à 8 usagers du CPH de bénéficier de cours de FLE et d'entraînement au code de la route.

Dernière étape de l'accompagnement, l'accès au logement est rendu difficile pour les BPI par les nombreux obstacles auxquels ils sont confrontés : méconnaissance des modalités d'accès au logement en France, réticences des bailleurs privés, pénuries de logements sociaux... En 2022 nous avons donc ouvert aux BPI des dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement (IML bail glissant, sous location...) au sein de notre association. De plus, nous avons développé des actions éducatives visant à intégrer les règles de bonne occupation du logement (entretien régulier, voisinage) et les obligations financières du locataire (loyer et charges qui ont fortement augmenté).

Les BPI ont donc besoin de temps pour acquérir l'autonomie nécessaire à leur insertion en France. A ce jour, la durée d'hébergement au CPH étant limitée à 1 année, des BPI sortent parfois sans avoir achevé les projets engagés (maîtrise du français, insertion professionnelle et accès au logement). Plutôt que de provoquer des ruptures de parcours, il nous semblerait préférable d'allonger les parcours CPH quand cela est nécessaire, afin d'achever les projets engagés et de permettre des sorties positives, bénéfiques pour les BPI et la société française.



Autres temps forts de 2022

- Les Temps d'échanges inter-structures -
- Les formations suivies par les équipes -
 - Revue de presse -
 - Espace photos -

LES TEMPS D'ÉCHANGES INTER-STRUCTURES

Les **Temps d'échanges inter-structures** permettent aux salariés des échanges de pratiques et de l'interconnaissance entre structures gérant les mêmes dispositifs.

- **MNA :**

Les 4 associations Habitat Jeunes du département disposant de services dédiés à l'accueil des MNA, ont mis en place des rencontres régulières d'échanges de pratiques.

Préparées et animées par les 4 coordinateurs des dispositifs, l'objectif est de permettre aux intervenants sociaux, animateurs et maîtresses de maison des différentes structures de mieux se connaître et d'échanger sur leurs expériences : accompagnement dans la vie quotidienne, relations avec la Préfecture et les Ambassades, règles de fonctionnement, entretien des logements, animations, scolarité...

Divers outils d'animation sont utilisés afin de rendre ces rencontres dynamiques. Des productions sont réalisées à l'issue des ateliers pour que chacun puisse s'enrichir des contenus.

En 2022, une seule rencontre a eu lieu à Melle, contre 2 en 2021. Notre objectif est de programmer au moins 2 rencontres en 2023, à Parthenay, Niort ou Thouars.

- **CPH :**

Notre association ayant adhéré à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) en 2022, nous avons sollicité la délégation de Poitiers pour organiser une visio-conférence en présence des CPH implantés en Nouvelle Aquitaine.

Six CPH ont répondu présents à nos côtés et nous avons pu échanger sur nos pratiques, ainsi que sur les difficultés rencontrées (démarches administratives, cohabitation, accès aux soins, sortie pérenne vers le logement...).

L'objectif pour l'année 2023 est d'organiser une rencontre en présentiel autour de Bordeaux, afin de prolonger cette démarche enrichissante pour les intervenants sociaux, l'infirmier et l'équipe de Direction.

LES FORMATIONS SUIVIES PAR LES EQUIPES

Comme tous les ans, des formations sont réalisées par le personnel. L'association a toujours favorisé les départs en formation de ses salariés.

Dans un monde professionnel en constante évolution où il est nécessaire de s'adapter, permettre aux salariés de se former, de valoriser leurs acquis favorise leur implication dans l'association.

- **Formation adaptation à la fonction :**

En 2022, **Corinne Péquin**, agent d'accueil a suivi une formation intitulée : Maîtriser l'usage du numérique pour mieux accompagner les jeunes dans leurs démarches.

L'équipe de la Résidence Habitat Jeunes a participé à plusieurs sessions de formation organisées par l'UHRAJ (Union Régionale Habitat Jeunes):

- Travailler en contexte interculturel, repères et pratiques.
- Penser et agir pour la participation des jeunes.

Valérie Jedy a participé au groupe « fil rouge inter culturalité » Nouvelle Aquitaine mis en œuvre par l'URHAJ et animé par Jonas Roisin psychologue.

- 5 regroupements (dont 1 de 2 jours) 6 jours en 2022

- **Formation qualifiante**

Benjamin Hoppe, coordinateur du pôle solidarité, en formation CAFRUIS depuis deux ans a obtenu brillamment son diplôme en fin d'année.

Pauline Poupard a débuté une formation de Manager des Organisations Sociales et Socio Culturelles en novembre 2022.

ESPACE PHOTOS



BILAN FINANCIER

BILAN ACTIF

ASSOC UN TOIT EN GATINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	2 875,20	2 875,20		939,76
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 000,00		7 000,00	7 000,00
Constructions	243 335,66	77 003,20	166 332,46	176 398,88
Installations techn., matériel et outil. ind.	130 417,64	125 649,06	4 768,58	8 084,56
Autres	832 347,39	495 471,13	336 876,26	403 902,88
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 820,00		2 820,00	2 820,00
Prêts	112,84		112,84	252,50
Autres	4 369,52		4 369,52	4 369,52
TOTAL (I)	1 223 278,25	700 998,59	522 279,66	603 768,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	16 501,91	2 369,87	14 132,04	23 322,54
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	53 071,35		53 071,35	193 517,15
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 098 011,13		1 098 011,13	911 046,44
Charges constatées d'avance	4 944,03		4 944,03	3 068,23
TOTAL (II)	1 172 528,42	2 369,87	1 170 158,55	1 130 954,36
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 395 806,67	703 368,46	1 692 438,21	1 734 722,46

BILAN PASSIF

ASSOC UN TOIT EN GATINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	676 927,60	583 160,87
Autres		
Report à nouveau	102 012,38	128 755,05
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 616,19	67 024,06
<i>Situation nette (sous total)</i>	760 323,79	778 939,98
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	269 829,81	301 972,35
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 030 153,60	1 080 912,33
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	83 023,82	86 711,50
TOTAL (II)	83 023,82	86 711,50
PROVISIONS		
Provisions pour risques	130 512,00	108 642,00
Provisions pour charges	55 122,45	73 672,45
TOTAL (III)	185 634,45	182 314,45
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86 480,00	109 211,76
Emprunts et dettes financières diverses	21 943,51	18 457,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 939,89	57 083,21
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	221 928,07	187 480,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 334,87	12 550,73
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	393 626,34	384 784,18
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 692 438,21	1 734 722,46

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC UN TOIT EN GATINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	955,00	1 030,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	369 423,42	378 544,57
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 603 795,34	1 531 511,56
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		200,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	68 847,81	45 569,18
Utilisations des fonds dédiés	29 179,68	42 770,46
Autres produits	1 020,34	1 245,72
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 073 221,59	2 000 871,49
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	52 581,86	42 514,02
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	668 199,89	684 096,80
Aides financières	39 440,20	41 793,50
Impôts, taxes et versements assimilés	81 237,56	73 696,20
Salaires et traitements	867 699,09	785 039,09
Charges sociales	287 481,68	255 869,47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	83 034,10	83 152,47
Dotations aux provisions	21 870,00	12 689,00
Reports en fonds dédiés	25 492,00	11 852,00
Autres charges	1 412,49	4 305,87
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 128 448,87	1 995 008,42
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-55 227,28	5 863,07
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 697,66	1 510,52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 697,66	1 510,52
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 915,60	3 399,07
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 915,60	3 399,07
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	782,06	-1 888,55

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC UN TOIT EN GATINE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-54 445,22	3 974,52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39,14	27 215,00
Sur opérations en capital	46 483,50	35 838,70
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	46 522,64	63 053,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4,16
Sur opérations en capital	10 693,61	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	10 693,61	4,16
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	35 829,03	63 049,54
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 123 441,89	2 065 435,71
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 142 058,08	1 998 411,65
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 616,19	67 024,06